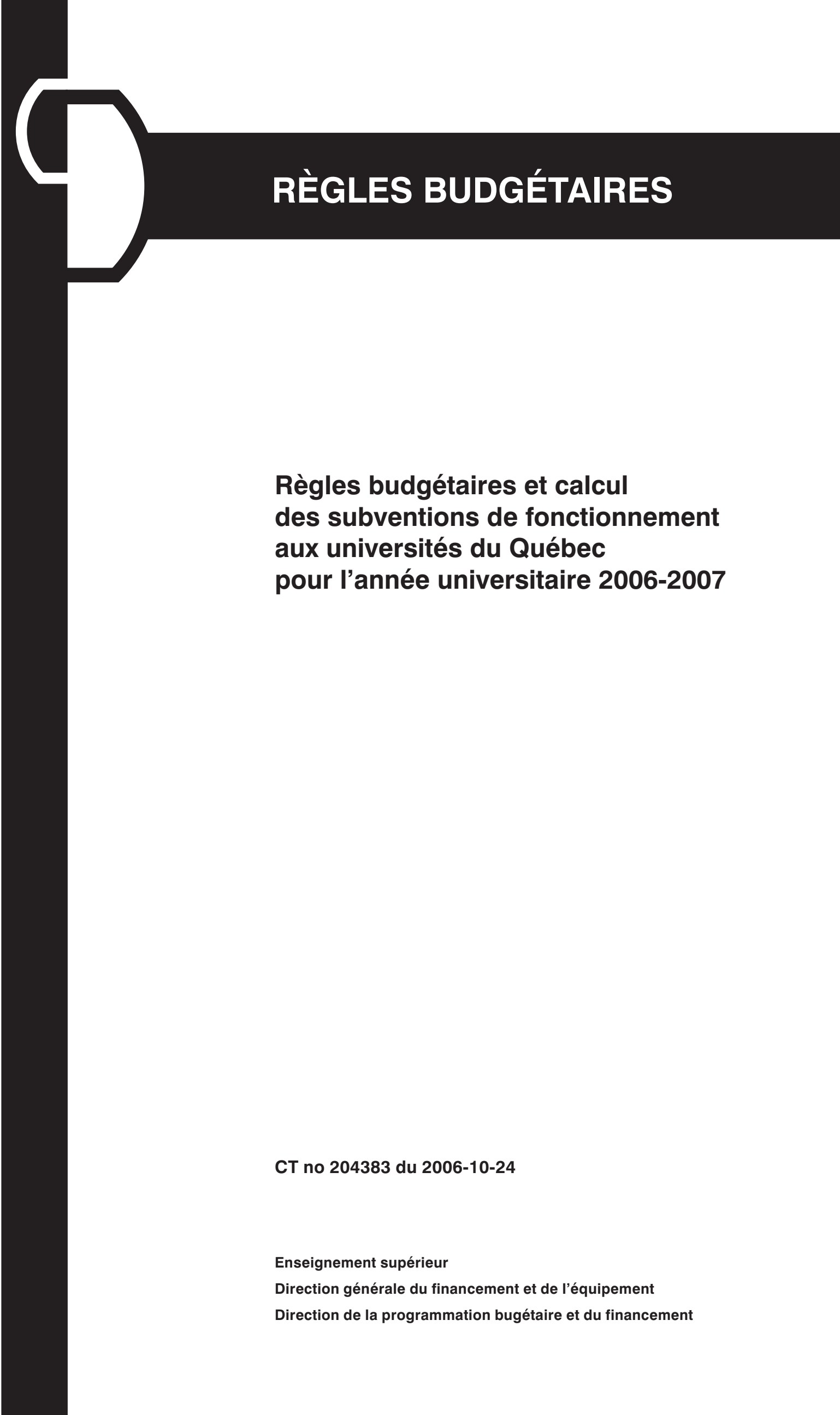


RÈGLES BUDGÉTAIRES

**Règles budgétaires et calcul
des subventions de fonctionnement
aux universités du Québec
pour l'année universitaire 2006-2007**

CT no 204383 du 2006-10-24



RÈGLES BUDGÉTAIRES

**Règles budgétaires et calcul
des subventions de fonctionnement
aux universités du Québec
pour l'année universitaire 2006-2007**

CT no 204383 du 2006-10-24

Enseignement supérieur

Direction générale du financement et de l'équipement

Direction de la programmation budgétaire et du financement

Direction de la programmation budgétaire et du financement
Direction générale du financement et de l'équipement
Enseignement supérieur
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
1035, rue De La Chevrotière
Édifice Marie-Guyart, 19^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : (418) 644-3184
Télécopieur : (418) 644-3090

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire exécutif : modifications aux règles budgétaires	i
Introduction.....	1
Exposé de la méthode de financement des universités	2
1 Règles touchant la subvention générale	4
1.1 Subventions normées.....	4
1.1.1 Enseignement	4
1.1.2 Soutien à l'enseignement et à la recherche	4
1.1.2.1 Soutien à l'enseignement et à la recherche – montant fixe	5
1.1.2.2 Soutien à l'enseignement et à la recherche – montant variable	5
1.1.3 Terrains et bâtiments	5
1.2 Missions particulières.....	6
1.2.1 Missions reconnues à certains établissements.....	6
1.2.2 Mission des établissements en région	7
1.3 Revenus sujets à récupération	7
1.3.1 Montant pour l'aide financière aux études	7
1.3.2 Revenus provenant des montants forfaitaires payés par les étudiants étrangers.....	7
1.3.3 Revenus provenant du montant forfaitaire payé par les étudiants canadiens non-résidents du Québec	7
1.4 Ajustement transitoire – Politique de financement de l'année 2000.....	8
2 Subventions spécifiques	8
2.1 Ajustements particuliers	8
2.1.1 Allocations relatives au nombre de grades universitaires	8
2.1.2 Frais indirects de recherche subventionnée (FIR).....	9
2.1.2.1 Réforme du financement des frais indirects de recherche.....	9
2.1.2.2 Enveloppe pour les frais indirects de recherche.....	10
2.1.2.3 Enveloppes de transition	11
2.1.2.3.1 Enveloppe de transition de base	11
2.1.2.3.2 Enveloppe de transition liée aux nouveaux espaces de recherche	11
2.1.2.3.3 Réutilisation ultérieure de ces subventions de transition	11
2.1.2.4 Enveloppe spécifique de départ.....	12
2.1.2.5 Enveloppe de soutien à la recherche	12
2.1.3 Location de locaux	12
2.1.4 Soutien à l'enseignement médical.....	13
2.1.5 Financement particulier pour la médecine	13
2.1.5.1 Hausse des nouveaux inscrits en médecine.....	13
2.1.5.2 Nouveaux milieux de stages cliniques en médecine	13
2.1.6 Soutien à l'insertion professionnelle	13
2.1.7 Soutien à la formation initiale du personnel enseignant.....	14
2.1.8 Soutien aux bibliothèques et à l'accès aux équipements informatiques pour les étudiants	14
2.1.9 Services aux étudiants	14
2.1.10 Soutien à l'intégration des personnes handicapées	14
2.1.11 Soutien aux membres des communautés autochtones.....	15
2.1.12 Fonds des services aux collectivités.....	15
2.1.13 Reconfiguration de l'offre de formation	16
2.1.14 Subvention de contrepartie.....	16
2.1.15 Programme études-travail pour étudiantes et étudiants étrangers.....	16
2.1.16 Excédent de la parité pour les étudiants étrangers en échange.....	17
2.1.17 Autres projets	17
2.1.18 Autres ajustements particuliers	18

2.2	Subventions accordées à titre de fiduciaire	18
2.2.1	Bourses aux personnes diplômées dans les programmes d'études du secteur des technologies de l'information	18
2.2.2	Bourses pour de courts séjours d'études universitaires à l'extérieur du Québec	19
2.2.3	Bourses d'études aux cycles supérieurs en sciences infirmières.....	19
2.2.4	Sommes accordées pour les activités para-universitaires.....	20
3	Politique relative aux droits de scolarité	20
3.1	Droits de scolarité en 2006-2007.....	20
3.2	Définition de « résident du Québec »	20
3.3	Autres frais	20
3.4	Montant forfaitaire exigé des étudiants canadiens ou résidents permanents du Canada qui ne sont pas résidents du Québec.....	21
3.5	Montants forfaitaires exigés des étudiants étrangers.....	21
3.6	Modalités de gestion des montants forfaitaires	22
3.7	Respect de la politique relative aux droits de scolarité	22
4	Politique triennale des nouvelles inscriptions dans les programmes de formation doctorale et postdoctorale en médecine.....	22
5	Règles relatives à la gestion des subventions	22
5.1	Transférabilité	22
5.2	Rythme de versement des subventions.....	23
5.3	Politique concernant les marchés publics.....	23
5.4	Taxe d'accise.....	24
5.5	Récupération des subventions dans les cas de grève ou de lock-out.....	24
5.6	Situation financière.....	24
5.7	Subvention conditionnelle à l'atteinte de l'équilibre budgétaire.....	25
5.8	Activités admissibles au financement — Généralités	25
5.9	Ajustement à la suite de la vérification externe de l'effectif étudiant.....	26
6	Règles relatives à la transmission de l'information.....	26
6.1	Rapport sur l'application de la <i>Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire</i> (LRQ, chapitre E-14.1, modifié par le chapitre 67 des lois de 2002)	26
6.2	Prévisions budgétaires.....	27
6.3	Rapport financier annuel (système SIFUQ)	27
6.4	Gestion des données sur l'effectif universitaire (système GDEU).....	27
6.5	Système d'information sur la recherche universitaire (SIRU)	27
6.6	Systèmes d'information sur le personnel (SYSPER et EPE)	27
6.7	Système d'information sur les locaux des universités (SILU).....	27
6.8	Contingentement en médecine	27
6.9	Autres renseignements	27
6.10	Mesure prise par le Ministère en cas de retard dans la transmission de l'information	28

Tableaux

- A Établissement du coût de l'année universitaire 2006-2007
- A.1 Sommaire des enveloppes de fonctionnement aux universités du Québec pour l'année universitaire 2006-2007
- B Subvention de fonctionnement 2006-2007
- C Subvention générale 2006-2007
- D Subventions normées de 2006-2007
- E Revenus sujets à récupération
- F Sommaire des ajustements particuliers de 2006-2007
- G Sommaire des subventions accordées à titre de fiduciaire de 2006-2007
- H Paramètres utilisés pour établir ou répartir la subvention de fonctionnement des universités
- I Subvention conditionnelle 2006-2007

Annexes

- 1 Grille de pondération de l'effectif étudiant
 - 1.1 Université Bishop's
 - 1.2 Université Concordia
 - 1.3 Université Laval
 - 1.4 Université McGill
 - 1.5 Université de Montréal
 - 1.6 École des hautes études commerciales de Montréal
 - 1.7 École Polytechnique de Montréal
 - 1.8 Université de Sherbrooke
 - 1.9 Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
 - 1.10 Université du Québec à Chicoutimi
 - 1.11 Université du Québec à Montréal
 - 1.12 Université du Québec en Outaouais
 - 1.13 Université du Québec à Rimouski
 - 1.14 Université du Québec à Trois-Rivières

- 1.15 Université du Québec – Institut national de la recherche scientifique
- 1.16 Université du Québec – École nationale d’administration publique
- 1.17 Université du Québec – École de technologie supérieure
- 1.18 Université du Québec – Télé-université (UQAM)
- 1.19 Ensemble des universités
- 2 Universités –Terrains et bâtiments – Allocation 2006-2007
- 3 Règles d’allocation pour les terrains et bâtiments
 - 3.1 Calculs détaillés des volets de la fonction « terrains et bâtiments »
 - 3.2 Répartition de la subvention accordée au renouvellement des équipements du RISQ
 - 3.3 Superficies à considérer pour le calcul des allocations de « terrains et bâtiments »
- 4 Missions 2006-2007
- 5 Montant pour l’aide financière aux études pour 2006-2007
- 6 Calcul des montants forfaitaires exigés des étudiants étrangers pour l’année 2006-2007
- 7 Calcul des montants forfaitaires exigés des étudiants canadiens non-résidents du Québec – année universitaire 2006-2007
- 8 Ajustement relatif au nombre de grades universitaires pour 2006-2007
- 9 Subvention spécifique « Frais indirects de recherche » 2006-2007
- 10 Subventions de transition et de soutien à la recherche découlant de la réforme du financement des frais indirects de recherche
- 11 Soutien à la formation initiale du personnel enseignant
- 12 Soutien aux bibliothèques et à l’accès aux équipements informatiques pour les étudiants pour 2006-2007
- 13 Subventions pour les services aux collectivités en 2006-2007
- 14 Programme études-travail pour les étudiantes et étudiants étrangers dans les universités pour 2006-2007
- 15 Financement de l’excédent de la parité pour les étudiants en échange sur la base de l’effectif déclaré en 2004-2005
- 16 Autres ajustements pour 2006-2007
- 17 Bourses pour de courts séjours d’études universitaires à l’extérieur du Québec pour 2006-2007
- 18 Sommes accordées à des établissements pour des activités para-universitaires en 2006-2007

SOMMAIRE EXÉCUTIF : MODIFICATIONS AUX RÈGLES BUDGÉTAIRES

Subvention de fonctionnement (Tableau A.1)

Le coût de l’année universitaire 2006-2007 s’élève à 2 030 987,0 mille dollars. Les enveloppes sont réparties comme suit :

	k\$
Subventions normées	1 847 596,1
Missions reconnues	87 079,1
Revenus récupérés	(162 152,1)
Subventions spécifiques	242 659,8
Subventions accordées à titre de fiduciaire	15 804,1
Total	2 030 987,0

Frais indirects de recherche (FIR)

- Le Ministère reconduit le financement à 100 p. cent de l’enveloppe de transition de base (18,5 millions de dollars). Par la suite, il la réduira progressivement à 67 p. cent en 2007-2008 et à 33 p. cent en 2008-2009. En 2009-2010, les universités devraient avoir réussi à faire croître leurs revenus autonomes de FIR pour compenser cette baisse de revenus à court terme.
- Aux fins du calcul des subventions liées aux nouveaux espaces de recherche pour 2006-2007, l’enveloppe de transition est fixée à son niveau de 2005-2006, soit 1,9 million de dollars.
- Tel que prévu lors de la réforme des FIR, l’enveloppe de départ est annulée en 2006-2007.

Nouveaux milieux de stages cliniques en médecine

Dans le cadre de l’entente intervenue entre le Groupe de travail sur les affaires médicales (MEDU) et le ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport, il a été convenu qu’un financement additionnel de 0,8 million de dollars s’ajouterait, en 2006-2007, aux 2,2 millions de dollars déjà accordés en 2005-2006 aux quatre facultés de médecine afin de développer de nouveaux milieux de stages cliniques, devenus nécessaires à la suite de la croissance des inscriptions en médecine au cours des dernières années.

Autres ajustements particuliers – Stages pour les sciences infirmières

Le Ministère octroie une allocation spécifique non récurrente de 750 mille dollars en 2006-2007 afin de soutenir les universités concernées par l’accroissement important de l’effectif étudiant en sciences infirmières et la hausse du coût lié à la formation pratique, notamment pour le placement en stages des étudiantes et des étudiants.

Bourses d’études aux cycles supérieurs en sciences infirmières
(Règle budgétaire approuvée le 18 juillet 2006 par le Conseil du trésor – CT 204043)

Le Ministère instaure, en 2006-2007, un programme de bourses d’études aux cycles supérieurs en sciences infirmières. Ce programme vise à favoriser le renouvellement et l’augmentation du corps professoral en sciences infirmières. Il s’échelonne sur huit ans et comporte deux volets.

Le premier volet prévoit l’octroi annuel de vingt bourses d’études de 20 000 dollars chacune la première année et de douze bourses d’études du même montant pour les années suivantes, chacune d’une durée d’un an, aux étudiants de 2^e cycle ayant complété un minimum de quinze unités de formation.

Le second volet s'adresse aux étudiants de 3^e cycle. Pour les étudiants ayant déjà débuté la formation, des bourses d'une durée d'un ou de deux ans, selon les besoins, seront attribuées à partir de 2006-2007. Quant aux étudiants nouvellement admis, le programme prévoit annuellement, à compter de 2007-2008, l'octroi de douze nouvelles bourses d'une durée de trois ans. Le montant des bourses de 3^e cycle est de 39 000 dollars par année.

Les sommes allouées au programme incluent une compensation pour les frais de gestion pouvant aller jusqu'à 5 p. cent de l'allocation. La participation financière des universités concernées représente 20 p. cent du coût total du programme.

Introduction

La *Loi sur le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport* (LRQ, chapitre M-15) permet au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'accorder aux établissements d'enseignement universitaire, aux conditions qu'il croit devoir fixer, une aide financière prélevée sur les sommes mises à sa disposition à cette fin par le gouvernement. Les établissements d'enseignement universitaire admissibles au financement gouvernemental sont énumérés aux paragraphes de 1 à 11 de l'article 1 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* (LRQ, chapitre E-14.1 modifié par le chapitre 67 des lois 2002) : l'Université Laval, l'Université McGill, l'Université Bishop's, l'Université de Montréal, l'École Polytechnique de Montréal, l'École des hautes études commerciales de Montréal, l'Université Concordia, l'Université de Sherbrooke ainsi que l'Université du Québec et ses constituantes.

Les modalités de financement doivent être approuvées par le gouvernement conformément à la *Loi sur l'administration publique* (LRQ, chapitre A-6.01).

Le présent document a pour objet d'édicter les règles budgétaires et de présenter les modalités du calcul de la subvention de fonctionnement allouée aux établissements d'enseignement universitaire. La première partie du document explique brièvement la méthode de calcul des subventions allouées aux établissements pour les dépenses de fonctionnement. La seconde partie présente respectivement les diverses allocations composant la subvention de fonctionnement et les règles d'attribution de chacune de ces allocations.

Sont décrites, ensuite, des règles complémentaires aux règles budgétaires, qui concernent la politique relative aux droits de scolarité, la politique triennale des nouvelles inscriptions dans les programmes de médecine, la gestion des subventions et les règles particulières relatives à la transmission de l'information.

Exposé de la méthode de financement des universités

Au cours de la période 1971-1999, le gouvernement allouait aux universités une subvention de fonctionnement calculée selon une méthode de financement dite « historique », la subvention de base de l'année précédente constituant le point de départ du processus de détermination de la subvention de l'année faisant l'objet du financement.

Le 24 janvier 2000, le gouvernement du Québec adoptait la *Politique québécoise à l'égard des universités* qui faisait état des attentes et des engagements du gouvernement. Le 14 mars de la même année, à l'occasion du Discours sur le budget 2000-2001, le ministre des Finances annonçait le réinvestissement d'une somme de 1 milliard de dollars en éducation, dont 600 millions de dollars pour l'enseignement universitaire au cours de la période triennale 2000-2001 à 2003-2004 (120 millions de dollars en 2000-2001, 180 millions en 2002-2003 et 300 millions de dollars en 2003-2004). De plus, à la suite des économies dégagées par l'entente avec le gouvernement fédéral sur les Bourses du millénaire, un montant de 23 millions de dollars, récurrent pendant 10 ans (de 1999-2000 à 2009-2010), est venu s'ajouter à ce réinvestissement. En novembre 2000, à la suite de ces annonces, le Conseil des ministres approuvait la *Politique québécoise de financement des universités*.

Le présent document est produit conformément à la *Politique québécoise de financement des universités*¹.

Le Ministère alloue aux établissements d'enseignement universitaire des subventions pour leur fonctionnement, composées d'une subvention générale et de subventions spécifiques.

La subvention générale a pour but d'aider les établissements d'enseignement universitaire à assumer les coûts récurrents associés à l'enseignement, au soutien à l'enseignement et à la recherche, à l'entretien des terrains et des bâtiments et à des missions particulières reconnues aux fins de subventions.

Les subventions spécifiques, quant à elles, répondent à des objectifs et à des besoins particuliers reconnus par le Ministère et sont accordées selon les règles établies dans le présent document. Dans certains cas, les établissements doivent utiliser les montants accordés aux fins prévues. Dans d'autres cas, aucune restriction n'est imposée quant à l'utilisation des fonds consentis.

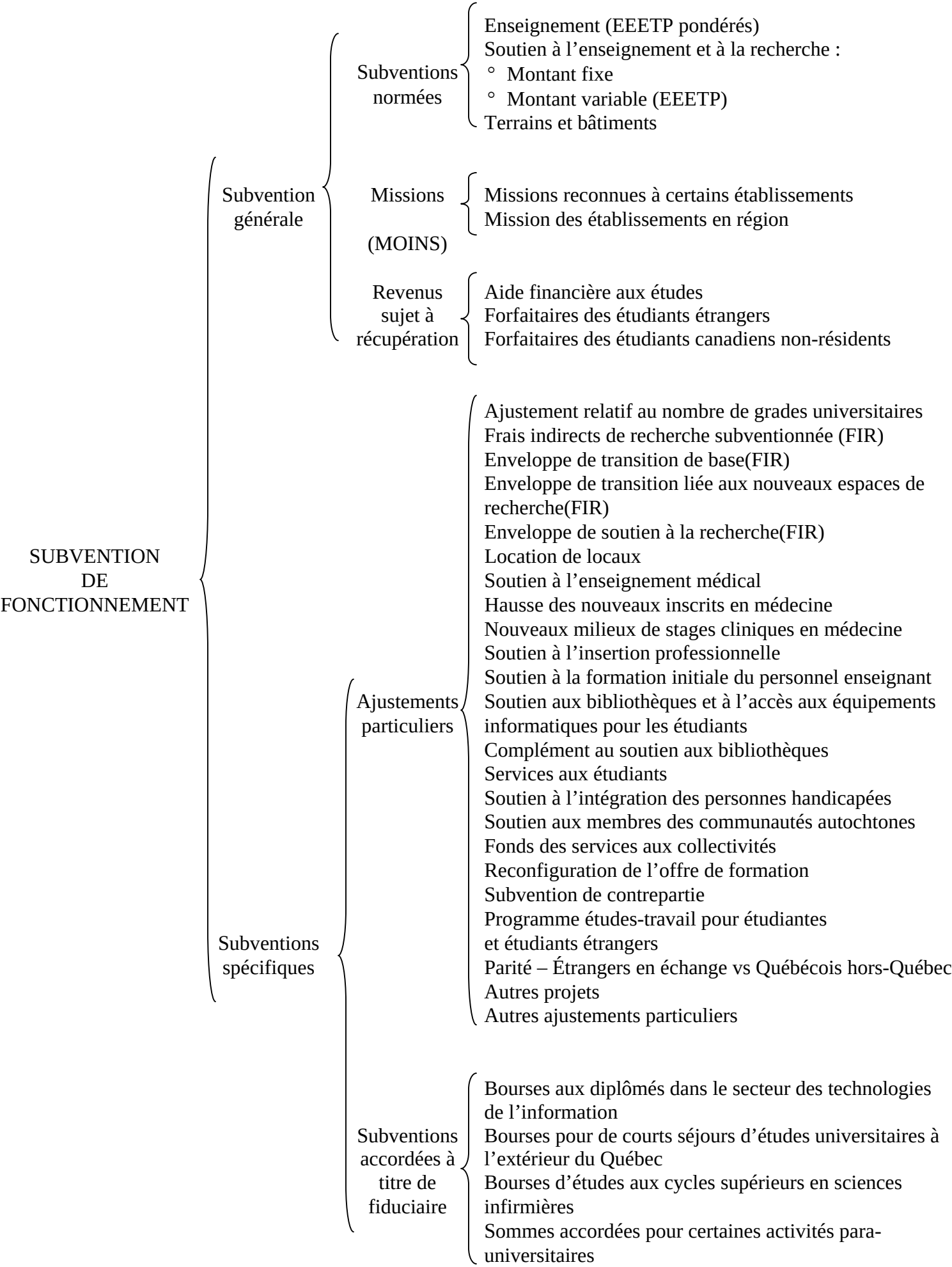
Certaines subventions spécifiques servent également à financer des activités para-universitaires, par l'entremise des établissements jouant un rôle de fiduciaire.

Depuis 1990-1991, la majoration des droits de scolarité a engendré des coûts supplémentaires au regard du programme d'aide financière aux études. L'équivalent de ces coûts supplémentaires est déduit des subventions normées de chaque établissement.

Les étudiants étrangers et les étudiants canadiens non-résidents du Québec doivent pour leur part payer, en plus des droits de scolarité de base, des montants forfaitaires minimaux pour chaque unité de cours auxquels ils sont inscrits. Ces revenus sont soustraits des subventions normées de chaque établissement. Le Ministère redistribue à l'ensemble des établissements les sommes ainsi récupérées.

Le schéma suivant présente sommairement les composantes de la subvention de fonctionnement des établissements universitaires.

¹ On peut en consulter le texte intégral sur le site Internet du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport à l'adresse suivante : www.mels.gouv.qc.ca/ens-sup/ens-univ/finances-univ.asp.



1 Règles touchant la subvention générale

1.1 Subventions normées (tableau D)

La politique de financement des universités prévoit des subventions normées qui fournissent les ressources permettant aux universités de remplir leur mission, en tenant compte de leurs caractéristiques propres et dans le respect de leur autonomie. Les éléments pris en considération dans le calcul des subventions normées touchent les principales fonctions de la mission universitaire : l'enseignement, le soutien à l'enseignement et à la recherche et l'entretien des terrains et des bâtiments.

1.1.1 Enseignement (tableau D, colonnes 1 et 2)

Cette fonction comprend, entre autres, les dépenses associées à la rémunération des professeurs-chercheurs et des chargés de cours. Le financement est établi à partir des inscriptions des étudiants aux activités d'enseignement offertes par les universités durant l'année universitaire 2004-2005. Cet effectif est mesuré en EEETP (effectif étudiant en équivalence au temps plein). Le calcul des EEETP est décrit dans le document intitulé « *Méthode de dénombrement de l'effectif étudiant en équivalence au temps plein, aux fins de financement, à partir du système Gestion des données sur l'effectif universitaire* ». Ce document, complémentaire aux règles budgétaires, se trouve sur le site Internet du Ministère, à l'adresse électronique suivante :

http://www.mels.gouv.qc.ca/ens-sup/ens-univ/financement/methode_de_denombrement.pdf.

Les EEETP de chaque établissement sont répartis dans onze secteurs de financement en fonction des codes de disciplines (CLARDER) associés par chaque établissement à chacune des activités qu'il offre. Ces EEETP sont ensuite pondérés selon la méthode présentée à l'annexe 1 du présent document. Ces pondérations, dont la valeur varie entre 1 et 10,56, sont établies selon les cycles d'études et selon les secteurs disciplinaires. Elles permettent d'établir l'effectif financé de chaque établissement dont les résultats détaillés sont présentés aux annexes 1.1 à 1.18.

Depuis l'exercice budgétaire 2001-2002, afin d'atténuer la réduction des subventions découlant d'une baisse temporaire de l'effectif étudiant ou de lisser l'effet de baisses successives durant quelques années, l'enveloppe budgétaire disponible pour la fonction « enseignement » est répartie entre les établissements en retenant, pour chacun, l'effectif pondéré moyen des trois dernières années², lorsque cet effectif moyen est supérieur à l'effectif étudiant pris en considération dans les présentes règles budgétaires, soit celui de l'année universitaire 2004-2005 (annexe 1.19).

La valeur unitaire de l'EEETP pondéré, en 2006-2007, est de 3 293,77 dollars; cette valeur est obtenue en divisant l'enveloppe de la fonction « enseignement » (1 311 841,0 mille dollars) par l'effectif étudiant pondéré total (398 279,33).

Les montants accordés pour la fonction « enseignement » feront l'objet d'un ajustement, en 2008-2009, lorsque les données définitives de l'effectif étudiant de l'année universitaire 2006-2007 seront connues.

1.1.2 Soutien à l'enseignement et à la recherche (tableau D, colonnes 3 à 5)

Cette fonction comprend le fonctionnement des bibliothèques, les coûts liés à l'informatique et à l'audiovisuel ainsi que l'administration générale. La subvention pour la fonction « soutien à l'enseignement et à la recherche » comporte deux volets : « soutien à l'enseignement et à la recherche – montant fixe » et « soutien à l'enseignement et à la recherche – montant variable ».

² La détermination de l'allocation initiale pour l'année universitaire 2006-2007 tient compte de l'effectif pondéré des années universitaires 2002-2003, 2003-2004 et 2004-2005.

1.1.2.1 Soutien à l'enseignement et à la recherche – montant fixe (tableau D, colonne 3)

Un montant fixe de 2 193,3 mille dollars est accordé à chaque établissement pour couvrir les coûts de base de son administration générale.

1.1.2.2 Soutien à l'enseignement et à la recherche – montant variable (tableau D, colonnes 4 et 5).

Le financement est établi à partir des inscriptions des étudiants aux activités d'enseignement offertes par les universités durant l'année universitaire 2004-2005. Cet effectif est mesuré en effectif étudiant en équivalence au temps plein (EEETP).

Depuis l'exercice budgétaire 2001-2002, afin d'atténuer la réduction des subventions découlant d'une baisse temporaire de l'effectif étudiant ou de lisser l'effet de baisses successives durant quelques années, l'enveloppe budgétaire disponible pour la fonction « soutien à l'enseignement et à la recherche » est répartie entre les établissements en tenant compte, pour chacun, de l'effectif moyen des trois dernières années³, lorsque cet effectif moyen est supérieur à l'effectif étudiant pris en considération dans les présentes règles budgétaires, soit celui de l'année universitaire 2004-2005 (annexe .19).

La valeur unitaire de l'EEETP, en 2006-2007, est de 1 570,30 dollars; cette valeur est obtenue en divisant l'enveloppe de la fonction « soutien à l'enseignement et à la recherche – montant variable » (299 031,0 mille dollars) par l'effectif financé (190 429,76).

Les montants accordés sous la rubrique « soutien à l'enseignement et à la recherche - montant variable » feront l'objet d'un ajustement, en 2008-2009, lorsque les données définitives sur l'effectif étudiant de l'année universitaire 2006-2007 seront connues.

1.1.3 Terrains et bâtiments (tableau D, colonne 6)

Cette subvention assure, de manière normalisée, les ressources nécessaires au fonctionnement des espaces subventionnés liés à l'enseignement ainsi qu'au renouvellement du parc mobilier dont ils sont dotés. Les règles d'allocation présentées aux annexes 3 et 3.1 reflètent les coûts théoriques (normés) associés à l'entretien ménager, à la gestion des produits dangereux, à l'entretien courant et aux réparations mineures, à la sécurité et à la prévention d'incendie, aux assurances sur les biens, au renouvellement annuel du parc mobilier, à l'énergie, aux frais d'exploitation des locations et à la coordination de ces activités. Lorsque ces coûts normés admissibles à la subvention pour la fonction « terrains et bâtiments » excèdent les revenus totaux disponibles, une constante de normalisation est appliquée (annexe 2).

Les revenus totaux disponibles sont composés des éléments suivants : la portion des droits de scolarité attribuables à cette enveloppe, l'enveloppe de 18 millions de dollars pour le soutien aux bibliothèques et pour l'accès à l'informatique, la portion de l'enveloppe des locations de locaux liée aux frais d'exploitation (des espaces liés à l'enseignement ou à la recherche) ainsi que la portion de la subvention générale allouée à la fonction « terrains et bâtiments ».

Concernant les revenus des droits de scolarité, ceux-ci correspondent à 11,72675 p. cent⁴ du montant suivant : les droits de scolarité calculés à partir des EEETP 2004-2005 desquels sont déduits les montants de la récupération au titre de l'aide financière aux études. Ensuite les revenus de droits de scolarité sont réduits, s'il y a lieu, au prorata du déficit d'espace lié à l'enseignement.

L'allocation 2006-2007 s'appuie, en ce qui a trait au fonctionnement des espaces subventionnés liés à l'enseignement, sur les superficies brutes inventoriées (m²) dans le

³ La détermination de l'allocation initiale pour l'année universitaire 2006-2007 tient compte de l'effectif brut des années universitaires 2002-2003, 2003-2004 et 2004-2005.

⁴ Spécifiquement pour la Télé-université, cette fraction considérée est de 4 p. cent.

système SILU au 1^{er} octobre 2005 et ajustées au 31 mai 2006. De cette base sont retirées les superficies non reconnues aux fins de financement (locations à des tiers, résidences, stationnements, arénas, espaces commerciaux, etc.). De plus, depuis 2004-2005, en sont également retirées les superficies liées à la recherche. Des ajouts ou des retraits aux surfaces, non récurrents et proportionnels au nombre de mois d'utilisation (annexe 3.3), permettent d'ajuster les allocations antérieures. Enfin, l'allocation 2006-2007 s'appuie, en ce qui a trait au renouvellement du parc mobilier, sur les espaces normalisés (m² nets) liés à l'enseignement compte tenu des effectifs étudiants et du personnel des établissements.

1.2 Missions particulières (tableau C, colonne 2)

1.2.1 Missions reconnues à certains établissements

En plus du financement alloué selon les normes décrites ci-dessus, le Ministère accorde, au titre de mission particulière, un financement additionnel aux établissements suivants :

- un montant de 1 334,0 mille dollars à l'Université Bishop's pour le soutien à titre d'université de petite taille;
- un montant de 3 661,4 mille dollars à l'Université Laval pour l'aider à assumer son rôle particulier dans la région de Québec, notamment pour les services que rend sa bibliothèque à plusieurs établissements d'enseignement supérieur et de recherche et pour les activités conduites par sa Faculté de médecine dentaire et sa Faculté de musique;
- un montant de 4 707,6 mille dollars à l'Université de Montréal pour accélérer son développement et lui permettre de conserver sa position parmi les grandes universités en Amérique du Nord;
- un montant de 4 328,8 mille dollars non transférable à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal, qui doit assumer des coûts supplémentaires pour le maintien de services hospitaliers aux animaux;
- un montant de 2 092,3 mille dollars à l'Université de Sherbrooke pour l'aider à assumer son rôle particulier dans la région de l'Estrie;
- un montant de 1 682,1 mille dollars à l'Université du Québec à Rimouski pour compenser les coûts des activités de l'Institut national de la recherche scientifique — océanologie, dont elle assume la responsabilité depuis 1999;
- un montant de 25 743,9 mille dollars à l'Institut national de la recherche scientifique. L'essentiel de l'activité de cet établissement étant fondé sur la recherche, le Ministère ajoute au financement qui lui est alloué un paramètre particulier qui est fonction de deux variables : un nombre de professeurs reconnus annuellement par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et un montant de 171 056 dollars par professeur. Le nombre de professeurs reconnus pour 2006-2007 est de 150,5 professeurs;
- un montant de 987,1 mille dollars à l'École nationale d'administration publique pour reconnaître le caractère spécifique de sa présence sur l'ensemble du territoire québécois et aux cycles supérieurs;
- un montant de 1 046,1 mille dollars à la Télé-université (UQAM) comme soutien à la mission particulière liée à son mandat d'enseignement à distance;
- un montant de 8 142,3 mille dollars à l'Université du Québec pour tenir compte des opérations du siège social, considérant que les montants les plus significatifs alloués par la formule de financement sont principalement fondés sur l'effectif étudiant.

1.2.2 Mission des établissements en région

Les constituantes à vocation générale du réseau de l'Université du Québec ont une mission particulière au regard de l'accessibilité aux études supérieures sur l'ensemble du territoire québécois. Elles doivent de plus jouer un rôle important dans leur communauté et assument même un fort leadership dans le développement socio-économique des régions du Québec.

Une enveloppe de 33 353,5 mille dollars est répartie entre les constituantes en région pour leur permettre d'offrir une variété suffisante de cours sur un vaste territoire et à des groupes de dimensions restreintes. Cette enveloppe prend en considération le montant de 3 500,0 mille dollars annoncé lors du Rendez-vous national des régions pour soutenir ces établissements au regard de leur participation au développement de leur région respective.

Cette enveloppe vient également compenser les frais administratifs importants occasionnés par la distance qui sépare ces constituantes du centre administratif de l'Université du Québec. On trouve la répartition de cette enveloppe à l'annexe 4.

1.3 Revenus sujets à récupération (tableau E)

La subvention normée des établissements est réduite des revenus minimaux que doivent percevoir les universités (montants forfaitaires des étudiants étrangers et des étudiants canadiens non-résidents du Québec) et, depuis 1990-1991, d'un montant servant à compenser le coût supplémentaire du programme d'aide financière aux études provoqué par la majoration des droits de scolarité, qui a entraîné une hausse des coûts de ce programme.

1.3.1 Montant pour l'aide financière aux études (tableau E, colonne 1)

En 1989, le Conseil des ministres a décidé que les revenus supplémentaires liés à l'augmentation des droits de scolarité, après déduction des coûts additionnels occasionnés au programme d'aide financière aux études, demeurerait la propriété des universités. Ces coûts additionnels sont établis à 39,2 millions de dollars.

La récupération de ce montant par les établissements est calculée au prorata de l'EEETP de l'année universitaire 2004-2005 (annexe 5), ajusté pour tenir compte des droits payables à l'université d'attache.

La répartition de cette récupération entre les établissements fera l'objet d'un ajustement en 2008-2009 lorsque les données définitives sur l'effectif étudiant de l'année universitaire 2006-2007 seront connues.

1.3.2 Revenus provenant des montants forfaitaires payés par les étudiants étrangers (tableau E, colonne 2)

Les étudiants étrangers doivent payer, en plus des droits de scolarité de base, un montant forfaitaire (voir la section 3.5). Les revenus que doivent ainsi percevoir les universités sont soustraits de la subvention normée de chaque établissement.

Les revenus provenant des suppléments payés par les étudiants étrangers sont estimés à partir de l'effectif étudiant de l'année universitaire 2004-2005, assujetti aux dispositions énoncées à la section 3.5. Les montants récupérés feront l'objet d'un ajustement en 2008-2009 lorsque les données définitives sur l'effectif étudiant de l'année universitaire 2006-2007 seront connues.

1.3.3 Revenus provenant du montant forfaitaire payé par les étudiants canadiens non-résidents du Québec (tableau E, colonne 3)

Les étudiants canadiens non-résidents du Québec, incluant les membres du personnel des établissements et leurs dépendants, paient, en plus des droits de scolarité de base, un montant forfaitaire fixé, sous réserve de la décision du Conseil des ministres à 108,18 dollars par unité de cours auquel ils sont inscrits. Les revenus que doivent ainsi

percevoir les universités sont soustraits de la subvention normée de chaque établissement.

Les revenus provenant des montants forfaitaires payés par les étudiants canadiens non-résidents du Québec sont estimés à partir de l'effectif étudiant de l'année universitaire 2004-2005, assujetti aux dispositions énoncées à la section 3.4. Les montants récupérés feront l'objet d'un ajustement en 2008-2009 lorsque les données définitives sur l'effectif étudiant de l'année universitaire 2006-2007 seront connues.

1.4 Ajustement transitoire

Jusqu'en 2014-2015, la répartition de la subvention normée entre les établissements est influencée par un ajustement négatif apporté aux allocations de l'Université McGill. Cet ajustement représente, pour l'Université McGill, un écart de 15 977,8 mille dollars entre la subvention normée 2000-2001 (avant réinvestissement) établie selon la nouvelle formule de financement et la subvention normée 2000-2001 établie selon la formule antérieure. Cet écart devait être réduit progressivement, à raison de 1/15 par année sur une période de quinze ans, pour atteindre 15/15 en 2014-2015. Toutefois, à partir de l'année 2005-2006, le Ministère accorde une subvention supplémentaire de 1 065,2 mille dollars à l'Université McGill, sans toutefois réduire les montants de subvention prévus pour les autres établissements. Le montant rendu disponible pour les autres établissements est partagé entre les fonctions « enseignement » (69,2635 p. cent), « soutien à l'enseignement et à la recherche universitaire » (19,0098 p. cent) et « terrains et bâtiments » (11,7267 p. cent) pour être par la suite redistribué entre les autres établissements selon un pourcentage fixe déterminé dans les calculs définitifs de l'année 2001-2002.

2 Subventions spécifiques

Les subventions spécifiques sont composées d'ajustements particuliers et de subventions accordées à titre de fiduciaire.

2.1 Ajustements particuliers (tableau F)

Les ajustements particuliers répondent à des besoins ciblés. Ils correspondent notamment aux grandes préoccupations véhiculées dans la *Politique québécoise à l'égard des universités*.

2.1.1 Allocations relatives au nombre de grades universitaires (tableau F, colonne 1)

La *Politique québécoise à l'égard des universités* précise que l'accès aux études universitaires est indissociable de la diplomation. De plus, les universités sont invitées à promouvoir la formation de la relève en recherche universitaire et à diversifier les objectifs de formation aux cycles supérieurs afin de répondre aux besoins en ressources humaines hautement qualifiées.

Une enveloppe destinée à accroître le nombre de diplômés est répartie sur la base du nombre de personnes ayant reçu un grade universitaire au cours de l'année civile 2005, à raison de 500 dollars par baccalauréat, de 1 000 dollars par maîtrise et de 7 000 dollars par doctorat. Les allocations ainsi accordées visent à améliorer l'encadrement des étudiants afin de favoriser la réussite et la diplomation.

Pour être retenues aux fins de ce calcul, toutes les personnes déclarées au module « diplômés » doivent posséder un code permanent.

De plus, les règles de dénombrement suivantes sont appliquées :

- les grades universitaires dont une ou des composantes de programmes sont invalides ou manquantes ne sont pas retenus;
- lorsqu'une personne obtient plus d'un grade universitaire de même type au cours d'une même année, un seul est retenu au regard du financement;

- lorsqu'une personne obtient plusieurs grades universitaires de types différents au cours d'une même année, seul celui du niveau le plus élevé est retenu;
- lorsqu'une personne obtient, deux années consécutives, un grade universitaire de même type, celui obtenu l'année la plus récente n'est pas retenu dans le calcul de l'allocation;
- les sanctions d'études décernées aux médecins résidents ne sont pas des grades retenus aux fins du calcul;
- ne sont pas retenus au regard du financement les grades décernés aux personnes suivantes :
 - a) celles qui sont en situation de cotutelle de thèse provenant d'un établissement universitaire français;
 - b) celles qui sont inscrites pour au moins un trimestre comme étudiant autofinancé dans le programme menant à ce grade;
 - c) celles qui sont dans un programme d'échange et qui sont étudiants étrangers avec un statut d'étudiant régulier;
 - d) celles dont le programme d'études est offert exclusivement à l'extérieur du Québec.

2.1.2 Frais indirects de recherche subventionnée (FIR) (tableau F, colonnes 2 à 4)

2.1.2.1 Réforme du financement des frais indirects de recherche

Lorsqu'un organisme pourvoyeur de fonds finance un projet de recherche dans une université, il occasionne, en plus des frais directement liés à la réalisation du projet, une multitude d'autres frais que l'on qualifie d'« indirects » :

- frais indirects liés aux services : administration, bibliothèque, informatique, audiovisuel, télécommunications, services juridiques, gestion des ressources humaines, comptabilité, finances, etc.;
- frais indirects liés aux espaces : frais d'acquisition, d'opération et de maintien en bon état des espaces ainsi que de renouvellement des équipements généraux dont sont dotés les espaces de recherche.

En 2004-2005, le Ministère a convenu, avec les universités, d'une réforme en profondeur du financement des FIR. Cette réforme vise, à terme, à accroître les revenus autonomes des établissements au titre des FIR, en clarifiant d'abord les responsabilités des organismes pourvoyeurs de fonds à l'égard des FIR découlant des projets de recherche qu'ils financent dans les universités. Le Ministère contribue à l'atteinte de cet objectif par les actions suivantes :

- il assume le financement de la totalité des FIR découlant des subventions et contrats de recherche réalisés dans les universités et provenant de tous les ministères et organismes du gouvernement du Québec;
- il vient en aide à certains organismes à but non lucratif (OBNL) agréés en assumant la majorité des FIR découlant de leurs subventions de recherche dans les universités;
- il évite le double financement des FIR :
 - en prenant en considération, comme source de financement des FIR, certaines subventions versées aux différents regroupements de recherche par les trois fonds québécois subventionnaires de la recherche du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation :
 - ✓ le Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ)
 - ✓ le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies (FQRNT)
 - ✓ le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC)

- en retranchant les espaces de recherche du calcul des subventions générales de la fonction « terrains et bâtiments », et du calcul des investissements pour les volets « rénovations » et « réaménagements » ainsi que l’ajout au parc mobilier lié à l’évolution de l’effectif étudiant;
- il compense la baisse de revenus occasionnée à court terme par la réforme dans certains établissements, et ce, de trois manières :
 - par une subvention de transition de base qui sera modulée en fonction de la croissance des revenus de FIR, provenant notamment du gouvernement fédéral;
 - par une subvention de départ pour 2004-2005 et 2005-2006;
 - par le financement, pendant la période de transition, des nouveaux espaces de recherche sous la fonction « terrains et bâtiments » en 2004-2005, puis par une subvention spécifique de transition à compter de 2005-2006;
- il soutient la recherche dans les établissements de petite taille.

2.1.2.2 Enveloppe pour les frais indirects de recherche (tableau F, colonne 2)

L’enveloppe pour 2006-2007 est estimée à 48,2 millions de dollars. Les modalités de ce calcul sont les suivantes :

- Les octrois directs de base de recherche (subventions et contrats), sur lesquels les taux de FIR sont appliqués, excluent les octrois ou portions d’octroi pour frais indirects de recherche, pour construction, réaménagement ou rénovation, pour équipements, pour soins aux patients, pour valorisation commerciale de la recherche ainsi que pour remises de droits de scolarité et bourses d’études (de tous cycles et de stage postdoctoral).
- Le Ministère finance des FIR découlant de la réalisation, dans les universités, des octrois de recherche, subventions et contrats provenant des ministères et organismes du gouvernement du Québec, excluant Valorisation-Recherche Québec, en appliquant à leurs octrois directs de base de recherche les taux de 65 p. cent ou de 50 p. cent selon que la discipline de l’octroi est classifiée « lourde » ou « légère » en fonction de l’importance relative des laboratoires de recherche.
- Le Ministère finance des FIR découlant de la réalisation, dans les universités, des subventions de recherche provenant des organismes agréés, en appliquant à leurs subventions directes de base de recherche les taux de 50 p. cent pour les disciplines « lourdes » et de 35 p. cent pour les disciplines « légères ». Ces organismes sont sélectionnés sur la base des critères suivants :
 - leur financement ne provient pas majoritairement de fonds publics (organismes municipaux, provinciaux, nationaux ou internationaux);
 - leurs subventions sont accordées à la suite d’appels d’offres;
 - leur processus de sélection des récipiendaires est effectué au moyen d’un jury de pairs;
 - la décision du Ministère d’accorder ou non son agrément à l’organisme repose sur la recommandation d’un comité mixte composé de membres de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) ainsi que du ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport ou, de la recommandation du FRSQ.

Le Ministère finance également certains FIR encourus par les universités pour des octrois de recherche réalisés dans les établissements de santé et de services sociaux et provenant de ministères et d’organismes du gouvernement du Québec ou d’organismes agréés. Un taux de 11,8 p. cent est appliqué à ces octrois directs de base de recherche lorsqu’ils sont administrés par l’université; lorsqu’ils sont entièrement administrés par l’établissement de santé et de services sociaux, un taux de 5,3 p. cent est appliqué aux subventions provenant des ministères et organismes du gouvernement du Québec et un taux de 1,8 p. cent dans les autres cas.

Une portion des FIR considérés par le Ministère est déjà financée par le gouvernement du Québec, notamment par l'entremise des trois fonds québécois subventionnaires de la recherche relevant du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (FRSQ, FQRNT et FQRSC), par l'allocation de subventions aux divers regroupements de recherche (centres, instituts, réseaux et autres). Pour tenir compte du fait que ces subventions couvrent aussi certains frais directs et que les subventions « réseaux » desservent plusieurs établissements même si elles ne sont allouées qu'à un seul, et afin de maintenir, pour les établissements, un incitatif financier à participer à ces concours de subventions des fonds, le Ministère ne considère que 67 p. cent de ces subventions comme source de financement des FIR.

Les taux de financement des FIR s'appliquent aux octrois directs de base de recherche inscrits dans le système d'information sur la recherche universitaire (SIRU) pour l'année universitaire 2003-2004.

2.1.2.3 Enveloppes spécifiques de transition (tableau F, colonne 3)

2.1.2.3.1 Enveloppe de transition de base

Toutes les universités bénéficieront, à moyen et à long terme, du rehaussement des taux de FIR qu'elles exigeront des divers organismes pourvoyeurs de fonds directs de recherche. Pour y arriver, elles devront cependant convaincre les autres universités canadiennes de relever à 50 p. cent ou à 65 p. cent le taux de FIR de 40 p. cent dont elles ont jusqu'à maintenant convenu entre elles et d'insister, notamment par l'intermédiaire de l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC), pour que le gouvernement fédéral accepte de s'acquitter, lui aussi, de la totalité des FIR découlant des projets de recherche qu'il finance.

Une enveloppe de transition est allouée afin de compenser la diminution des subventions subie par certaines universités à cause de la réforme dans les premières années de son implantation.

Les montants des subventions réparties pour la première fois en 2004-2005 (18,5 millions de dollars) ne seront pas mis à jour au cours de la période de transition. En 2005-2006, le Ministère a alloué 100 p. cent de ces montants. En 2006-2007, il alloue également 100 p. cent de ces montants. Par la suite, il les réduira progressivement à 67 p. cent en 2007-2008 et à 33 p. cent en 2008-2009. En 2009-2010, les universités devraient avoir réussi à faire croître leurs revenus autonomes de FIR pour compenser cette baisse de revenus à court terme. S'il advenait que les ententes avec les autres universités canadiennes et avec le gouvernement fédéral pour hausser les taux de FIR tardent à se concrétiser, le Ministère pourrait accepter une nouvelle prolongation de cette période de transition.

2.1.2.3.2 Enveloppe de transition liée aux nouveaux espaces de recherche

Des subventions sont aussi allouées pour financer temporairement, pendant la période de transition, les nouveaux espaces de recherche non déclarés dans le SILU du 1^{er} octobre 2002. Elles correspondent aux subventions de transition additionnelles qu'auraient générées ces nouveaux espaces de recherche en 2004-2005, auxquelles est appliqué le taux du financement de transition pour l'année en cours, soit 100 p. cent en 2006-2007. Le calcul détaillé de ces subventions est disponible sur demande. Enfin, aux fins du calcul de ces subventions pour 2006-2007, les besoins sont pondérés par l'enveloppe consacrée à la transition liée aux nouveaux espaces de recherche qui est fixée à son niveau de 2005-2006, soit 1,9 million de dollars.

2.1.2.3.3 Réutilisation ultérieure de ces subventions de transition

Les sommes dégagées par la diminution progressive de ces subventions de transition seront réinjectées dans les subventions générales de la fonction « terrains et bâtiments » ainsi que dans les subventions spécifiques pour les FIR, selon les besoins.

2.1.2.4 Enveloppe spécifique de départ

Tel que prévu lors de la réforme des FIR, l'enveloppe de départ est annulée en 2006-2007. La somme de 2,5 millions de dollars ainsi dégagée par la fin des subventions de départ a été réinjectée dans l'enveloppe générale des terrains et bâtiments.

Le Ministère pourra vérifier par la suite si les universités ont appliqué, en 2007-2008, les taux de 15 p. cent et de 40 p. cent sur les nouveaux octrois de recherche inscrits dans SIRU 2007-2008. Tel que convenu avec les établissements, le Ministère informera la CREPUQ des résultats observés de cette vérification.

2.1.2.5 Enveloppe de soutien à la recherche (tableau F, colonne 4)

Une enveloppe de 1,675 million de dollars est distribuée dans le but de soutenir la recherche notamment dans les établissements de petite taille. Cette somme est répartie entre les établissements concernés en allouant d'abord à chacun un montant fixe de 20 000 dollars. À ce montant fixe est ensuite ajouté un montant variable établi au prorata des sommes reçues par chaque établissement pour leurs activités de recherche. Ces sommes, fournies par le système d'information sur la recherche universitaire (SIRU), considèrent toutes les sources de financement pour la recherche : le gouvernement du Québec, les organismes à but non lucratif, le gouvernement du Canada, les entreprises, les municipalités, les établissements d'enseignement, etc.

Les établissements concernés sont : l'Université Bishop's, l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, l'Université du Québec à Chicoutimi, l'Université du Québec en Outaouais, l'Université du Québec à Rimouski et l'Université du Québec à Trois-Rivières.

2.1.3 Location de locaux (tableau F, colonne 5)

Lorsque la superficie des bâtiments dont l'établissement est propriétaire est insuffisante, le Ministère peut accorder une subvention pour la location de locaux destinés à l'enseignement, à la recherche ou à l'administration ou aux services de soutien, incluant les coûts d'opérations. Le Ministère peut ainsi subventionner la location de locaux de différentes façons :

- Pour les locations déjà approuvées de façon spécifique, les renouvellements de baux sont acceptés selon les modalités administratives indiquées dans le document intitulé *Programme de subvention aux universités pour les locations d'espaces – Objectifs et modalités d'application*. La version de janvier 1991 de ce document fait partie intégrante des présentes règles budgétaires et est disponible sur demande.

Dans les autres cas, le Ministère utilise le solde de cette enveloppe pour octroyer une allocation aux établissements universitaires pour combler temporairement un déficit d'espaces selon les modalités suivantes :

- Le Ministère évalue le déficit d'espaces nets à court terme lié à des activités d'enseignement des établissements universitaires, calculé à partir de l'effectif étudiant estimé pour 2006-2007, ainsi que l'importance relative de ce déficit par rapport aux espaces inventoriés.
- Le Ministère estime qu'un établissement peut recevoir dans ses espaces inventoriés, pendant une période de temps limitée, un nombre d'étudiants et de personnels pouvant aller jusqu'à constituer un excédent de 10 p. cent par rapport aux nombres reconnus dans le cadre normatif du Ministère. Au-delà de ce seuil de 110 p. cent, le Ministère reconnaît des besoins d'espaces additionnels.
- Aux fins du calcul de la subvention à titre de tenant lieu de location, 50 p. cent de ces besoins d'espaces additionnels sont retenus. Ce pourcentage des besoins concerne des salles de cours, certains laboratoires d'enseignement « léger » et des

bureaux (besoins d’espaces qui peuvent facilement être comblés par la location). Le Ministère exclut les besoins additionnels associés à certaines catégories d’espaces telles que les cafétérias, les bibliothèques, les services étudiants et les laboratoires de recherche. Ces besoins d’espaces ne peuvent pas être comblés temporairement par une location compte tenu des coûts élevés d’aménagement qu’ils nécessitent.

- Le solde de l’enveloppe disponible est réparti au prorata des besoins retenus.

Le Ministère peut utiliser une portion de l’enveloppe des locations pour des besoins d’immobilisations (financement d’une location-acquisition ou d’une construction, d’achats d’équipement, etc.) ou pour des besoins de fonctionnement.

2.1.4 Soutien à l’enseignement médical (tableau F, colonne 6)

Le programme de soutien à l’enseignement médical couvre les frais directs de soutien à l’enseignement liés à la présence de résidents inscrits aux programmes de médecine et de médecine dentaire dans les centres hospitaliers affiliés. Les établissements d’enseignement universitaire ont la responsabilité de répartir l’enveloppe accordée à cette fin entre les centres hospitaliers affiliés.

Cette enveloppe est indexée selon les mêmes paramètres que ceux qui servent à établir la subvention générale.

2.1.5 Financement particulier pour la médecine

2.1.5.1 Hausse des nouveaux inscrits en médecine (tableau F, colonne 7)

En 2006-2007, le Ministère reconduit l’allocation de 6,75 millions de dollars accordée aux quatre facultés de médecine. Cette allocation est versée en sus des subventions normales accordées pour l’effectif étudiant. Un montant de 6,5 millions de dollars est accordé aux universités afin de mieux reconnaître les coûts de formation en médecine. À cette allocation s’ajoute un montant de 0,25 million de dollars pour le financement des nouvelles cohortes.

La répartition de cette enveloppe est faite au prorata des admissions de chaque faculté dans le contingent régulier du premier cycle en médecine de l’année 2002-2003, soit :

Université Laval	26,8 %
Université McGill	20,8 %
Université de Montréal	34,1 %
Université de Sherbrooke	18,3 %

La récurrence de cette enveloppe pourra être revue à la lumière des résultats des travaux sur la nouvelle grille de pondération de l’effectif étudiant pour la fonction « enseignement ».

2.1.5.2 Nouveaux milieux de stages cliniques en médecine (tableau F, colonne 8)

Dans le cadre de l’entente intervenue entre le Groupe de travail sur les affaires médicales (MEDU) et le ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport, il a été convenu qu’un financement additionnel de 0,8 million de dollars s’ajouterait, en 2006-2007, aux 2,2 millions de dollars déjà accordés en 2005-2006 aux quatre facultés de médecine afin d’y développer de nouveaux milieux de stages cliniques, devenus nécessaires à la suite de la croissance des inscriptions en médecine au cours des dernières années.

2.1.6 Soutien à l’insertion professionnelle (tableau F, colonne 10)

La *Politique québécoise à l’égard des universités* veut favoriser l’insertion des diplômés dans la vie professionnelle en soutenant le processus d’orientation scolaire et en encourageant « les universités à explorer et à développer de nouveaux mécanismes pour faciliter l’intégration des diplômés au marché du travail ».

En conséquence, une enveloppe de 10,0 millions de dollars, répartie au prorata de l'EEETP de l'année universitaire 2004-2005, permettra aux universités d'offrir plus de stages et de meilleurs services d'orientation et de placement. Dans le cas particulier de la Télé-université, l'allocation peut servir à un encadrement accru des étudiants à temps partiel déjà en emploi et soutenir ainsi « l'étudiant-travailleur » en vue d'augmenter sa réussite aux cours. On demande aux universités de préparer un rapport sur les activités menées dans le cadre de ce programme et sur l'utilisation des sommes qui y sont consacrées. Ce rapport doit être transmis à la Direction des systèmes et du contrôle le 30 novembre de chaque année.

2.1.7 Soutien à la formation initiale du personnel enseignant (tableau F, colonne 11)

À la demande du Ministère, les universités ont modifié leurs programmes de formation initiale du personnel enseignant au primaire, au secondaire et en formation professionnelle en y ajoutant notamment des stages. Une enveloppe de 4,8 millions de dollars destinée à permettre un meilleur encadrement de ces stages est répartie au prorata de l'EEETP au premier cycle de l'automne 2004 dans les nouveaux programmes visés.

La récurrence de cette enveloppe pourra être revue à la lumière des résultats des travaux sur la nouvelle grille de pondération de l'effectif étudiant pour la fonction « enseignement ».

2.1.8 Soutien aux bibliothèques et à l'accès aux équipements informatiques pour les étudiants (tableau F, colonnes 12 et 13)

Une enveloppe de 18,0 millions de dollars, destinée à faciliter l'achat de livres et de périodiques pour les bibliothèques ainsi que pour permettre un meilleur accès des étudiants à des services améliorés et à des équipements informatiques performants, est répartie au prorata de l'enveloppe de renouvellement des équipements inscrits à la fonction « terrains et bâtiments » en 2006-2007 pour les salles de cours, les laboratoires d'enseignement et les bibliothèques (annexe 12). Un ajustement particulier est accordé pour compenser l'écart entre l'allocation déterminée par la règle budgétaire et une allocation minimale de 100,0 mille dollars. Un rapport annuel sur l'utilisation des sommes consacrées à ce programme doit être transmis à la Direction des systèmes et du contrôle.

2.1.9 Services aux étudiants (tableau F, colonne 14)

L'ajustement particulier pour les services aux étudiants vise à soutenir la vie étudiante dans les établissements d'enseignement universitaire. Chaque établissement détermine lui-même les services qu'il offre à ses étudiants, notamment les activités sportives et socioculturelles, les services d'orientation, de pastorale, de placement, d'aide financière, la gestion des programmes études-travail pour les étudiantes et étudiants étrangers, etc. Ces services sont également financés par d'autres revenus, dont une cotisation exigée des étudiants.

Le financement est établi en multipliant l'effectif étudiant (EEETP) de chaque établissement pour l'année universitaire 2004-2005 par un montant de 71,10 dollars, lequel inclut une indexation selon les mêmes paramètres que ceux utilisés pour établir la subvention normée.

De façon à permettre aux étudiants de jouer pleinement leur rôle, le Ministère demande aux établissements de ne pas facturer aux associations étudiantes les loyers et les frais d'entretien pour les locaux mis à leur disposition, à l'exception des locaux qui sont utilisés pour des activités à caractère commercial.

2.1.10 Soutien à l'intégration des personnes handicapées (tableau F, colonne 15)

Ce programme a pour but de donner aux personnes handicapées inscrites aux études universitaires des conditions adéquates de soutien qui leur facilitent la vie quotidienne dans les établissements et sur les campus.

Le programme finance trois activités qui, sous certains aspects, sont complémentaires. Cette complémentarité peut amener le Ministère à effectuer, en cours d'année, des virements budgétaires entre les trois activités afin de mieux répondre à l'objectif du programme.

La première activité touche le soutien à la vie étudiante, principalement l'apport des aides techniques. Les allocations sont accordées à la suite de l'approbation d'un dossier justificatif présenté par chaque université qui désire consolider ses services auprès des étudiants handicapés.

La seconde, appelée « recherche », contribue au développement de l'expertise dont le réseau éducatif a besoin pour faciliter l'intégration scolaire des personnes handicapées, du primaire à l'universitaire.

Quant à la troisième activité, elle concerne principalement la transcription en braille de documents obligatoires pour la réussite des études des personnes qui doivent utiliser ce moyen substitut.

De façon complémentaire, on ajoutera la réalisation de travaux connexes au programme, tels la mise à jour des différents codes pour la transcription en braille, le fonctionnement du comité sur la normalisation du braille français, les statistiques liées à la proportion de l'effectif composé de personnes handicapées, l'inventaire des équipements adaptés, etc. Pour répondre efficacement aux exigences de qualité de cette activité, le Ministère verse une allocation à l'École Polytechnique de Montréal, qui accepte d'agir gratuitement à titre de fiduciaire. Celle-ci doit conclure, avec des organismes qualifiés, des ententes préalablement rédigées par le Ministère.

2.1.11 Soutien aux membres des communautés autochtones (tableau F, colonne 16)

Afin de favoriser la réussite et le développement socioculturel des étudiants universitaires des communautés autochtones, le Ministère accorde une aide financière à certains établissements, soit pour adapter et offrir des programmes d'études dans les secteurs que les communautés jugent prioritaires, soit pour apporter une assistance particulière à ces étudiants, soit pour la revalorisation des cultures autochtones. Les allocations sont généralement versées pour une période de cinq ans à la suite de l'acceptation des dossiers justificatifs par le Ministère.

2.1.12 Fonds des services aux collectivités (tableau F, colonne 17)

Le fonds des services aux collectivités a pour objet de soutenir financièrement des projets universitaires mis en œuvre avec des groupes partenaires, dans le but d'aider des groupes de personnes qui ont des besoins sociaux prioritaires. Le Ministère veut ainsi faciliter le travail social des groupes partenaires qui, à cause de ressources financières limitées, n'ont pas accès aux services conseil dont disposent les universités.

On trouvera des renseignements additionnels sur ce programme dans la brochure intitulée *Fonds des services aux collectivités* sur le site Internet du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, à l'adresse électronique suivante : www.mels.gouv.qc.ca/ens-sup/ens-univ/financement/FSC/fsc.asp.

Cette brochure décrit les conditions de participation au concours annuel du fonds, l'échéance du concours et les règles de gestion du programme. Quant à la confirmation du renouvellement de la subvention pour les projets d'une durée de deux ans, elle se fera après l'approbation, par le Ministère, du rapport d'étape qui doit être transmis à la Direction du soutien aux établissements au plus tard le 30 mars 2007. Cette brochure fait partie intégrante des présentes règles budgétaires.

Cette enveloppe sert prioritairement à subventionner la deuxième année des projets dont le rapport d'étape aura été accepté par le Ministère et, en second lieu, les nouveaux projets qui auront été approuvés.

2.1.13 Reconfiguration de l'offre de formation (tableau F, colonne 18)

Le Ministère entend soutenir financièrement les universités dans certains projets de reconfiguration de l'offre de formation. La *Politique québécoise à l'égard des universités* invite les établissements à gérer de manière optimale leur offre de programmes; à ce chapitre, la rationalisation de l'offre de service, la mise en commun des ressources et la création de projets en partenariat avec les établissements d'enseignement collégial sont des exemples d'activités que le Ministère pourrait soutenir.

En ce qui concerne la reconfiguration de l'offre de formation, une priorité est accordée aux opérations impliquant plusieurs établissements et dans le cadre desquelles un ou plusieurs de ces derniers subissent les coûts « non productifs » d'une rationalisation, tels que les coûts liés à une fermeture de programme d'étude, au rachat de contrat, au recyclage du personnel ou à d'autres dépenses de même nature.

Par ailleurs, pour les projets de création de nouveaux programmes, seul un soutien financier pour les équipements ou pour certains aménagements est normalement considéré. Ce soutien financier est disponible uniquement lorsque la demande de création de ces nouveaux programmes provient du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

2.1.14 Subvention de contrepartie (tableau F, colonne 19)

Afin de favoriser les dons monétaires des individus et des corporations aux fonds de dotation et aux fondations universitaires, le Ministère fournit 0,25 dollar pour chaque dollar de nouveaux dons, jusqu'à concurrence de 1 million de dollars par établissement. Cependant, l'allocation pourrait être normalisée afin de ne pas dépasser le montant de 10 millions de dollars réservé à cette fin.

Les dons monétaires considérés comprennent les dons inscrits dans les « Fonds de dotation », dans les « Fonds de souscription » et dans les « Fondations réputées être contrôlées par les établissements universitaires ». Les critères de contrôle sont ceux indiqués au chapitre 4450 du *Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés*. Les fondations englobent les « Fondations universitaires » créées en vertu de la Loi sur les fondations universitaires.

La répartition de cette enveloppe, à usage général, est calculée sur la base de la moyenne des nouveaux dons monétaires pour les années 2002-2003, 2003-2004 et 2004-2005.

2.1.15 Programme études-travail pour étudiantes et étudiants étrangers (tableau F, colonne 20)

La *Politique québécoise à l'égard des universités* entend favoriser la venue des étudiantes et des étudiants étrangers au Québec. À cette fin, un programme études-travail administré par les établissements universitaires a été mis en place en 2001-2002. Ce programme s'adresse aux étudiantes et aux étudiants étrangers qui sont en difficulté financière pour des raisons jugées exceptionnelles. Pour une année universitaire donnée, la valeur maximale du salaire versé dans le cadre de ce programme ne peut être supérieure aux montants forfaitaires payés par l'étudiant durant la même année universitaire.

Pour être admissible au programme, il faut être inscrit à temps plein aux trimestres d'automne et d'hiver et être assujetti au paiement des droits supplémentaires exigés des étudiants étrangers. Pour le trimestre d'été, il faut être inscrit à des cours donnant au moins six unités, ou avoir été inscrit à temps plein au trimestre d'hiver précédent et être admis à temps plein au trimestre d'automne suivant.

L'enveloppe de 500,0 mille dollars réservée à cette fin est répartie entre les établissements universitaires au prorata de l'effectif à temps plein des étudiants étrangers soumis aux montants forfaitaires durant l'année 2004-2005 (annexe 14). Un montant de base de 2,0 mille dollars est attribué à chaque établissement, à l'exception

du siège social de l'Université du Québec, pour lequel aucune somme n'est prévue. Les montants non dépensés sont reportés à l'année suivante pour ce même programme et les universités doivent transmettre à la Direction des systèmes et du contrôle un rapport sur le programme avant le 30 novembre 2007. Les coûts de gestion du programme sont assumés par l'établissement, en dehors de cette enveloppe budgétaire. Les modalités de gestion du programme sont décrites dans la brochure *Étudier au Québec*.

2.1.16 Excédent de la parité pour les étudiants étrangers en échange (tableau F, colonne 21)

Les étudiants étrangers en situation d'échange dans les universités québécoises et ayant un statut d'étudiant libre ne sont pas considérés au regard du financement (section 5.8).

Conformément aux objectifs d'internationalisation du Ministère et dans la perspective de permettre aux universités d'atteindre la parité dans les échanges interuniversitaires, est octroyé un financement équivalent à 50 p. cent de l'excédent de subventions qui subsisterait dans chaque établissement en considérant les étudiants étrangers en situation d'échange par rapport aux étudiants résidents du Québec inscrits dans le même établissement et qui suivent, à l'extérieur du Québec, des activités portées à leur crédit dans leur université d'attache.

2.1.17 Autres projets (tableau F, colonne 22)

En plus des allocations calculées en fonction des activités d'enseignement, le Ministère accorde un financement additionnel aux établissements suivants pour tenir compte de certaines particularités au regard de la fonction « enseignement » :

- un montant de 5 000,0 mille dollars à l'Université Laval pour soutenir les activités de la Faculté de foresterie et de géomatique (2 500,0 mille dollars) et de la Faculté d'agriculture et d'alimentation (2 500,0 mille dollars);
- un montant de 1 500,0 mille dollars à l'Université McGill pour soutenir les mandats de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'environnement;
- un montant de 2 104,0 mille dollars à l'Université de Montréal pour les particularités reconnues à la fonction « enseignement » du programme de médecine vétérinaire;
- un montant de 5 200,0 mille dollars à l'École Polytechnique de Montréal et de 2 600,0 mille dollars à l'École de technologie supérieure en attendant le résultat des études en cours concernant le financement de la fonction « enseignement », notamment pour la formation en génie;
- un montant de 700,0 mille dollars à l'Université du Québec à Chicoutimi comme soutien à la formation au Centre d'études amérindiennes (230,0 mille dollars), au secteur des études en plein air et d'enseignement-recherche Simoncouche (220,0 mille dollars) et à la médiatisation de l'enseignement (250,0 mille dollars);
- un montant de 700,0 mille dollars à l'Université du Québec en Outaouais pour soutenir la consolidation de l'offre de formation;
- un montant de 1 200,0 mille dollars à l'Université du Québec à Trois-Rivières à titre de soutien pour les programmes de pratique sage-femme (600,0 mille dollars) et de chiropratique (600,0 mille dollars);
- un montant de 500,0 mille dollars à la Télé-université (UQAM) pour la modernisation des équipements de son infrastructure technologique.

La récurrence de ces montants pourra être revue à la lumière des résultats des travaux sur la nouvelle grille de pondération des effectifs étudiants pour la fonction « enseignement ».

2.1.18 Autres ajustements particuliers (tableau F, colonne 23)

La liste de ces allocations à usage général ou à des fins déterminées est présentée à l'annexe 16.

2.2 Subventions accordées à titre de fiduciaire (tableau G)

Certaines subventions pour des frais spécifiques sont accordées aux établissements universitaires à titre de fiduciaire puisque les montants disponibles sont alloués à des étudiants, à des diplômés ou à certains organismes partenaires.

2.2.1 Bourses aux personnes diplômées dans les programmes d'études du secteur des technologies de l'information (tableau G, colonne 4)

Le Discours sur le budget 1999-2000 a annoncé des mesures pour accroître l'effectif étudiant, la persévérance et la diplomation dans les programmes d'études du secteur des technologies de l'information. L'objectif était de doubler, au cours de la période 1999-2000 à 2004-2005, le nombre de diplômes universitaires décernés dans ce secteur, qui connaissait une pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Compte tenu de cet objectif, seuls les étudiants canadiens ou résidents permanents reconnus comme résidents du Québec au sens de la politique des droits de scolarité sont visés par ce programme, à moins d'indication contraire dans le texte.

Bourses aux personnes diplômées

Les étudiants qui ont obtenu leur diplôme au cours des années civiles 2000 à 2004 recevront une bourse de 3 000 dollars. Les dernières personnes diplômées admissibles aux bourses sont donc celles qui ont obtenu leur diplôme durant l'année civile 2004. Les personnes diplômées admissibles à la bourse doivent être résidentes du Québec au moment de la fin de leurs études et doivent avoir obtenu leur diplôme dans l'un des programmes visés, et ce, dans un délai normal. Le Ministère n'attribue qu'une seule bourse par personne à l'enseignement universitaire.

On entend, par délai normal, trois années consécutives s'écoulant depuis le début de la période d'inscription au programme pour le baccalauréat de 90 unités. Dans le cas d'un baccalauréat de 120 unités, la durée des études pour l'obtention d'un grade de premier cycle ne doit pas excéder quatre années consécutives. Le délai normal pour l'obtention du grade de maîtrise est établi à deux années consécutives alors que celui pour l'obtention d'un doctorat est fixé à quatre années. Par ailleurs, une année supplémentaire est accordée aux étudiants inscrits dans des programmes d'études reconnus comme utilisant la formule coopérative et dans lesquels le stage n'est pas crédité. Le calcul de la durée des études commence au trimestre de la première inscription au programme admissible. Cependant, le responsable de la gestion de ce programme au sein de chaque établissement déterminera le trimestre de la première inscription dans un programme admissible pour les étudiantes et les étudiants qui font créditer des cours lors de leur admission dans un programme admissible.

Pour l'année 2006-2007, sont admissibles à une bourse de 3 000 dollars les personnes ayant terminé leurs études – dans le délai prévu et dans un des programmes de formation visés – au cours de l'automne 2004 et pour lesquelles un diplôme aura été délivré au cours de l'année civile 2005. Un rapport sur le nombre de bourses réclamées au cours de l'année universitaire 2006-2007 ainsi qu'un sommaire des bourses non réclamées durant la durée du programme doivent être transmis à la Direction des systèmes et du contrôle au plus tard le 30 novembre 2007. À l'échéance de ce programme, le Ministère se réserve le droit de récupérer tout solde de bourse non distribuée. La liste des programmes admissibles et le nombre de trimestres autorisés pour chaque programme de formation admissible sont disponibles à la Direction générale des affaires universitaires et collégiales.

Frais d'administration

Afin de compenser les coûts de gestion du programme de bourses aux personnes diplômées, le Ministère alloue à chaque établissement concerné un montant de base de 1 000 dollars, auquel s'ajoute un montant de 25 dollars par bourse émise.

2.2.2 Bourses pour de courts séjours d'études universitaires à l'extérieur du Québec (tableau G, colonne 1)

La *Politique québécoise à l'égard des universités* veut sensibiliser les étudiants à la dimension internationale en les encourageant à acquérir une partie de leur formation à l'extérieur du Québec. À cette fin, un programme de bourses administré par les établissements universitaires a été mis en œuvre en 2000-2001. Ce programme s'adresse à des étudiants « résidents du Québec » inscrits à des programmes de baccalauréat, de maîtrise ou de doctorat qui souhaitent suivre une partie de leur formation à temps plein dans une université à l'extérieur du Québec, pour un maximum de deux séjours d'au moins deux mois, mais ne pouvant excéder huit mois au total. Les bourses maximales peuvent varier entre 750 dollars et 1 000 dollars par mois.

Pour être admissible au programme de bourses, un étudiant inscrit au baccalauréat doit avoir obtenu au moins 24 unités dans son programme. À la maîtrise et au doctorat, le nombre d'unités exigés au préalable est d'au moins 9. La formation acquise à l'extérieur du Québec devra mener à l'obtention d'un nombre d'unités équivalant à une formation à temps plein dans le programme en cours à l'université d'attache.

L'enveloppe de 10,0 millions de dollars réservée à cette fin est répartie au prorata de l'effectif à temps plein des étudiants classés « résidents du Québec » inscrits au baccalauréat, à la maîtrise et au doctorat à la session d'automne de l'année universitaire 2004-2005, en prévoyant une allocation minimale de 25,0 mille dollars par établissement sauf dans le cas du siège social de l'Université du Québec (annexe 17). Le Ministère permet aux établissements d'utiliser jusqu'à 5 p. 100 de l'allocation pour compenser les coûts de coordination de ce programme. Dans le cas particulier de la Télé-université, l'allocation peut également servir à compenser des frais de scolarité additionnels pour des étudiants inscrits à cet établissement et qui suivent à distance, sous son autorité, des cours ou des activités relevant de leur programme mais qui sont offerts (par substitution) par des établissements situés à l'extérieur du Québec.

Les universités doivent transmettre un rapport à la Direction des systèmes et du contrôle avant le 30 novembre 2007. Les modalités de gestion de ce programme sont décrites dans la brochure *Programme de bourses du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec pour de courts séjours d'études universitaires à l'extérieur du Québec*.

2.2.3 Bourses d'études aux cycles supérieurs en sciences infirmières (tableau G, colonne 3)

(Règle budgétaire approuvée le 18 juillet 2006 par le Conseil du trésor – CT 204043)

Le réseau de la santé fait face à une pénurie importante d'infirmières. La formation de celles-ci est rendu difficile étant donné le manque de ressources professorales. Devant la croissance importante des admissions au cours des dernières années ainsi que la difficulté de rétention et de formation de la relève du corps professoral universitaire, le Ministère instaure un programme de bourses d'études aux cycles supérieurs en sciences infirmières. Débutant en 2006-2007, ce programme vise à favoriser le renouvellement et l'augmentation du corps professoral en sciences infirmières. Il s'échelonne sur huit ans et comporte deux volets.

Le premier volet prévoit l'octroi annuel de vingt bourses d'études de 20 000 dollars chacune la première année et de douze bourses d'études du même montant pour les années suivantes, chacune d'une durée d'un an, aux étudiants de 2^e cycle ayant complété un minimum de quinze unités de formation.

Le second volet, à l'intention des étudiants de 3^e cycle, s'adresse à deux catégories d'étudiants, soit ceux nouvellement admis et ceux ayant déjà débuté la formation. Pour ces derniers, des bourses d'une durée d'un ou de deux ans, selon les besoins, seraient attribuées à partir de 2006-2007, pour un total de 36 bourses d'un an, à raison de douze par année. Quant aux étudiants nouvellement admis, le programme prévoit annuellement, à compter de 2007-2008, l'octroi de douze nouvelles bourses d'une durée de trois ans, à raison de douze bourses par année. Le montant de chacune des bourses de 3^e cycle est de 39 000 dollars par année. Les modalités d'attribution et de gestion des bourses de maîtrise et de doctorat pour 2006-2007 seront rendues disponibles à l'ensemble des candidats potentiels.

Les sommes allouées au programme incluent une compensation pour les frais de gestion pouvant aller jusqu'à 5 p. 100 de l'allocation. La participation financière des universités concernées représente 20 p. cent du coût total du programme. Le Ministère se réserve le droit de récupérer tout solde de bourse non distribuée.

2.2.4 Sommes accordées pour les activités para-universitaires (tableau G, colonne 2)

Le Ministère demande à certains établissements d'agir en tant qu'intermédiaires pour l'allocation de sommes destinées à différentes activités para-universitaires. La liste de ces allocations est présentée à l'annexe 18.

3 Politique relative aux droits de scolarité

Le gouvernement, sur la recommandation du ministre, fixe annuellement le montant maximal par unité que les établissements universitaires peuvent percevoir des étudiants s'inscrivant à des activités d'enseignement. Pour les étudiants canadiens non-résidents du Québec et les étudiants étrangers, il détermine également le montant forfaitaire exigé des étudiants ne bénéficiant pas des mesures d'exemption prévues dans les documents officiels cités ci-après, en sus des droits de scolarité de base.

3.1 Droits de scolarité en 2006-2007

Les droits de scolarité pour les étudiants résidents du Québec sont établis à 55,61 dollars par unité pour tous les cycles et toutes les activités d'enseignement offertes dans le cadre des programmes universitaires. Les droits de scolarité ne sont pas indexés en 2006-2007.

3.2 Définition de « résident du Québec »

Aux fins de l'application de la politique sur les droits de scolarité, les différents critères donnant droit à la reconnaissance du statut de résident du Québec sont décrits dans le *Guide administratif sur l'établissement du statut de résident du Québec dans le réseau universitaire*. On trouve ce guide sur le site Internet du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, à l'adresse électronique suivante :

http://www.mels.gouv.qc.ca/ens-sup/ens-univ/2005-06-22_Guide_SRQ_universite.pdf.

Ce document fait partie intégrante des présentes règles budgétaires.

3.3 Autres frais

Les divers frais exigibles des étudiants dans les universités, autres que les droits de scolarité, sont fixés par les directions d'établissement, en conformité avec leurs politiques internes. Les sommes ainsi recueillies n'ont aucune incidence sur la subvention de fonctionnement, si elles correspondent à des dépenses réellement engagées.

Par ailleurs, les établissements universitaires déterminent la tarification applicable aux étudiants qui sont en rédaction de thèse ou de mémoire.

3.4 Montant forfaitaire exigé des étudiants canadiens ou résidents permanents du Canada qui ne sont pas résidents du Québec

Depuis le trimestre d'automne 1997, les étudiants canadiens et résidents permanents du Canada non-résidents du Québec paient des droits de scolarité globalement comparables à ceux en vigueur dans les universités ailleurs au Canada. En conséquence, ces étudiants paient, en plus des droits de scolarité de base, un montant forfaitaire par unité. À compter du trimestre d'automne 2005, ce montant forfaitaire est fixé à 108,18 dollars par unité, sous réserve de la décision du Conseil des ministres.

Conformément aux décisions du Conseil des ministres prises en décembre 1996 et en décembre 1997 relativement à l'imposition de ce montant forfaitaire, certaines exemptions ont été prévues, touchant :

- les étudiants inscrits à des programmes conduisant à l'obtention d'un grade de doctorat;
- les étudiants en rédaction de mémoire de maîtrise;
- les étudiants inscrits en stage de résidence en médecine;
- les étudiants admis dans un programme d'études supérieures contingenté et qui sont visés par les ententes intergouvernementales que le Québec a conclues avec l'Ontario et le Nouveau-Brunswick;
- les étudiants inscrits à temps plein dans des programmes d'études de langue et de littérature françaises ou d'études québécoises, selon les conditions établies par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (voir l'annexe 3 du *Guide administratif sur l'établissement du statut de résident du Québec dans le réseau universitaire* à l'adresse électronique suivante : http://www.mels.gouv.qc.ca/ens-sup/ens-univ/2005-06-22_Guide_SRQ_universite.pdf).

Le Ministère est responsable de la mise à jour de la liste des programmes de langue et de littérature française ou d'études québécoises donnant droit à une exemption complète du montant forfaitaire.

Le Ministère est mandaté pour s'assurer que les établissements respectent l'application des décisions précitées, en matière de montant forfaitaire et d'exemptions, pour le cas des étudiants canadiens et résidents permanents du Canada non-résidents du Québec.

3.5 Montants forfaitaires exigés des étudiants étrangers

En 2006-2007, les droits de scolarité exigés des étudiants étrangers inscrits dans un établissement universitaire du Québec sont composés de deux éléments, soit les droits qu'acquittent les étudiants québécois, c'est-à-dire 55,61 dollars par unité, et un montant forfaitaire qui varie de la façon suivante :

- au premier cycle : 332 dollars par unité pour les activités correspondant aux secteurs d'études suivants : médical, périmédical, paramédical, arts, sciences pures et appliquées, et 292 dollars par unité pour les autres secteurs, soit les sciences humaines, les sciences de l'éducation, l'administration, les lettres et le droit;
- au deuxième cycle : 292 dollars par unité;
- au troisième cycle : 257 dollars par unité.

Les étudiants peuvent, sous certaines conditions, être exemptés du paiement du montant forfaitaire. Les catégories de personnes admissibles à une exemption sont présentées dans le document intitulé *Politique relative aux droits de scolarité exigés des étudiantes et étudiants étrangers par les universités du Québec*.

Cette politique fait partie intégrante des présentes règles budgétaires.

Les étudiants étrangers soumis au paiement du montant forfaitaire doivent être déclarés par les universités. Une vérification porte sur l'effectif déclaré dans le système GDEU et des corrections aux déclarations des universités sont faites au besoin pour assurer le respect des règles en place.

3.6 Modalités de gestion des montants forfaitaires

Un étudiant étranger ou un étudiant canadien ou résident permanent du Canada non-résident du Québec qui dépose, avant la date de fin officielle d'un trimestre, les documents officiels attestant qu'il a changé de statut, a droit au remboursement complet du montant forfaitaire qu'il a versé pour ce trimestre. En fonction du nouveau statut de l'étudiant, un montant forfaitaire peut alors lui être exigé. Le changement de statut ne s'applique qu'à partir du trimestre où les documents sont transmis au bureau du registraire, sans effet rétroactif. Les données du système GDEU, qui sont transmises après la fin du trimestre, doivent tenir compte de ce changement de statut.

3.7 Respect de la politique relative aux droits de scolarité

Les établissements doivent se conformer aux décisions gouvernementales concernant les droits de scolarité et les montants forfaitaires. Toute dérogation à ces décisions peut entraîner un ajustement de la subvention.

La déclaration d'étudiants autofinancés doit être restreinte à des activités ou à des programmes spécialisés, conduisant ou non à des grades, et à des groupes composés exclusivement d'étudiants qui paient la totalité des coûts de leur formation. L'université qui déclare des étudiants autofinancés devra obtenir l'autorisation du Ministère à chaque année lui fournir la liste de ces activités ou programmes spécialisés, accompagnée de tous les renseignements pertinents (description des programmes et des activités, durée, règlements applicables, droits de scolarité, etc.), et démontrer, à la satisfaction du vérificateur externe, que ces étudiants sont exclus de l'effectif retenu aux fins de financement par le Ministère.

4 Politique triennale des nouvelles inscriptions dans les programmes de formation doctorale et postdoctorale en médecine

Le Conseil des ministres a adopté les textes de la *Politique des inscriptions dans les programmes de formation postdoctorale en médecine pour 2006-2007* et la *Politique triennale des nouvelles inscriptions dans les programmes de formation doctorale en médecine et de recrutement de médecins sous permis restrictif pour 2006-2007 à 2008-2009*.

Le nombre et la répartition des nouvelles inscriptions dans les programmes de doctorat de 1^{er} cycle, des postes de résidence en médecine ainsi que les modalités de gestion sont déterminées dans ces documents.

Ces deux politiques font partie intégrante des présentes règles budgétaires.

5 Règles relatives à la gestion des subventions

Le Ministère considère que certains éléments du financement des établissements doivent faire l'objet de règles particulières. Ces règles sont précisées dans la présente section.

À titre d'information, le tableau H présente les paramètres de répartition utilisés pour chaque enveloppe budgétaire ainsi que l'année de référence utilisée.

5.1 Transférabilité

La subvention générale d'un établissement doit être utilisée pour l'ensemble de ses activités d'enseignement, de recherche et de soutien.

Les subventions spécifiques accordées pour répondre à des besoins précis doivent être utilisées par les établissements aux fins pour lesquelles elles ont été allouées. De plus, dans les cas précisés dans les règles budgétaires, les établissements doivent faire rapport au Ministère.

Par ailleurs, lorsque des subventions visent le financement à la fois de dépenses de fonctionnement et d'investissement, l'établissement peut utiliser des sommes allouées au fonctionnement pour financer des dépenses d'investissement. Cependant, le transfert d'un montant d'investissement à des fins de fonctionnement est interdit, sauf dans les cas où il y a autorisation du Ministère (par exemple : Règles transitoires liées au transfert de l'enveloppe « MAO-TIC » au fonctionnement et de l'enveloppe « Rénovation » à l'investissement).

5.2 Rythme de versement des subventions

Le Ministère verse mensuellement aux établissements universitaires, habituellement l'avant-dernier jour ouvrable des établissements de crédit, un pourcentage de la subvention selon le calendrier présenté ci-dessous.

De juin 2006 à janvier 2007 inclusivement	8,50 %
Février 2007	0,00 %
Mars 2007	7,00 %
Avril 2007	16,00 %
Mai 2007	9,00 %

Exceptionnellement, les versements peuvent varier en fonction des liquidités disponibles.

5.3 Politique concernant les marchés publics

La *Politique sur les marchés publics* a été adoptée par le Conseil des ministres le 1^{er} décembre 1999 et a été révisée le 14 novembre 2001.

Tirant la majeure partie de leurs revenus des fonds publics, les établissements d'enseignement universitaire doivent respecter la *Politique sur les marchés publics*. Le texte leur en a déjà été transmis et est disponible sur le site Internet du Conseil du trésor (www.tresor.gouv.qc.ca/fr/marche/index.asp).

En vertu de l'article B-9 de cette politique, le ministre est chargé de voir à son application dans les réseaux d'enseignement.

À cette fin, chaque établissement universitaire doit avoir et rendre publique une politique d'acquisition de biens et services conforme aux orientations contenues dans la *Politique sur les marchés publics*. Cette politique de l'établissement doit, de façon plus particulière :

- Se conformer aux accords de libéralisation des marchés publics :
 - accord sur le commerce intérieur (ACI);
 - accord de libéralisation des marchés publics du Québec et de l'Ontario (AQO);
 - accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNB) (ne s'applique qu'aux contrats de travaux de construction).

Ces accords applicables au secteur de l'éducation sont téléchargeables à partir du site Internet du Conseil du trésor (www.tresor.gouv.qc.ca/fr/marche/acheteur/accord/appel.asp). De plus, un tableau synthèse, disponible à la même adresse, résume les dispositions de ces accords.

- Se conformer au *Règlement sur les contrats de construction des immeubles des commissions scolaires* (I-13.3, r.0.01), lorsque l'établissement octroie un contrat de construction dont une partie du financement provient des subventions accordées par le gouvernement du Québec.

- Se conformer à la procédure concernant l’octroi d’un contrat de services professionnels émise le 27 décembre 1995. Le texte de cette procédure est disponible sur demande auprès du Ministère.

5.4 **Taxe d’accise**

Le Ministère recommande aux établissements d’enseignement universitaire de prendre les mesures appropriées pour profiter au maximum des exonérations sur la taxe d’accise et pour minimiser les droits de douane.

5.5 **Récupération des subventions dans les cas de grève ou de lock-out**

En cas de grève ou de lock-out, le Ministère récupérera, au regard de chaque jour ou fraction de jour non travaillé, les montants relatifs aux masses salariales subventionnées ainsi que les coûts afférents, et ce, indépendamment de toute clause d’un protocole de retour au travail ou d’une entente ayant pour effet d’annuler en tout ou en partie les coupures salariales associées au temps non travaillé durant la grève ou le lock-out.

Les sommes à récupérer seront déterminées selon la formule présentée ci-dessous avec, les adaptations nécessaires pour tenir compte du mode particulier de rémunération des chargés de cours :

$$R = \left(\frac{MS}{(261 \text{ jours})} \times T \right) \left(P \right) \quad \text{où :}$$

R : Récupération de la subvention

MS : Masse annualisée des salaires et des avantages sociaux des employés visés

T : Durée de la grève ou du lock-out en jours ou en fraction de jour

P : Poids en p. cent de la subvention générale versée à l’établissement par rapport aux revenus totaux de fonctionnement pour des fonctions subventionnées.

Par ailleurs, le montant de la masse salariale à récupérer pourra être réduit de la masse salariale additionnelle versée à des cadres pour remplacer du personnel en grève ou en lock-out. Il en sera de même pour la masse salariale à récupérer chez les chargés de cours au regard de prestations additionnelles d’enseignement après le retour au travail et pouvant être vérifiées à l’aide d’un registre spécifique d’heures-contact⁵ supplémentaires consacrées au rattrapage de la matière. Dans tous les autres cas, c’est la règle générale qui s’applique.

Les établissements doivent transmettre au Ministère un rapport indiquant le nombre d’employés concernés, le nombre de jours ou de fraction de jour non travaillés, la masse salariale du personnel visé correspondant au temps non travaillé, le coût des avantages sociaux associés à cette masse salariale, le protocole de retour au travail s’il y a lieu, ainsi que tout autre document pertinent. Cette disposition s’applique à toutes les catégories de personnel des établissements dont les activités sont perturbées par une grève ou un lock-out.

5.6 **Situation financière**

Les surplus appartiennent aux établissements d’enseignement universitaire et les déficits sont à leur charge. Dans ce dernier cas, les établissements concernés doivent prendre les mesures nécessaires au rétablissement de leur équilibre financier.

⁵ Heure-contact : temps de travail en présence des étudiants.

5.7 Subvention conditionnelle à l'atteinte de l'équilibre budgétaire

Le Ministère réserve une somme de 250,7 millions de dollars, dont l'octroi est conditionnel à l'atteinte de l'équilibre financier annuel par les établissements universitaires. La répartition de la subvention est faite au prorata de la subvention générale allouée à chaque établissement selon les règles budgétaires de l'année 2006-2007.

À la fin de leur exercice financier, les établissements doivent transmettre, à la sous-ministre adjointe à l'Enseignement supérieur, une lettre établissant s'ils ont ou non, atteint l'équilibre budgétaire pour l'année 2006-2007. Les établissements doivent également fournir l'estimé des revenus et des dépenses à la base du montant du surplus ou du déficit prévu.

Pour les établissements présentant un déficit annuel, et conformément à la règle budgétaire 5.6 « Situation financière », le versement de cette subvention est conditionnel à l'adoption des mesures nécessaires au rétablissement de leur équilibre financier. L'adoption de telles mesures devra être confirmée dans la lettre adressée à la sous-ministre adjointe. Les établissements qui disposent d'un surplus accumulé suffisant pour combler leur déficit annuel n'ont toutefois pas à présenter de mesures de redressement.

5.8 Activités admissibles au financement — Généralités

La version de mars 2005 du document intitulé *Méthode de dénombrement de l'effectif étudiant en équivalence au temps plein (EEETP), aux fins de financement, à partir du système Gestion des données sur l'effectif universitaire (GDEU)* présente la description détaillée de la méthode de calcul de l'EEETP. Ce document est complémentaire aux présentes règles budgétaires.

Les données sur l'EEETP proviennent du système GDEU et font l'objet d'un examen par des vérificateurs externes, conformément au mandat déterminé par le Ministère.

Le ministre doit autoriser, aux fins du financement de l'effectif étudiant, tout nouveau programme de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat. En l'absence d'une telle autorisation, l'effectif étudiant inscrit à de tels programmes ne sera pas financé. De même, le changement dans l'effectif étudiant en équivalence au temps plein qui résulte de l'allongement de la durée d'un programme n'est pas pris en considération dans le financement de l'effectif étudiant, à moins que cette modification n'ait été approuvée par le ministre.

Les étudiants admis comme auditeurs libres, les étudiants inscrits à des activités postdoctorales, les étudiants étrangers ayant un statut d'étudiant libre et étant en situation d'échange dans les universités québécoises, de même que les étudiants inscrits à des programmes ou à des activités autofinancés suivis au Québec, tels qu'ils sont définis à la règle budgétaire 3.7, ne sont pas considérés au regard du financement. Ces étudiants ne sont pas soumis à la politique relative aux droits de scolarité décrite à la section 3 des présentes règles.

L'admission des étudiants étrangers et des étudiants non admissibles au financement ne doit pas porter préjudice à l'accessibilité des étudiants québécois. Le Ministère se réserve le droit d'intervenir au besoin.

Depuis le trimestre d'automne 1998, les universités qui inscrivent au doctorat des étudiants venant directement du baccalauréat peuvent bénéficier d'un financement de troisième cycle jusqu'à concurrence de 120 unités. Ces étudiants, qui ne doivent jamais avoir été inscrits au troisième cycle auparavant, ne sont admissibles que si leur plus récente inscription au système GDEU, avant leur première inscription au doctorat, en était une au niveau du baccalauréat. Toutefois, à compter du trimestre d'été 2005, un étudiant inscrit à temps partiel peut suivre, après son baccalauréat, jusqu'à un maximum de 6 unités attribuables à des cours de premier ou de deuxième cycle.

Conformément à la « *Convention-cadre de cotutelle de thèse* » entre les établissements d'enseignement supérieur français et québécois, les étudiants dont le pays de citoyenneté déclaré est la France et qui sont en situation de cotutelle de thèse sont financés selon les modalités suivantes pour la période où ils sont présents dans les établissements universitaires québécois : le financement habituel de 11,25 unités par trimestre s'applique jusqu'à concurrence de 45 unités au lieu de 90. Cette limite de 45 unités peut être ajustée à la baisse selon le nombre d'unités qui auraient été financées avant que l'étudiant ne devienne en situation de cotutelle de thèse.

Depuis le trimestre d'automne 2000, le code permanent est exigé pour tout dossier transmis au système GDEU et faisant l'objet de financement. Dans le cas des résidents en médecine, cette exigence s'applique à partir du 1^{er} juillet 2000.

Depuis le trimestre d'été 2002, les étudiants reconnus résidents du Québec aux fins du *Guide administratif sur l'établissement du statut de résident du Québec dans le réseau universitaire*, qui sont inscrits dans des établissements québécois et qui suivent des activités à l'extérieur du Québec seront financés si l'université québécoise d'attache accorde des unités à ces activités. Exceptionnellement, le ministre accepte de financer, rétroactivement à l'année 2000-2001, les étudiants québécois détenteurs d'une bourse pour de courts séjours d'études à l'extérieur du Québec.

5.9 Ajustement à la suite de la vérification externe de l'effectif étudiant

Les résultats de la vérification externe des données du système GDEU sont pris en considération et peuvent entraîner des ajustements à la subvention.

6 Règles relatives à la transmission de l'information

Chaque établissement doit transmettre au Ministère les données requises en application de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* (LRQ, chapitre E-14.1, modifié par le chapitre 67 des lois de 2002).

Chaque établissement doit transmettre au Ministère ou à la CREPUQ, selon le cas, les données nécessaires aux rapports ou aux systèmes d'information suivants, selon les modalités prévues dans les manuels de procédure :

- le rapport financier annuel (système SIFUQ);
- un rapport de gestion des données sur l'effectif universitaire (système GDEU);
- un rapport du système d'information sur la recherche universitaire (SIRU);
- un rapport des systèmes d'information sur le personnel (SYSPER et EPE);
- le système d'information sur les locaux des universités (SILU).

De plus, chaque établissement doit transmettre au Ministère les données permettant de vérifier la mise en application du contingentement en médecine et de la tarification des droits de scolarité et des autres frais obligatoires exigés par les établissements québécois.

6.1 Rapport sur l'application de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* (LRQ, chapitre E-14.1, modifié par le chapitre 67 des lois de 2002)

En vue de leur dépôt à l'Assemblée nationale, chaque établissement d'enseignement universitaire doit joindre aux états financiers qu'il transmet annuellement au Ministère un état du traitement des membres de son personnel de direction établi conformément aux dispositions des articles 4.3 à 4.5 de la loi, un rapport sur sa performance établi conformément aux dispositions de l'article 4.6 de la loi et un rapport sur ses perspectives de développement.

6.2 Prévisions budgétaires

Chaque établissement doit transmettre ses prévisions budgétaires avant le 30 septembre, sous la forme prescrite conjointement par le Ministère et les universités.

6.3 Rapport financier annuel (système SIFUQ)

Le rapport financier annuel, qui comprend les états financiers vérifiés, les annexes, le rapport du vérificateur externe et le questionnaire rempli par ce dernier, est requis pour le 30 septembre. L'approbation du rapport financier annuel par le Conseil d'administration est requise pour le 31 octobre.

6.4 Gestion des données sur l'effectif universitaire (système GDEU)

Les données sur l'effectif étudiant et sur les diplômés universitaires doivent être transmises selon les modalités et les échéances indiquées dans le manuel de procédure. Les données font l'objet d'un examen par le vérificateur externe de l'établissement, conformément au mandat de vérification déterminé par le Ministère.

6.5 Système d'information sur la recherche universitaire (SIRU)

Les établissements transmettent les données demandées selon les modalités et les échéances indiquées dans le manuel de procédure.

6.6 Systèmes d'information sur le personnel (SYSPER et EPE)

Par l'entremise de leur mandataire, qui est la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ), les établissements transmettent les données de 2005-2006 et de 2006-2007 pour l'enquête sur le personnel enseignant (EPE). Les renseignements exigibles en vertu du système d'information sur le personnel des universités du Québec (SYSPER) doivent être transmis au Ministère selon les échéances et les modalités établies par celui-ci.

6.7 Système d'information sur les locaux des universités (SILU)

Le Ministère et les universités utilisent l'inventaire des locaux de chaque établissement pour établir l'enveloppe budgétaire annuelle pour la rénovation et le réaménagement des espaces liés à l'enseignement aux fins des investissements immobiliers. De plus, cet inventaire est utilisé pour calculer la subvention de fonctionnement des « terrains et bâtiments » liées aux coûts d'opération des espaces d'enseignement ainsi que la subvention de fonctionnement de transition, associée également aux coûts d'opération, des nouveaux espaces liés à la recherche. Enfin l'inventaire est également utilisé pour analyser les demandes pour les locations de locaux et effectuer toute étude relative aux investissements immobiliers.

6.8 Contingentement en médecine

En ce qui a trait au contingentement en médecine, un état des inscriptions en début d'année, un bilan de fin d'année et certains renseignements sont requis conformément aux modalités et aux échéances des règles de contingentement et des mesures administratives connexes. La CREPUQ et le Ministère sont associés dans la gestion des données relatives au contingentement en médecine.

6.9 Autres renseignements

Chaque établissement d'enseignement universitaire est tenu de transmettre les renseignements que peut demander le Ministère de façon ponctuelle. Ces renseignements doivent être fournis selon les modalités et les délais prévus dans chacune des demandes.

6.10 Mesure prise par le Ministère en cas de retard dans la transmission de l'information

Le Ministère s'assure que chaque établissement fournit les éléments d'information demandés selon les modalités et les échéances prévues. Lorsqu'il y a non-respect des échéances, le Ministère peut informer le dirigeant de l'établissement concerné que les renseignements demandés n'ont pas été transmis et qu'en conséquence il pourra retenir les versements mensuels à venir aussi longtemps que ces renseignements ne seront pas parvenus au Ministère.

TABLEAUX

TABLEAU A
ÉTABLISSEMENT DU COÛT DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE
2006-2007
(En milliers de \$)

Enveloppe de 2005-2006 selon les règles budgétaires1 897 397,7

Indexation salariale - 2 derniers mois de l'année 2005-20064 579,5

Enveloppe révisée de l'année 2005-2006 aux calculs définitifs1 901 977,2

Annulation d'enveloppes de 2005-2006 non récurrentes
Non récurrence d'ajustements d'années antérieures43 864,5

Enveloppe récurrente 2005-2006 servant à établir l'enveloppe 2006-20071 945 841,7

Coûts de système

Indexation salariale des enseignants	2,0000%	13 226,6
Indexation salariale des autres personnels	2,0000%	12 353,6
Contribution de l'employeur	0,0150%	23,1
Avancement du personnel enseignant	0,0000%	-
Indexation des autres coûts	2,1000%	10 386,7

Taux combiné1,8424%35 990,0

Variation de l'effectif étudiant

129 009,8
6,78%

Année courante	
Volet Enseignement	35 863,9
Volet Soutien	5 364,2

41 228,1

Autres facteurs de croissance

FIR, grades, montants forfaitaires et autres(6 451,2)
Variation des superficies14 378,4

Coût de l'année universitaire 2006-20072 030 987,0

Tableau A.1

Sommaire des enveloppes de fonctionnement aux universités du Québec 2006-2007 (en milliers de \$)		Enveloppe 2006-2007
Subvention générale		
° Subvention normée		
Enseignement		1 311 841,0
Soutien à l'enseignement		
-Montant fixe (base)		41 672,7
-Montant variable (EETP)		299 031,0
Terrains et bâtiments		195 051,4
		1 847 596,1
° Missions		87 079,1
		1 934 675,2
° Revenus sujets à récupération		
Aide financière aux études		(39 233,0)
Suppléments forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents		(36 079,3)
Suppléments forfaitaires des étudiants étrangers		(86 839,8)
	Sous-total	(162 152,1)
Total de la subvention générale		1 772 523,1
Subventions spécifiques		
° Ajustements particuliers		
Allocation relative au nombre de grades		33 500,5
Frais indirects de recherche subventionnée		48 200,0
Subvention de transition - FIR		20 400,0
Subvention de recherche - FIR		1 675,0
Location de locaux		20 347,6
Soutien à l'enseignement médical		19 259,1
Hausse des nouveaux inscrits en médecine		6 750,0
Nouveaux milieux de stages cliniques en médecine		3 000,0
Stages pour les sciences infirmières		750,0
Soutien à l'insertion professionnelle		10 000,0
Soutien à la formation initiale du personnel enseignant		4 800,0
Soutien aux bibliothèques et à l'accès aux équipements informatiques pour les étudiants		18 000,0
Complément soutien bibliot. et à l'accès aux équipements informatiques pour les étudiants		272,5
Services aux étudiants		13 524,5
Soutien à l'intégration des personnes handicapées		597,9
Soutien aux membres des communautés autochtones		600,0
Fonds des services aux collectivités		500,0
Reconfiguration de l'offre de formation		1 115,7
Subvention de contrepartie		10 000,0
Programme études-travail pour étudiants étrangers		500,0
Parité - Étrangers en échange vs Québécois hors-Québec		5 294,5
Autres projets		19 504,0
Autres ajustements particuliers		4 068,5
	Sous-total	242 659,8
° Subventions accordées à titre de fiduciaire		
Sommes accordées pour certaines activités para-universitaires		3 000,0
Bourses d'études aux cycles supérieurs en sciences infirmières		729,1
Bourses pour de courts séjours d'études universitaires à l'extérieur du Québec		10 000,0
Bourses aux diplômés en technologie de l'information		2 075,0
	Sous-total	15 804,1
Total des subventions spécifiques		258 463,9
Subvention de fonctionnement pour l'année universitaire 2006-2007		2 030 987,0

Tableau B
Subvention de fonctionnement
2006-2007
(en milliers de \$)

Établissement	Subvention générale	Subventions spécifiques			Subvention de fonctionnement pour 2006-2007 (5)= (1+4)
		Ajustements particuliers	Subventions accordées à titre de fiduciaire	Total des subventions spécifiques	
	(1) (Tableau C)	(2) (Tableau F)	(3) (Tableau G)	(4)= (2+3)	
Université Bishop's	16 701,4	1 185,7	194,0	1 379,7	18 081,1
Université Concordia	175 513,0	11 588,0	1 188,9	12 776,9	188 289,9
Université Laval	272 119,1	32 074,4	2 035,3	34 109,7	306 228,8
Université McGill	215 395,6	21 124,6	978,7	22 103,3	237 498,9
Université de Montréal	324 652,4	31 252,1	1 803,6	33 055,7	357 708,1
HEC Montréal	57 712,1	3 039,5	299,3	3 338,8	61 050,9
École Polytechnique de Montréal	49 167,5	9 386,9	294,2	9 681,1	58 848,6
Université de Sherbrooke	141 536,9	14 526,7	857,8	15 384,5	156 921,4
Université du Québec	519 725,1	35 322,4	3 084,7	38 407,1	558 132,2
Total partiel	1 772 523,1	159 500,3	10 736,5	170 236,8	1 942 759,9
Solde à distribuer	-	83 159,5	5 067,6	88 227,1	88 227,1
Total	1 772 523,1	242 659,8	15 804,1	258 463,9	2 030 987,0
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	19 398,0	876,9	62,9	939,8	20 337,8
Université du Québec à Chicoutimi	45 249,2	3 595,5	243,4	3 838,9	49 088,1
Université du Québec à Montréal	200 902,9	12 325,4	1 666,1	13 991,5	214 894,4
Université du Québec en Outaouais	32 694,3	2 369,5	177,1	2 546,6	35 240,9
Université du Québec à Rimouski	36 909,1	2 313,4	204,7	2 518,1	39 427,2
Université du Québec à Trois-Rivières	63 523,7	5 534,7	432,9	5 967,6	69 491,3
Institut national de la recherche scientifique	36 286,1	2 199,9	25,1	2 225,0	38 511,1
École nationale d'administration publique	10 835,4	510,5	25,0	535,5	11 370,9
École de technologie supérieure	40 522,1	4 485,0	222,5	4 707,5	45 229,6
Télé-université (UQAM)	21 325,5	1 106,5	25,0	1 131,5	22 457,0
Siège social	12 078,8	5,1	-	5,1	12 083,9
Total de l'Université du Québec	519 725,1	35 322,4	3 084,7	38 407,1	558 132,2

Tableau C
Subvention générale
2006-2007
(en milliers de \$)

Établissement	Subventions normées (1) (Tableau D)	Missions (2) (Annexe 4)	Revenus sujets à récupération (3) (Tableau E)	Subvention générale 2006-2007 (4)=(1+2+3)
Université Bishop's	20 091,3	1 334,0	(4 723,9)	16 701,4
Université Concordia	208 366,2	-	(32 853,2)	175 513,0
Université Laval	280 517,6	3 661,4	(12 059,9)	272 119,1
Université McGill	278 607,7	-	(63 212,1)	215 395,6
Université de Montréal	330 107,2	9 036,4	(14 491,2)	324 652,4
HEC Montréal	62 052,4	-	(4 340,3)	57 712,1
École Polytechnique de Montréal	53 272,9	-	(4 105,4)	49 167,5
Université de Sherbrooke	144 940,3	2 092,3	(5 495,7)	141 536,9
Université du Québec	469 640,5	70 955,0	(20 870,4)	519 725,1
Total partiel	1 847 596,1	87 079,1	(162 152,1)	1 772 523,1
Solde à distribuer	-	-	-	-
Total	1 847 596,1	87 079,1	(162 152,1)	1 772 523,1
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	12 900,1	6 975,2	(477,3)	19 398,0
Université du Québec à Chicoutimi	37 454,2	9 108,0	(1 313,0)	45 249,2
Université du Québec à Montréal	211 740,3	-	(10 837,4)	200 902,9
Université du Québec en Outaouais	29 501,6	5 036,8	(1 844,1)	32 694,3
Université du Québec à Rimouski	28 894,5	9 101,6	(1 087,0)	36 909,1
Université du Québec à Trois-Rivières	62 074,8	4 814,0	(3 365,1)	63 523,7
Institut national de la recherche scientifique	10 742,9	25 743,9	(200,7)	36 286,1
École nationale d'administration publique	10 101,4	987,1	(253,1)	10 835,4
École de technologie supérieure	41 539,0	-	(1 016,9)	40 522,1
Télé-université (UQAM)	20 755,2	1 046,1	(475,8)	21 325,5
Siège social	3 936,5	8 142,3	-	12 078,8
Total de l'Université du Québec	469 640,5	70 955,0	(20 870,4)	519 725,1

Tableau D
Subventions normées
2006-2007
(en milliers de \$)

Établissement	Enseignement		Soutien			Terrains et bâtiments	Subventions normées 2006-2007
	3 293,77 \$/EETP pond.		Montant fixe	1 570,30 \$/EETP brut			
	Effectif pondéré financé	Montant variable					
		Montant fixe	Effectif financé				
			\$	\$			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)=(2+3+5+6)	
(Annexe 1.19)			(Annexe 1.19)		(Annexe 2)		
Université Bishop's	3 428,13	11 291,3	2 193,3	2 379,41	3 736,5	2 870,2	20 091,3
Université Concordia	44 186,52	145 540,3	2 193,3	23 198,13	36 427,9	24 204,7	208 366,2
Université Laval	62 113,08	204 586,3	2 193,3	28 529,44	44 799,7	28 938,3	280 517,6
Université McGill	62 448,19	205 690,1	2 193,3	26 143,49	41 053,0	29 671,3	278 607,7
Université de Montréal	74 969,50	246 932,4	2 193,3	31 377,72	49 272,3	31 709,2	330 107,2
HEC Montréal	12 712,79	41 873,0	2 193,3	7 821,61	12 282,2	5 703,9	62 052,4
École Polytechnique de Montréal	11 288,24	37 180,9	2 193,3	4 190,65	6 580,6	7 318,1	53 272,9
Université de Sherbrooke	32 713,69	107 751,4	2 193,3	14 473,02	22 726,9	12 268,7	144 940,3
Université du Québec	94 419,19	310 995,3	24 126,3	52 316,29	82 151,9	52 367,0	469 640,5
Total partiel	398 279,33	1 311 841,0	41 672,7	190 429,76	299 031,0	195 051,4	1 847 596,1
Solde à distribuer	-	-	-	-	-	-	-
Total	398 279,33	1 311 841,0	41 672,7	190 429,76	299 031,0	195 051,4	1 847 596,1
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	2 277,36	7 501,1	2 193,3	1 324,84	2 080,4	1 125,3	12 900,1
Université du Québec à Chicoutimi	7 331,71	24 149,0	2 193,3	4 181,63	6 566,4	4 545,5	37 454,2
Université du Québec à Montréal	44 648,66	147 062,5	2 193,3	25 369,81	39 838,1	22 646,4	211 740,3
Université du Québec en Outaouais	5 662,91	18 652,3	2 193,3	3 490,45	5 481,0	3 175,0	29 501,6
Université du Québec à Rimouski	5 740,53	18 908,0	2 193,3	3 247,88	5 100,1	2 693,1	28 894,5
Université du Québec à Trois-Rivières	12 737,94	41 955,9	2 193,3	7 218,64	11 335,4	6 590,2	62 074,8
Institut national de la recherche scientifique	2 151,35	7 086,1	2 193,3	337,87	530,6	932,9	10 742,9
École nationale d'administration publique	1 801,14	5 932,5	2 193,3	667,48	1 048,1	927,5	10 101,4
École de technologie supérieure	8 141,34	26 815,7	2 193,3	3 705,76	5 819,1	6 710,9	41 539,0
Télé-université (UQAM)	3 926,25	12 932,2	2 193,3	2 771,93	4 352,7	1 277,0	20 755,2
Siège social	-	-	2 193,3	-	-	1 743,2	3 936,5
Total de l'Université du Québec	94 419,19	310 995,3	24 126,3	52 316,29	82 151,9	52 367,0	469 640,5
N° compte GiF	# 11 300	# 11 400	# 11 401	# 11 500			

Tableau E
Revenus sujets à récupération
2006-2007
(en milliers de \$)

Établissement	Montant pour l'aide financière aux études (1) (Annexe 5)	Revenus des montants forfaitaires		Total revenus sujets à récupération (4)=(1+2+3)
		Étudiants étrangers (2) (Annexe 6)	Canadiens non-résidents du Québec (3) (Annexe 7)	
Université Bishop's	(493,6)	(1 023,7)	(3 206,6)	(4 723,9)
Université Concordia	(4 783,3)	(20 678,6)	(7 391,3)	(32 853,2)
Université Laval	(5 896,5)	(5 346,3)	(817,1)	(12 059,9)
Université McGill	(5 387,6)	(36 164,3)	(21 660,2)	(63 212,1)
Université de Montréal	(6 456,9)	(6 917,2)	(1 117,1)	(14 491,2)
HEC Montréal	(1 615,5)	(2 577,9)	(146,9)	(4 340,3)
École Polytechnique de Montréal	(845,8)	(3 151,5)	(108,1)	(4 105,4)
Université de Sherbrooke	(2 989,6)	(2 032,6)	(473,5)	(5 495,7)
Université du Québec	(10 764,2)	(8 947,7)	(1 158,5)	(20 870,4)
Total partiel	(39 233,0)	(86 839,8)	(36 079,3)	(162 152,1)
Solde à distribuer	-	-	-	-
Total	(39 233,0)	(86 839,8)	(36 079,3)	(162 152,1)
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	(274,2)	(184,5)	(18,6)	(477,3)
Université du Québec à Chicoutimi	(870,5)	(412,1)	(30,4)	(1 313,0)
Université du Québec à Montréal	(5 259,1)	(5 254,4)	(323,9)	(10 837,4)
Université du Québec en Outaouais	(726,5)	(463,5)	(654,1)	(1 844,1)
Université du Québec à Rimouski	(683,8)	(383,7)	(19,5)	(1 087,0)
Université du Québec à Trois-Rivières	(1 520,6)	(1 805,9)	(38,6)	(3 365,1)
Institut national de la recherche scientifique	(69,4)	(125,1)	(6,2)	(200,7)
École nationale d'administration publique	(137,3)	(83,0)	(32,8)	(253,1)
École de technologie supérieure	(768,7)	(217,7)	(30,5)	(1 016,9)
Télé-université (UQAM)	(454,1)	(17,8)	(3,9)	(475,8)
Siège social	-	-	-	-
Total de l'Université du Québec	(10 764,2)	(8 947,7)	(1 158,5)	(20 870,4)
N ^o compte GiF	# 40 000	# 40 200	# 40 100	

Tableau F (suite à la page suivante)
Sommaire des ajustements particuliers
2006-2007
(en milliers de \$)

Établissement	Allocation relative au nombre de grades (1) (Annexe 8)	Frais indirects de recherche			Location de locaux (5)	Soutien à l'enseignement médical (6)	Hausse des nouveaux inscrits en médecine (7)	Nouveaux milieux de stages cliniques en médecine (8)	Stages pour les sciences infirmières (9)
		Subvention du MELS (2) (Annexe 9a)	Subvention de transition (3) (Annexe 10)	Subvention de recherche (4) (Annexe 10)					
Université Bishop's	217,0	-	-	43,3		-	-	-	-
Université Concordia	3 648,0	-	693,2	-		-	-	-	-
Université Laval	5 461,0	-	5 233,6	-		4 492,7	1 809,0	792,0	138,7
Université McGill	5 616,0	-	7 000,0	-		5 041,6	1 404,0	669,0	65,5
Université de Montréal	5 914,5	-	3 233,7	-		6 173,7	2 301,7	993,0	191,0
HEC Montréal	1 306,5	-	-	-		-	-	-	-
École Polytechnique de Montréal	943,5	-	1 068,1	-		-	-	-	-
Université de Sherbrooke	2 414,5	-	1 739,9	-		3 551,1	1 235,3	546,0	80,2
Université du Québec	7 979,5	-	1 431,5	1 631,7	-	-	-	-	274,6
Total partiel	33 500,5	-	20 400,0	1 675,0	-	19 259,1	6 750,0	3 000,0	750,0
Solde à distribuer	-	48 200,0	-	-	20 347,6	-	-	-	-
	33 500,5	48 200,0	20 400,0	1 675,0	20 347,6	19 259,1	6 750,0	3 000,0	750,0
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	109,0	-	-	221,4		-	-	-	11,1
Université du Québec à Chicoutimi	715,5	-	-	580,8		-	-	-	45,7
Université du Québec à Montréal	4 010,5	-	109,9	-		-	-	-	-
Université du Québec en Outaouais	465,5	-	-	119,7		-	-	-	67,5
Université du Québec à Rimouski	421,0	-	-	340,8		-	-	-	81,2
Université du Québec à Trois-Rivières	1 084,5	-	-	369,0		-	-	-	69,1
Institut national de la recherche scientifique	350,0	-	1 321,6	-		-	-	-	-
École nationale d'administration publique	293,0	-	-	-		-	-	-	-
École de technologie supérieure	466,0	-	-	-		-	-	-	-
Télé-université (UQAM)	64,5	-	-	-		-	-	-	-
Siège social	-	-	-	-		-	-	-	-
Total de l'Université du Québec	7 979,5	-	1 431,5	1 631,7	-	-	-	-	274,6
N ^o compte GiF	# 30 300	# 30 400	# 30 410	# 30 430	# 30 700	# 30 800	# 32 510	# 32 540	# 31 400

Tableau F (suite)
Sommaire des ajustements particuliers
2006-2007
(en milliers de \$)

Établissement	Soutien à l'insertion professionnelle (10)	Soutien à la formation initiale du personnel enseignant (11) (Annexe 11)	Soutien aux bibliothèques et à l'accès aux équipements informatiques pour les étudiants		Services aux étudiants (14)	Intégration des personnes handicapées (15)	Activités offertes aux communautés autochtones (16)	Services aux collectivités (17) (Annexe 13)
			Répartition du 18 000,0 (12) (Annexe 12)	Complément Min. = 100,0 (13) (Annexe 12)				
Université Bishop's	125,2	30,2	289,5	-	169,2	-	-	-
Université Concordia	1 219,6	56,2	2 576,1	-	1 649,4	-	-	-
Université Laval	1 499,8	763,7	2 664,5	-	2 028,4	-	-	-
Université McGill	1 374,4	546,6	2 460,8	-	1 858,8	-	-	-
Université de Montréal	1 649,6	614,0	2 771,8	-	2 231,0	-	-	-
HEC Montréal	409,7	-	432,7	-	554,1	-	-	-
École Polytechnique de Montréal	210,6	-	692,9	-	284,9	-	-	-
Université de Sherbrooke	760,9	539,5	1 206,1	-	1 029,0	-	-	-
Université du Québec	2 750,2	2 249,8	4 905,6	272,5	3 719,7	-	-	-
Total partiel	10 000,0	4 800,0	18 000,0	272,5	13 524,5	-	-	-
Solde à distribuer	-	-	-	-	-	597,9	600,0	500,0
Total	10 000,0	4 800,0	18 000,0	272,5	13 524,5	597,9	600,0	500,0
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	69,6	139,5	163,8	-	94,2	-	-	-
Université du Québec à Chicoutimi	219,8	305,5	465,3	-	297,3	-	-	-
Université du Québec à Montréal	1 333,7	801,5	2 357,2	-	1 803,8	-	-	-
Université du Québec en Outaouais	183,5	189,0	250,1	-	248,2	-	-	-
Université du Québec à Rimouski	170,7	409,7	213,8	-	230,9	-	-	-
Université du Québec à Trois-Rivières	379,5	404,6	616,1	-	513,2	-	-	-
Institut national de la recherche scientifique	17,8	-	8,7	91,3	24,0	-	-	-
École nationale d'administration publique	35,1	-	18,1	81,9	47,5	-	-	-
École de technologie supérieure	194,8	-	811,8	-	263,5	-	-	-
Télé-université (UQAM)	145,7	-	0,7	99,3	197,1	-	-	-
Siège social	-	-	-	-	-	-	-	-
Total de l'Université du Québec	2 750,2	2 249,8	4 905,6	272,5	3 719,7	-	-	-
N° compte GiF	# 30 820	# 30 830	# 30 840	# 30 845	# 30 900	# 31 000	# 31 100	# 31 200

Tableau F (fin)
Sommaire des ajustements particuliers
2006-2007
(en milliers de \$)

Établissement	Reconfiguration de l'offre de formation	Subvention de contrepartie	Programme études-travail pour étudiantes et étudiants étrangers	Excédent de la parité pour les étudiants en échange	Autres projets	Autres ajustements particuliers	Total des ajustements particuliers
	(18)	(19)	(20) (Annexe 14)	(21) (Annexe 15)	(22)	(23) (Annexe 16)	(24) somme (1 à 23)
Université Bishop's	-		7,2	200,2	-	103,9	1 185,7
Université Concordia	-		111,8	655,4	-	978,3	11 588,0
Université Laval	-		30,8	328,6	5 000,0	1 831,6	32 074,4
Université McGill	-		195,2	849,0	1 500,0	(7 456,3)	21 124,6
Université de Montréal	-		39,5	1 102,5	2 104,0	1 932,1	31 252,1
HEC Montréal	-		16,1	-	-	320,4	3 039,5
École Polytechnique de Montréal	-		18,0	688,5	5 200,0	280,4	9 386,9
Université de Sherbrooke	-		13,3	294,1	-	1 116,8	14 526,7
Université du Québec	160,0	-	68,1	1 176,2	5 700,0	3 003,0	35 322,4
Total partiel	160,0	-	500,0	5 294,5	19 504,0	2 110,2	159 500,3
Solde à distribuer	955,7	10 000,0	-	-	-	1 958,3	83 159,5
Total	1 115,7	10 000,0	500,0	5 294,5	19 504,0	4 068,5	242 659,8
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	-		3,0	8,2	-	57,1	876,9
Université du Québec à Chicoutimi	-		4,3	-	700,0	261,3	3 595,5
Université du Québec à Montréal	-		30,2	638,7	-	1 239,9	12 325,4
Université du Québec en Outaouais	-		4,5	4,3	700,0	137,2	2 369,5
Université du Québec à Rimouski	-		4,1	301,4	-	139,8	2 313,4
Université du Québec à Trois-Rivières	160,0		11,5	223,6	1 200,0	503,6	5 534,7
Institut national de la recherche scientifique	-		2,7	-	-	383,8	2 199,9
École nationale d'administration publique	-		2,5	-	-	32,4	510,5
École de technologie supérieure	-		3,2	-	2 600,0	145,7	4 485,0
Télé-université (UQAM)	-		2,1	-	500,0	97,1	1 106,5
Siège social			-	-	-	5,1	5,1
Total de l'Université du Québec	160,0	-	68,1	1 176,2	5 700,0	3 003,0	35 322,4
N° compte GiF	# 33 000	# 39 000	# 39 100	# 39 400	# 33 200	# 31 400 # 31 410 # 31 500	

Tableau G
Sommaire des subventions accordées à titre de fiduciaire
2006-2007
(en milliers de \$)

	Bourses pour de courts séjours d'études universitaires à l'extérieur du Québec	Sommes accordées pour des activités para-universitaires	Bourses d'études aux cycles supérieurs en sciences infirmières	Bourses aux diplômés en technologie de l'information	Total des subventions accordées à titre de fiduciaire
Établissement	(1) (Annexe 17)	(2) (Annexe 18)	(3)	(4)	(5)= (1+2+3+4)
Université Bishop's	83,5	110,5			194,0
Université Concordia	1 188,9	-			1 188,9
Université Laval	1 796,8	238,5			2 035,3
Université McGill	978,7	-			978,7
Université de Montréal	1 760,7	42,9			1 803,6
HEC Montréal	299,3	-			299,3
École Polytechnique de Montréal	294,2	-			294,2
Université de Sherbrooke	857,8	-			857,8
Université du Québec	2 740,1	344,6	-	-	3 084,7
Total partiel	10 000,0	736,5	-		10 736,5
Solde à distribuer	-	2 263,5	729,1	2 075,0	5 067,6
Total	10 000,0	3 000,0	729,1	2 075,0	15 804,1
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	62,9	-			62,9
Université du Québec à Chicoutimi	243,4	-			243,4
Université du Québec à Montréal	1 321,5	344,6			1 666,1
Université du Québec en Outaouais	177,1	-			177,1
Université du Québec à Rimouski	204,7	-			204,7
Université du Québec à Trois-Rivières	432,9	-			432,9
Institut national de la recherche scientifique	25,1	-			25,1
École nationale d'administration publique	25,0	-			25,0
École de technologie supérieure	222,5	-			222,5
Télé-université (UQAM)	25,0	-			25,0
Siège social	-	-			-
Total de l'Université du Québec	2 740,1	344,6	-	-	3 084,7
N° compte GiF	# 40 700	# 40 400 # 40 500		# 40 600	

Tableau H (suite à la page suivante)
Paramètres utilisés pour établir ou répartir la subvention de fonctionnement des universités
2006-2007

Subvention de fonctionnement	2006-2007			Indexation
	Paramètres	Année de référence	À réviser	
Subventions normées				
Enseignement - EEETP pondéré	EEETP pondéré (fonct.)	Meilleur A.U. t-2 ou moyenne A.U. t-4, t-3, t-2	Oui (t+2)	Oui
Soutien à l'enseignement et à la recherche				
° Soutien EEETP	EEETP	Meilleur A.U. t-2 ou moyenne A.U. t-4, t-3, t-2	Oui (t+2)	Oui
° Fixe	Ad hoc + contrats de performance	s/o	Non	Oui
Terrains et bâtiments	Superficie brute reconnue et const. énerg.	Voir annexe 3	Non	Oui
Missions	Ad hoc + contrats de performance	s/o	Non	Oui
Revenus sujets à récupération				
Aide financière aux études	EEETP financés	A.U. t-2	Oui (t+2)	Non
Forfaitaires des étudiants étrangers	EEETP étrangers financés	A.U. t-2	Oui (t+2)	Non
Forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents	EEETP canadiens non-résidents	A.U. t-2	Oui (t+2)	Non
Ajustements particuliers				
Allocation relative au nombre de grades universitaires	Grades	A.C. t-1	Non	Non
Frais indirects de la recherche subventionnée - Subvention MELS	SIRU	A.U. t-3	Non	Non
Frais indirects de la recherche subventionnée - Subvention de transition			Non	Non
Frais indirects de la recherche subventionnée - Subvention de recherche			Non	Non
Location de locaux	Baux	s/o	Non	Non
Soutien à l'enseignement médical	% historique + contrats de performance	s/o	Non	Oui
Hausse des nouveaux inscrits en médecine	Financement ad hoc	s/o	Non	Non
Nouveaux milieux cliniques	Financement ad hoc	s/o	Non	Non
Stages en sciences infirmières	Financement ad hoc	s/o	Non	Non
Soutien à l'insertion professionnelle	EEETP	A.U. t-2	Non	Non
Soutien additionnel à la formation initiale du personnel enseignant	EEETP 1er cycle des programmes visés	Automne t-2	Non	Non
Soutien aux bibliothèques et à l'accès aux équipements informatiques pour les étudiants	Enveloppe de renouvellement des équipements	PQI 05-10	Non	Non
Services aux étudiants	EEETP	A.U. t-2	Non	Oui
Soutien à l'intégration des personnes handicapées	Projets ad hoc	s/o	Non	Non
Soutien aux membres des communautés autochtones	Projets ad hoc	s/o	Non	Non

Tableau H (fin)
Paramètres utilisés pour établir ou répartir la subvention de fonctionnement des universités
2006-2007

Subvention de fonctionnement	2006-2007			Indexation
	Paramètres	Année de référence	À réviser	
Fonds des services aux collectivités	Projets ad hoc	s/o	Non	Non
Reconfiguration de l'offre de formation	Projets ad hoc	s/o	Non	Non
Subvention de contrepartie	Dons considérés	A.U. t-4, t-3, t-2	Non	Non
Programme Études-travail pour étudiantes et étudiants étrangers	EEETP ét. étrangers qui ont payé des forfaitaires	A.U. t-2	Non	Non
Parité	Étudiant étranger en échange vs Québécois hors-Québec	A.U. t-2	Oui	Non
Autres projets	Contrats de performance	s/o	Non	Non
Autres ajustements particuliers	Projets ad hoc	s/o	Non	Non
Subventions accordées à titre de fiduciaire				
Bourses aux diplômés en sciences infirmières	Nombre de boursiers	À déterminer	Non	Non
Bourses de courts séjours d'études universitaires à l'extérieur du Québec	Étudiants temps plein résidents Québec	Automne t-2	Non	Non
Sommes accordées pour les activités para-universitaires	Projets ad hoc	s/o	Non	Non
Bourses aux diplômés en technologie de l'information	Nombre de boursiers en TI, résident du Québec	A.C. t-1	Non	Non
Recomptage de l'effectif		A.U. t-2	Non	Non

Tableau I
Subvention conditionnelle
2006-2007
(en milliers de \$)

Établissement	Subvention générale 2006-2007 (Tableau C)	Subvention conditionnelle 2006-2007
Université Bishop's	16 701,4	2 362,4
Université Concordia	175 513,0	24 827,7
Université Laval	272 119,1	38 493,3
Université McGill	215 395,6	30 469,4
Université de Montréal	324 652,4	45 924,6
HEC Montréal	57 712,1	8 163,8
École Polytechnique de Montréal	49 167,5	6 955,1
Université de Sherbrooke	141 536,9	20 021,5
Université du Québec	519 725,1	73 519,2
Total	1 772 523,1	250 737,0
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	19 398,0	2 744,0
Université du Québec à Chicoutimi	45 249,2	6 400,8
Université du Québec à Montréal	200 902,9	28 419,3
Université du Québec en Outaouais	32 694,3	4 624,9
Université du Québec à Rimouski	36 909,1	5 221,1
Université du Québec à Trois-Rivières	63 523,7	8 985,9
Institut national de la recherche scientifique	36 286,1	5 132,9
École nationale d'administration publique	10 835,4	1 532,8
École de Technologie supérieure	40 522,1	5 732,2
Télé-université (UQAM)	21 325,5	3 016,7
Siège social	12 078,8	1 708,6
Total de l'Université du Québec	519 725,1	73 519,2

ANNEXES

Annexe 1

Grille de pondération de l'effectif étudiant
Année universitaire 2006-2007

		Pondération par cycle ¹		
		1 ^{er}	2 ^e	3 ^e
01	Santé, périmédical	5,68	8,73	10,56
02	Santé, paramédical	1,77	2,86	3,51
03	Sciences pures	2,03	5,70	8,14
04	Sciences appliquées	1,77	5,05	7,24
05	Sciences humaines	1,30	3,88	5,25
06	Sciences de l'éducation	1,37	3,33	4,58
07	Administration	1,00	2,56	3,55
08	Arts	2,00	4,65	6,34
09	Lettres	1,15	3,49	4,74
10	Droit	1,14	3,48	4,73
11	Santé, médecine	2,77	4,37	5,32

¹ La pondération de l'effectif pour l'année universitaire 2006-2007 est la même que celle utilisée pour l'année universitaire 2005-2006.

Annexe 1.1

Université Bishop's

Effectifs financés¹

Effectif étudiant en équivalence au temps plein par cycle (EEETP)									
	Année universitaire 2002-2003			Année universitaire 2003-2004			Année universitaire 2004-2005		
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e
01 Santé, périmédical	-	-	-	-	-	-	-	-	-
02 Santé, paramédical	-	-	-	-	-	-	-	-	-
03 Sciences pures	327,63	-	-	368,66	-	-	369,60	-	-
04 Sciences appliquées	110,63	-	-	95,76	-	-	72,90	-	-
05 Sciences humaines	581,00	-	-	708,00	-	-	708,80	-	-
06 Sciences de l'éducation	166,20	5,25	-	191,20	3,28	-	181,70	4,58	-
07 Administration	311,00	-	-	321,30	-	-	325,20	-	-
08 Arts	201,10	-	-	233,57	-	-	251,33	-	-
09 Lettres	399,90	-	-	414,90	-	-	465,20	0,10	-
10 Droit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11 Santé, médecine	-	-	-	-	-	-	-	-	-
EEETP			2 102,71			2 336,67			2 379,41
EEETP pondérés			3 034,47			3 376,72			3 428,13
	A			B			Meilleur de A ou B		
Moyenne des EEETP (3 ans)	2 272,93		EEETP de l'année 2004-2005	2 379,41		Effectif financé en 2006-2007	2 379,41		
Moyenne des EEETP pondérés (3 ans)	3 279,77		EEETP pondéré de l'année 2004-2005	3 428,13		Effectif pondéré financé en 2006-2007	3 428,13		

¹ L'effectif retenu pour les fins de financement comprend l'effectif déclaré au système GDEU.

Annexe 1.2

Université Concordia

Effectifs financés¹

Effectif étudiant en équivalence au temps plein par cycle (EEETP)²

	Année universitaire 2002-2003 ajustée			Année universitaire 2003-2004 ajustée			Année universitaire 2004-2005 ajustée		
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e
01 Santé, périmédical	-	-	-	-	-	-	-	-	-
02 Santé, paramédical	-	-	-	17,20	-	-	43,80	-	-
03 Sciences pures	2 645,45	97,21	34,90	3 116,60	119,67	35,15	3 192,70	124,99	44,78
04 Sciences appliquées	3 121,96	1 141,98	202,83	3 012,16	1 118,36	279,73	2 861,48	995,45	315,17
05 Sciences humaines	5 761,40	387,58	87,25	6 279,63	414,69	87,83	6 474,90	414,88	100,85
06 Sciences de l'éducation	782,60	137,70	20,25	868,50	147,75	25,60	717,00	147,23	31,23
07 Administration	3 184,33	453,29	20,25	2 898,20	444,95	26,45	2 815,32	437,65	31,35
08 Arts	1 778,73	129,02	11,35	1 928,80	157,48	9,85	2 036,07	172,49	9,68
09 Lettres	1 923,53	177,08	1,73	1 950,30	157,95	3,95	2 021,00	185,98	6,03
10 Droit	-	-	-	18,10	-	-	18,10	-	-
11 Santé, médecine	-	-	-	-	-	-	-	-	-
EEETP			22 100,42				23 118,90		
EEETP pondérés			41 529,22				43 979,54		
A			B			Meilleur de A ou B			
Moyenne des EEETP (3 ans)	22 805,82	EEETP de l'année 2004-2005			23 198,13	Effectif financé en 2006-2007			23 198,13
Moyenne des EEETP pondérés (3 ans)	43 231,76	EEETP pondéré de l'année 2004-2005			44 186,52	Effectif pondéré financé en 2006-2007			44 186,52

¹ L'effectif retenu pour les fins de financement comprend l'effectif déclaré au système GDEU.

² Les étudiants étrangers autofinancés sont ajoutés à l'effectif financé.

Annexe 1.2 a

Université Concordia

Effectifs déclarés au système GDEU

		Effectif étudiant en équivalence au temps plein par cycle (EEETP)								
		Année universitaire 2002-2003			Année universitaire 2003-2004			Année universitaire 2004-2005		
		1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e
01	Santé, périmédical	-	-	-	-	-	-	-	-	-
02	Santé, paramédical	-	-	-	17,40	-	-	43,80	-	-
03	Sciences pures	2 679,58	94,21	34,90	3 149,99	116,77	35,15	3 192,70	120,89	44,78
04	Sciences appliquées	3 174,49	1 137,75	202,83	3 071,91	1 111,84	279,73	2 861,48	990,45	315,17
05	Sciences humaines	5 831,50	383,28	87,25	6 367,03	410,39	87,83	6 474,90	409,75	100,85
06	Sciences de l'éducation	783,40	137,70	20,25	868,90	147,75	25,60	717,00	147,23	31,23
07	Administration	3 229,13	417,31	20,25	2 926,50	399,60	26,45	2 815,32	378,08	31,35
08	Arts	1 796,73	129,42	11,35	1 951,10	157,48	9,85	2 036,07	172,49	9,68
09	Lettres	1 960,43	177,28	1,73	1 994,30	157,95	3,95	2 021,00	185,98	6,03
10	Droit	-	-	-	18,10	-	-	18,10	-	-
11	Santé, médecine	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		EEETP								
		22 310,77								
		EEETP pondérés								
		41 762,24								

Annexe 1.2 b

Université Concordia

Effectif des étudiants étrangers autofinancés

		Effectif étudiant en équivalence au temps plein - étranger autofinancé par cycle (EEETP)								
		Année universitaire 2002-2003			Année universitaire 2003-2004			Année universitaire 2004-2005		
		1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e
01	Santé, périmédical	-	-	-	-	-	-	-	-	-
02	Santé, paramédical	-	-	-	-	-	-	-	-	-
03	Sciences pures	-	3,60	-	-	3,00	-	-	4,10	-
04	Sciences appliquées	-	4,63	-	-	6,92	-	-	5,00	-
05	Sciences humaines	-	5,20	-	-	5,40	-	-	5,13	-
06	Sciences de l'éducation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
07	Administration	-	38,28	-	-	49,05	-	-	59,57	-
08	Arts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
09	Lettres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10	Droit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Santé, médecine	-	-	-	-	-	-	-	-	-
EEETP		51,71			64,37			73,80		
EEETP pondérés		162,07			198,57			221,02		

Annexe 1.3

Université Laval

Effectifs financés¹

Effectif étudiant en équivalence au temps plein par cycle (EEETP)									
	Année universitaire 2002-2003			Année universitaire 2003-2004			Année universitaire 2004-2005		
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e
01 Santé, périmédical	244,67	40,54	-	247,70	39,23	-	262,20	43,53	-
02 Santé, paramédical	1 383,50	142,45	23,73	1 504,90	152,30	28,23	1 525,27	167,25	32,05
03 Sciences pures	2 357,40	261,61	211,23	2 360,50	292,58	235,53	2 235,57	353,02	319,86
04 Sciences appliquées	3 393,50	547,16	234,20	3 336,03	571,73	240,13	3 147,63	545,58	275,25
05 Sciences humaines	4 100,10	665,65	282,28	4 195,33	698,82	337,31	4 301,13	701,29	357,35
06 Sciences de l'éducation	2 211,50	347,68	46,83	2 177,80	332,20	49,25	2 117,40	434,38	58,00
07 Administration	2 644,43	935,79	59,99	2 815,03	1 076,13	69,74	2 883,60	1 224,47	67,49
08 Arts	1 200,20	101,85	8,25	1 207,10	104,60	5,63	1 131,00	111,06	5,10
09 Lettres	2 220,57	116,05	80,18	2 431,23	125,78	92,48	2 500,07	152,40	84,63
10 Droit	950,63	73,42	22,13	982,77	95,71	24,40	1 037,47	88,26	31,88
11 Santé, médecine	1 138,40	947,70	118,90	1 240,33	942,20	107,13	1 317,53	950,39	67,33
EEETP			27 112,52				28 529,44		
EEETP pondérés			57 830,65				62 113,08		
A				B				Meilleur de A ou B	
Moyenne des EEETP (3 ans)	27 920,60	EEETP de l'année 2004-2005		28 529,44	Effectif financé en 2006-2007		28 529,44		
Moyenne des EEETP pondérés (3 ans)	60 056,43	EEETP pondéré de l'année 2004-2005		62 113,08	Effectif pondéré financé en 2006-2007		62 113,08		

¹ L'effectif retenu pour les fins de financement comprend l'effectif déclaré au système GDEU.

Annexe 1.4

Université McGill

Effectifs financés¹

Effectif étudiant en équivalence au temps plein par cycle (EEETP)²

	Année universitaire 2002-2003 ajustée			Année universitaire 2003-2004 ajustée			Année universitaire 2004-2005 ajustée		
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e
01 Santé, périmédical	126,01	48,31	1,50	126,69	40,91	3,00	134,91	49,71	4,88
02 Santé, paramédical	489,22	119,53	45,38	525,92	140,76	43,50	630,66	156,06	39,38
03 Sciences pures	3 691,65	408,29	363,88	3 953,90	369,84	366,00	3 831,70	371,76	429,63
04 Sciences appliquées	2 301,25	745,82	337,88	2 180,80	791,95	422,50	2 417,87	738,15	447,75
05 Sciences humaines	4 844,58	487,40	321,88	4 899,10	525,29	311,00	5 122,12	559,97	315,00
06 Sciences de l'éducation	1 086,18	157,75	91,38	1 218,18	158,57	92,25	1 253,41	161,55	83,25
07 Administration	1 740,23	850,62	44,25	1 797,10	901,03	57,63	1 677,39	855,57	70,13
08 Arts	1 043,30	107,23	46,88	1 017,17	121,68	45,75	997,87	126,30	55,88
09 Lettres	1 839,35	98,02	56,63	1 813,75	119,60	56,88	1 773,30	113,63	60,38
10 Droit	584,40	102,36	22,13	573,07	102,51	24,38	605,00	93,53	22,50
11 Santé, médecine	1 375,80	1 278,72	118,00	1 296,56	1 366,54	165,13	1 370,66	1 405,71	167,88
EEETP			24 975,81				25 628,94		
EEETP pondérés			58 737,30				60 824,18		
A			B			Meilleur de A ou B			
Moyenne des EEETP (3 ans)	25 582,75	EEETP de l'année 2004-2005			26 143,49	Effectif financé en 2006-2007			26 143,49
Moyenne des EEETP pondérés (3 ans)	60 669,89	EEETP pondéré de l'année 2004-2005			62 448,19	Effectif pondéré financé en 2006-2007			62 448,19

¹ L'effectif retenu pour les fins de financement comprend l'effectif déclaré au système GDEU.

² Les étudiants étrangers autofinancés sont ajoutés à l'effectif financé.

Annexe 1.4 a

Université McGill

Effectifs déclarés au système GDEU

		Effectif étudiant en équivalence au temps plein par cycle (EEETP)								
		Année universitaire 2002-2003			Année universitaire 2003-2004			Année universitaire 2004-2005		
		1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e
01	Santé, périmédical	126,01	48,31	1,50	125,82	40,91	3,00	134,44	49,71	4,88
02	Santé, paramédical	475,27	119,53	45,38	511,62	140,76	43,50	610,83	156,06	39,38
03	Sciences pures	3 159,60	406,32	363,88	3 380,77	368,21	366,00	3 214,28	371,76	429,63
04	Sciences appliquées	2 023,80	741,70	337,88	1 939,73	783,97	422,50	2 084,70	731,22	447,75
05	Sciences humaines	4 068,28	487,10	321,88	4 139,00	525,19	311,00	4 227,45	559,04	315,00
06	Sciences de l'éducation	1 060,60	157,75	91,38	1 193,75	158,57	92,25	1 231,68	161,55	83,25
07	Administration	1 682,23	813,95	44,25	1 743,27	859,13	57,63	1 592,33	824,44	70,13
08	Arts	886,70	106,85	46,88	847,77	120,55	45,75	801,12	126,30	55,88
09	Lettres	1 467,45	98,32	56,63	1 485,60	119,60	56,88	1 392,20	113,63	60,38
10	Droit	566,92	102,36	22,13	566,30	102,21	24,38	578,60	93,43	22,50
11	Santé, médecine	1 341,48	1 278,72	118,00	1 270,93	1 366,54	165,13	1 344,96	1 405,71	167,88
EEETP				22 669,04					23 378,22	23 502,10
EEETP pondérés				55 055,55					57 169,92	58 237,75

Annexe 1.4 b

Université McGill

Effectif des étudiants étrangers autofinancés

		Effectif étudiant en équivalence au temps plein - étranger autofinancé par cycle (EEETP)								
		Année universitaire 2002-2003			Année universitaire 2003-2004			Année universitaire 2004-2005		
		1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e
01	Santé, périmédical	-	-	-	0,87	-	-	0,47	-	-
02	Santé, paramédical	18,85	-	-	15,77	-	-	19,83	-	-
03	Sciences pures	550,77	1,97	-	596,08	1,63	-	617,42	-	-
04	Sciences appliquées	312,25	13,22	-	286,30	7,98	-	333,17	6,93	-
05	Sciences humaines	810,60	0,30	-	814,10	0,10	-	894,67	0,93	-
06	Sciences de l'éducation	26,45	-	-	25,20	-	-	21,73	-	-
07	Administration	75,70	48,67	-	78,73	42,70	-	85,06	31,13	-
08	Arts	158,70	0,38	-	173,47	1,13	-	196,75	-	-
09	Lettres	390,75	-	-	358,65	-	-	381,10	-	-
10	Droit	27,18	-	-	22,27	0,30	-	26,40	0,10	-
11	Santé, médecine	35,32	-	-	27,13	-	-	25,70	-	-
EEETP		2 471,11			2 452,41			2 641,39		
EEETP pondérés		3 970,93			3 946,75			4 210,44		

Annexe 1.5

Université de Montréal

Effectifs financés¹

Effectif étudiant en équivalence au temps plein par cycle (EEETP)									
	Année universitaire 2002-2003			Année universitaire 2003-2004			Année universitaire 2004-2005		
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e
01 Santé, périmédical	879,43	143,23	21,38	1 168,90	131,30	24,75	1 193,10	127,32	31,13
02 Santé, paramédical	2 722,05	424,12	51,11	2 831,91	426,47	59,33	2 886,35	433,14	70,89
03 Sciences pures	2 773,93	442,71	335,40	2 896,27	489,92	360,99	2 830,03	517,59	404,35
04 Sciences appliquées	1 608,07	319,16	90,56	1 564,38	343,48	110,29	1 456,13	339,82	129,85
05 Sciences humaines	5 966,58	719,55	364,25	6 418,35	785,17	421,89	6 545,62	890,79	447,85
06 Sciences de l'éducation	1 971,00	399,38	100,61	2 007,53	450,98	112,06	1 931,92	472,71	124,51
07 Administration	1 056,73	352,76	29,02	932,93	349,49	32,36	926,53	369,13	31,31
08 Arts	829,76	187,06	29,28	781,60	180,93	46,88	803,03	171,84	63,08
09 Lettres	2 960,48	215,26	99,63	2 923,12	228,40	112,94	2 821,35	248,21	116,59
10 Droit	1 222,05	201,53	26,26	1 266,80	214,50	26,28	1 324,82	255,59	39,75
11 Santé, médecine	1 608,03	1 266,52	58,70	1 725,46	1 275,48	76,38	1 893,70	1 398,39	81,30
EEETP			29 475,59				30 777,52		
EEETP pondérés			67 557,58				72 183,32		
A			B			Meilleur de A ou B			
Moyenne des EEETP (3 ans)	30 543,61	EEETP de l'année 2004-2005			31 377,72	Effectif financé en 2006-2007			31 377,72
Moyenne des EEETP pondérés (3 ans)	71 570,13	EEETP pondéré de l'année 2004-2005			74 969,50	Effectif pondéré financé en 2006-2007			74 969,50

¹ L'effectif retenu pour les fins de financement comprend l'effectif déclaré au système GDEU.

Annexe 1.6

HEC Montréal

Effectifs financés¹

Effectif étudiant en équivalence au temps plein par cycle (EEETP) ²									
	Année universitaire 2002-2003			Année universitaire 2003-2004			Année universitaire 2004-2005		
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e
01 Santé, périmédical	-	-	-	-	-	-	-	-	-
02 Santé, paramédical	-	-	-	-	-	-	-	-	-
03 Sciences pures	359,07	50,14	0,20	378,20	52,33	0,60	395,17	50,62	0,43
04 Sciences appliquées	678,07	153,16	1,10	638,17	122,48	0,83	590,37	102,73	2,97
05 Sciences humaines	1 301,70	255,75	1,23	1 338,50	205,98	1,33	1 208,50	209,63	1,97
06 Sciences de l'éducation	2,93	-	0,10	3,07	-	1,50	3,20	-	0,70
07 Administration	3 423,20	1 020,72	76,27	3 576,30	1 056,75	94,05	3 550,90	1 065,07	130,02
08 Arts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
09 Lettres	78,70	14,43	-	91,36	17,50	0,10	99,57	15,20	0,17
10 Droit	233,50	90,38	-	255,80	86,07	-	265,40	88,15	-
11 Santé, médecine	5,00	-	-	5,00	-	-	12,50	-	-
EEETP			7 745,65				7 925,92	7 793,27	
EEETP pondérés			12 735,82				12 769,37	12 633,17	
A			B			Meilleur de A ou B			
Moyenne des EEETP (3 ans)	7 821,61	EEETP de l'année 2004-2005			7 793,27	Effectif financé en 2006-2007			7 821,61
Moyenne des EEETP pondérés (3 ans)	12 712,79	EEETP pondéré de l'année 2004-2005			12 633,17	Effectif pondéré financé en 2006-2007			12 712,79

¹ L'effectif retenu pour les fins de financement comprend l'effectif déclaré au système GDEU.

² Les étudiants étrangers autofinancés sont ajoutés à l'effectif financé.

HEC Montréal

Effectifs déclarés au système GDEU

		Effectif étudiant en équivalence au temps plein par cycle (EEETP)								
		Année universitaire 2002-2003			Année universitaire 2003-2004			Année universitaire 2004-2005		
		1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e
01	Santé, périmédical	-	-	-	-	-	-	-	-	-
02	Santé, paramédical	-	-	-	-	-	-	-	-	-
03	Sciences pures	359,37	50,14	0,20	352,20	52,33	0,60	395,17	50,62	0,43
04	Sciences appliquées	685,17	156,01	1,10	608,77	122,63	0,83	590,37	102,73	2,97
05	Sciences humaines	1 324,70	257,85	1,23	1 299,80	207,13	1,33	1 208,50	209,63	1,97
06	Sciences de l'éducation	2,93	-	0,10	2,87	-	1,50	3,20	-	0,70
07	Administration	3 469,50	1 025,75	76,27	3 481,00	1 062,25	94,05	3 550,90	1 065,07	130,02
08	Arts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
09	Lettres	80,97	14,53	-	82,63	17,70	0,10	99,57	15,20	0,17
10	Droit	233,80	90,00	-	250,50	85,77	-	265,40	88,05	-
11	Santé, médecine	5,00	-	-	4,90	-	-	12,50	-	-
		EEETP			7 834,62			7 728,89		
		EEETP pondérés			12 862,60			12 521,27		
								7 793,17		
								12 632,82		

Annexe 1.6 b

HEC Montréal

Effectif des étudiants étrangers autofinancés

		Effectif étudiant en équivalence au temps plein - étranger autofinancé par cycle (EEETP)								
		Année universitaire 2002-2003			Année universitaire 2003-2004			Année universitaire 2004-2005		
		1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e
01	Santé, périmédical	-	-	-	-	-	-	-	-	-
02	Santé, paramédical	-	-	-	-	-	-	-	-	-
03	Sciences pures	-	-	-	26,07	-	-	-	-	-
04	Sciences appliquées	-	-	-	33,00	-	-	-	-	-
05	Sciences humaines	-	-	-	62,60	-	-	-	-	-
06	Sciences de l'éducation	-	-	-	0,20	-	-	-	-	-
07	Administration	-	-	-	145,20	-	-	-	-	-
08	Arts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
09	Lettres	-	-	-	9,63	-	-	-	-	-
10	Droit	-	0,50	-	5,50	0,40	-	-	0,10	-
11	Santé, médecine	-	-	-	0,10	-	-	-	-	-

Annexe 1.7

École Polytechnique de Montréal

Effectifs financés¹

Effectif étudiant en équivalence au temps plein par cycle (EEETP)									
	Année universitaire 2002-2003			Année universitaire 2003-2004			Année universitaire 2004-2005		
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e
01 Santé, périmédical	-	-	-	-	-	-	-	-	-
02 Santé, paramédical	-	-	-	-	-	-	-	-	-
03 Sciences pures	564,60	33,14	16,56	557,90	29,05	18,23	465,03	29,88	23,28
04 Sciences appliquées	2 822,13	682,86	182,68	2 679,97	713,78	228,51	2 531,45	647,26	281,84
05 Sciences humaines	0,97	-	-	1,20	-	-	10,60	-	-
06 Sciences de l'éducation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
07 Administration	-	-	-	-	-	-	-	-	-
08 Arts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
09 Lettres	14,73	1,00	-	16,20	1,60	-	15,60	1,80	0,10
10 Droit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11 Santé, médecine	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	EEETP		4 318,67			4 246,44			4 006,84
	EEETP pondérés		11 257,74			11 474,84			11 132,15
	A			B			Meilleur de A ou B		
Moyenne des EEETP (3 ans)	4 190,65		EEETP de l'année 2004-2005		4 006,84		Effectif financé en 2006-2007		4 190,65
Moyenne des EEETP pondérés (3 ans)	11 288,24		EEETP pondéré de l'année 2004-2005		11 132,15		Effectif pondéré financé en 2006-2007		11 288,24

¹ L'effectif retenu pour les fins de financement comprend l'effectif déclaré au système GDEU.

Annexe 1.8

Université de Sherbrooke

Effectifs financés¹

Effectif étudiant en équivalence au temps plein par cycle (EEETP)²

	Année universitaire 2002-2003			Année universitaire 2003-2004			Année universitaire 2004-2005		
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e
01 Santé, périmédical	-	-	-	-	-	-	-	-	-
02 Santé, paramédical	375,93	20,27	-	414,30	25,13	-	590,37	21,60	-
03 Sciences pures	1 080,34	181,57	70,13	1 195,80	195,03	82,07	1 267,60	206,83	99,45
04 Sciences appliquées	1 794,43	259,07	101,25	1 857,67	303,04	130,69	1 763,97	294,15	166,60
05 Sciences humaines	1 350,23	359,27	56,78	1 417,10	351,01	94,21	1 458,17	377,84	115,69
06 Sciences de l'éducation	2 240,93	402,62	58,25	2 345,87	506,85	60,57	2 235,10	539,18	77,57
07 Administration	953,47	551,93	29,65	1 005,20	612,31	32,58	1 057,30	621,20	36,90
08 Arts	142,67	11,20	-	163,13	11,60	-	157,47	7,43	-
09 Lettres	449,37	39,73	20,63	497,60	45,33	25,50	548,20	55,60	21,38
10 Droit	603,93	170,37	1,50	664,50	202,78	2,63	726,33	223,30	6,38
11 Santé, médecine	833,63	660,25	49,67	912,66	713,27	55,17	972,87	758,93	65,61
EEETP			12 869,07				13 923,60		
EEETP pondérés			28 174,17				30 988,91		
A			B			Meilleur de A ou B			
Moyenne des EEETP (3 ans)	13 755,23	EEETP de l'année 2004-2005			14 473,02	Effectif financé en 2006-2007			14 473,02
Moyenne des EEETP pondérés (3 ans)	30 625,59	EEETP pondéré de l'année 2004-2005			32 713,69	Effectif pondéré financé en 2006-2007			32 713,69

¹ L'effectif retenu pour les fins de financement comprend l'effectif déclaré au système GDEU.

² Les étudiants étrangers autofinancés sont ajoutés à l'effectif financé.

Annexe 1.8 a

Université de Sherbrooke

Effectifs déclarés au système GDEU

		Effectif étudiant en équivalence au temps plein par cycle (EEETP)								
		Année universitaire 2002-2003			Année universitaire 2003-2004			Année universitaire 2004-2005		
		1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e
01	Santé, périmédical	-	-	-	-	-	-	-	-	-
02	Santé, paramédical	378,50	20,27	-	415,40	25,13	-	590,37	21,60	-
03	Sciences pures	1 094,27	185,17	70,13	1 216,20	200,83	82,47	1 267,60	206,83	99,45
04	Sciences appliquées	1 808,63	262,27	101,25	1 880,77	309,94	130,69	1 763,97	294,15	166,60
05	Sciences humaines	1 359,73	363,57	56,78	1 425,93	356,01	94,21	1 452,87	377,84	115,69
06	Sciences de l'éducation	2 253,03	409,05	52,65	2 350,97	484,92	57,57	2 235,10	515,08	77,57
07	Administration	970,70	552,96	29,65	1 016,20	613,21	32,58	1 057,10	621,20	36,90
08	Arts	143,27	11,27	-	165,40	12,00	-	157,47	7,33	-
09	Lettres	460,57	39,83	20,63	512,10	46,03	25,60	548,20	55,60	21,38
10	Droit	611,53	170,77	1,50	673,03	205,38	2,63	726,33	223,30	6,38
11	Santé, médecine	834,43	660,25	49,67	913,03	713,87	55,17	972,87	758,93	65,61
		EEETP								
		12 972,33								
		EEETP pondérés								
		28 357,08								
					14 017,27					
					31 157,13					
								14 443,32		
								32 625,88		

Annexe 1.8 b

Université de Sherbrooke

Effectif des étudiants étrangers autofinancés

		Effectif étudiant en équivalence au temps plein - étranger autofinancé par cycle (EEETP)								
		Année universitaire 2002-2003			Année universitaire 2003-2004			Année universitaire 2004-2005		
		1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e
01	Santé, périmédical	-	-	-	-	-	-	-	-	-
02	Santé, paramédical	-	-	-	0,20	-	-	-	-	-
03	Sciences pures	-	-	-	0,40	-	-	-	-	-
04	Sciences appliquées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
05	Sciences humaines	4,40	-	-	6,90	-	-	5,30	-	-
06	Sciences de l'éducation	-	1,50	6,00	-	31,03	3,00	-	24,10	-
07	Administration	1,67	-	-	0,20	-	-	0,20	-	-
08	Arts	-	0,13	-	-	-	-	-	0,10	-
09	Lettres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10	Droit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Santé, médecine	-	-	-	-	-	-	-	-	-
EEETP		13,70			41,73			29,70		
EEETP pondérés		40,47			127,41			87,81		

Annexe 1.9

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Effectifs financés¹

Effectif étudiant en équivalence au temps plein par cycle (EEETP)									
	Année universitaire 2002-2003			Année universitaire 2003-2004			Année universitaire 2004-2005		
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e
01 Santé, périmédical	-	-	-	-	-	-	-	-	-
02 Santé, paramédical	35,67	-	-	50,00	-	-	47,00	-	-
03 Sciences pures	52,03	5,28	-	50,30	5,88	0,10	43,57	9,37	-
04 Sciences appliquées	68,93	4,10	0,10	76,57	11,26	0,48	74,63	21,02	1,53
05 Sciences humaines	223,57	12,04	-	238,47	13,26	-	308,97	10,90	-
06 Sciences de l'éducation	259,27	18,14	0,30	244,20	19,43	-	223,67	26,86	-
07 Administration	200,47	57,30	10,88	230,63	74,46	12,00	253,27	55,38	13,23
08 Arts	55,10	26,13	-	75,67	25,63	-	90,60	21,73	-
09 Lettres	41,70	-	-	48,27	-	-	55,87	0,07	-
10 Droit	6,70	-	-	14,50	0,60	-	16,00	1,90	-
11 Santé, médecine	55,53	9,13	3,98	42,93	4,08	3,82	42,87	3,40	3,00
EEETP			1 146,35				1 242,54		
EEETP pondérés			1 984,59				2 277,36		
A			B			Meilleur de A ou B			
Moyenne des EEETP (3 ans)	1 237,91	EEETP de l'année 2004-2005			1 324,84	Effectif financé en 2006-2007			1 324,84
Moyenne des EEETP pondérés (3 ans)	2 136,35	EEETP pondéré de l'année 2004-2005			2 277,36	Effectif pondéré financé en 2006-2007			2 277,36

¹ L'effectif retenu pour les fins de financement comprend l'effectif déclaré au système GDEU.

Annexe 1.10

Université du Québec à Chicoutimi

Effectifs financés¹

Effectif étudiant en équivalence au temps plein par cycle (EEETP)									
	Année universitaire 2002-2003			Année universitaire 2003-2004			Année universitaire 2004-2005		
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e
01 Santé, périmédical	-	-	-	-	-	-	-	-	-
02 Santé, paramédical	122,90	5,80	-	190,10	6,60	-	174,80	5,10	-
03 Sciences pures	240,77	35,54	6,00	268,30	44,45	4,50	262,53	42,10	6,85
04 Sciences appliquées	382,23	35,03	16,88	337,56	52,48	22,80	316,07	47,23	28,05
05 Sciences humaines	778,40	106,36	14,95	792,73	105,62	14,38	759,50	80,23	18,98
06 Sciences de l'éducation	787,10	55,32	6,00	782,57	73,24	3,55	826,20	70,63	2,35
07 Administration	582,23	141,28	1,88	573,47	144,86	1,13	570,03	168,07	3,30
08 Arts	141,67	12,48	-	161,57	19,43	-	170,03	21,70	-
09 Lettres	388,67	17,70	3,10	394,73	19,75	9,15	407,10	32,10	13,25
10 Droit	61,30	0,70	-	67,90	2,17	-	80,00	1,10	0,10
11 Santé, médecine	43,77	3,95	-	36,20	7,15	-	71,23	3,00	-
EEETP			3 992,01				4 136,39		
EEETP pondérés			6 769,28				7 210,22		
A			B			Meilleur de A ou B			
Moyenne des EEETP (3 ans)	4 103,34	EEETP de l'année 2004-2005			4 181,63	Effectif financé en 2006-2007			4 181,63
Moyenne des EEETP pondérés (3 ans)	7 103,74	EEETP pondéré de l'année 2004-2005			7 331,71	Effectif pondéré financé en 2006-2007			7 331,71

¹ L'effectif retenu pour les fins de financement comprend l'effectif déclaré au système GDEU.

Annexe 1.11

Université du Québec à Montréal

Effectifs financés¹

Effectif étudiant en équivalence au temps plein par cycle (EEETP)									
	Année universitaire 2002-2003			Année universitaire 2003-2004			Année universitaire 2004-2005		
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e
01 Santé, périmédical	-	-	-	-	-	-	-	-	-
02 Santé, paramédical	34,50	0,10	-	32,20	-	-	26,00	1,00	-
03 Sciences pures	1 844,17	210,99	59,48	1 935,70	243,99	58,13	2 061,70	278,27	63,04
04 Sciences appliquées	1 308,73	196,87	32,55	1 216,73	210,76	32,96	1 142,73	171,81	32,27
05 Sciences humaines	5 248,86	679,15	390,99	5 581,90	747,55	446,40	5 873,73	778,43	471,05
06 Sciences de l'éducation	2 780,40	154,05	38,98	3 015,50	166,06	34,61	3 075,03	204,94	37,97
07 Administration	3 962,27	856,63	89,07	4 025,57	806,07	108,45	4 206,63	794,99	114,64
08 Arts	1 795,87	124,45	55,33	1 966,04	120,88	63,73	1 973,53	130,65	63,03
09 Lettres	2 417,50	203,30	70,03	2 635,37	212,10	69,43	2 629,17	194,20	77,80
10 Droit	820,47	53,18	-	844,87	66,20	-	878,73	67,67	-
11 Santé, médecine	-	13,00	-	6,20	18,80	-	5,10	15,70	-
EEETP			23 440,92				24 666,20		
EEETP pondérés			41 041,58				43 415,45		
A			B			Meilleur de A ou B			
Moyenne des EEETP (3 ans)	24 492,31	EEETP de l'année 2004-2005			25 369,81	Effectif financé en 2006-2007			25 369,81
Moyenne des EEETP pondérés (3 ans)	43 035,23	EEETP pondéré de l'année 2004-2005			44 648,66	Effectif pondéré financé en 2006-2007			44 648,66

¹ L'effectif retenu pour les fins de financement comprend l'effectif déclaré au système GDEU.

Annexe 1.12

Université du Québec en Outaouais

Effectifs financés¹

Effectif étudiant en équivalence au temps plein par cycle (EEETP)									
	Année universitaire 2002-2003			Année universitaire 2003-2004			Année universitaire 2004-2005		
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e
01 Santé, périmédical	-	-	-	-	-	-	-	-	-
02 Santé, paramédical	155,57	11,10	-	128,40	10,10	-	201,30	7,50	-
03 Sciences pures	76,37	3,63	-	79,03	3,93	-	52,97	2,40	-
04 Sciences appliquées	234,87	17,13	-	218,93	27,37	-	198,23	30,34	-
05 Sciences humaines	745,04	62,55	-	861,03	75,65	-	883,90	75,33	-
06 Sciences de l'éducation	400,17	56,49	5,63	338,77	55,81	6,75	357,53	43,29	6,85
07 Administration	669,53	297,63	-	783,70	364,22	0,40	744,13	390,29	4,82
08 Arts	143,53	-	-	140,50	0,40	-	137,37	-	-
09 Lettres	182,20	8,80	-	191,70	7,30	-	205,00	4,40	-
10 Droit	64,60	1,90	-	67,20	1,70	-	83,70	3,20	-
11 Santé, médecine	41,00	0,40	-	47,10	-	-	57,90	-	-
		</							

¹ L'effectif retenu pour les fins de financement comprend l'effectif déclaré au système GDEU.

Annexe 1.13

Université du Québec à Rimouski

Effectifs financés¹

Effectif étudiant en équivalence au temps plein par cycle (EEETP)									
	Année universitaire 2002-2003			Année universitaire 2003-2004			Année universitaire 2004-2005		
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e
01 Santé, périmédical	-	-	-	-	-	-	-	-	-
02 Santé, paramédical	184,80	3,90	-	268,90	4,00	-	390,53	2,10	-
03 Sciences pures	240,07	29,22	15,85	267,20	26,67	22,98	279,07	24,98	39,48
04 Sciences appliquées	151,30	49,37	4,23	148,30	46,23	6,37	160,17	54,73	1,33
05 Sciences humaines	303,43	65,54	12,20	319,43	71,27	11,65	321,87	52,53	12,03
06 Sciences de l'éducation	978,13	27,26	8,73	969,67	30,80	7,50	993,60	41,31	3,85
07 Administration	546,43	120,54	2,63	554,80	120,90	4,88	569,53	150,84	4,23
08 Arts	-	-	-	0,20	-	-	3,40	0,10	-
09 Lettres	79,20	13,25	3,70	93,57	12,48	4,87	83,27	12,20	5,83
10 Droit	27,90	2,80	-	21,30	1,50	-	11,20	3,80	-
11 Santé, médecine	16,20	-	-	28,70	1,30	-	25,90	-	-
EEETP			2 886,68				3 045,47		
EEETP pondérés			4 958,14				5 300,22		
A			B			Meilleur de A ou B			
Moyenne des EEETP (3 ans)	3 060,01	EEETP de l'année 2004-2005			3 247,88	Effectif financé en 2006-2007			3 247,88
Moyenne des EEETP pondérés (3 ans)	5 332,96	EEETP pondéré de l'année 2004-2005			5 740,53	Effectif pondéré financé en 2006-2007			5 740,53

¹ L'effectif retenu pour les fins de financement comprend l'effectif déclaré au système GDEU.

Annexe 1.14

Université du Québec à Trois-Rivières

Effectifs financés¹

Effectif étudiant en équivalence au temps plein par cycle (EEETP)									
	Année universitaire 2002-2003			Année universitaire 2003-2004			Année universitaire 2004-2005		
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e
01 Santé, périmédical	-	-	-	-	-	-	-	-	-
02 Santé, paramédical	318,33	2,20	-	415,93	3,70	-	479,35	1,50	-
03 Sciences pures	613,67	76,76	10,98	634,22	76,03	13,98	661,50	85,89	18,00
04 Sciences appliquées	566,00	41,21	11,93	564,88	48,61	17,65	534,07	48,92	23,93
05 Sciences humaines	1 178,32	165,85	33,65	1 289,63	168,85	59,10	1 311,75	114,42	142,13
06 Sciences de l'éducation	1 184,00	80,43	11,28	1 248,62	83,18	10,33	1 308,53	92,82	9,00
07 Administration	1 174,88	163,49	14,35	1 186,23	151,53	18,00	1 206,02	163,98	25,23
08 Arts	87,22	0,50	0,10	104,10	0,30	-	102,67	0,60	0,10
09 Lettres	413,45	18,18	3,78	424,68	22,65	9,22	502,18	27,80	11,78
10 Droit	64,00	8,90	-	94,40	10,30	-	75,30	8,40	-
11 Santé, médecine	230,20	2,00	-	231,63	2,30	-	259,77	3,00	-
EEETP			6 475,66				6 890,05		
EEETP pondérés			11 061,16				11 885,26		
A			B			Meilleur de A ou B			
Moyenne des EEETP (3 ans)	6 861,45	EEETP de l'année 2004-2005			7 218,64	Effectif financé en 2006-2007			7 218,64
Moyenne des EEETP pondérés (3 ans)	11 894,79	EEETP pondéré de l'année 2004-2005			12 737,94	Effectif pondéré financé en 2006-2007			12 737,94

¹ L'effectif retenu pour les fins de financement comprend l'effectif déclaré au système GDEU.

Annexe 1.15

Université du Québec - Institut national de la recherche scientifique

Effectifs financés¹

Effectif étudiant en équivalence au temps plein par cycle (EEETP)									
	Année universitaire 2002-2003			Année universitaire 2003-2004			Année universitaire 2004-2005		
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e
01 Santé, périmédical	-	-	-	-	-	-	-	-	-
02 Santé, paramédical	-	-	-	-	-	-	-	-	-
03 Sciences pures	-	97,57	91,49	-	106,94	100,63	-	104,71	114,68
04 Sciences appliquées	-	35,38	13,67	-	31,42	23,75	-	23,46	28,50
05 Sciences humaines	-	14,78	14,73	-	23,85	24,38	-	34,63	29,63
06 Sciences de l'éducation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
07 Administration	-	0,93	-	-	2,37	-	-	1,73	-
08 Arts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
09 Lettres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10 Droit	-	0,33	-	-	0,73	-	-	0,53	-
11 Santé, médecine	-	0,30	-	-	0,10	-	-	-	-
	EEETP		269,18			314,17			337,87
	EEETP pondérés		1 718,04			1 988,88			2 151,35
	A			B			Meilleur de A ou B		
Moyenne des EEETP (3 ans)	307,07	EEETP de l'année 2004-2005			337,87	Effectif financé en 2006-2007			337,87
Moyenne des EEETP pondérés (3 ans)	1 952,76	EEETP pondéré de l'année 2004-2005			2 151,35	Effectif pondéré financé en 2006-2007			2 151,35

¹ L'effectif retenu pour les fins de financement comprend l'effectif déclaré au système GDEU.

Annexe 1.16

Université du Québec - École nationale d'administration publique

Effectifs financés¹

Effectif étudiant en équivalence au temps plein par cycle (EEETP)									
	Année universitaire 2002-2003			Année universitaire 2003-2004			Année universitaire 2004-2005		
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e
01 Santé, périmédical	-	-	-	-	-	-	-	-	-
02 Santé, paramédical	-	-	-	-	-	-	-	-	-
03 Sciences pures	-	12,30	-	-	10,90	-	-	3,50	-
04 Sciences appliquées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
05 Sciences humaines	-	40,60	-	-	40,53	0,10	-	36,20	0,10
06 Sciences de l'éducation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
07 Administration	-	513,60	18,68	-	595,05	17,09	-	592,90	19,28
08 Arts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
09 Lettres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10 Droit	-	12,20	-	-	8,10	-	-	15,50	-
11 Santé, médecine	-	-	-	-	-	-	-	-	-
EEETP			597,38			671,77			667,48
EEETP pondérés			1 651,22			1 832,10			1 801,14
	A			B			Meilleur de A ou B		
Moyenne des EEETP (3 ans)	645,54		EEETP de l'année 2004-2005	667,48		Effectif financé en 2006-2007	667,48		
Moyenne des EEETP pondérés (3 ans)	1 761,49		EEETP pondéré de l'année 2004-2005	1 801,14		Effectif pondéré financé en 2006-2007	1 801,14		

¹ L'effectif retenu pour les fins de financement comprend l'effectif déclaré au système GDEU.

Annexe 1.17

Université du Québec - École de technologie supérieure

Effectifs financés¹

Effectif étudiant en équivalence au temps plein par cycle (EEETP)									
	Année universitaire 2002-2003			Année universitaire 2003-2004			Année universitaire 2004-2005		
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e
01 Santé, périmédical	-	-	-	-	-	-	-	-	-
02 Santé, paramédical	-	-	-	-	-	-	-	-	-
03 Sciences pures	682,10	1,60	-	750,57	1,30	-	721,93	1,23	-
04 Sciences appliquées	2 339,30	258,31	60,47	2 540,73	298,71	85,90	2 496,50	265,73	103,77
05 Sciences humaines	109,00	-	-	101,13	0,23	-	90,60	0,10	-
06 Sciences de l'éducation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
07 Administration	-	-	-	-	-	-	-	-	-
08 Arts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
09 Lettres	24,20	1,80	-	23,10	2,30	0,10	22,40	1,50	0,40
10 Droit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11 Santé, médecine	-	-	-	-	-	-	0,80	0,80	-
EEETP			3 476,78				3 705,76		
EEETP pondérés			7 452,42				8 141,34		
A			B			Meilleur de A ou B			
Moyenne des EEETP (3 ans)	3 662,20	EEETP de l'année 2004-2005			3 705,76	Effectif financé en 2006-2007			3 705,76
Moyenne des EEETP pondérés (3 ans)	7 973,25	EEETP pondéré de l'année 2004-2005			8 141,34	Effectif pondéré financé en 2006-2007			8 141,34

¹ L'effectif retenu pour les fins de financement comprend l'effectif déclaré au système GDEU.

Annexe 1.18

Université du Québec - Télé-université (UQAM)

Effectifs financés¹

Effectif étudiant en équivalence au temps plein par cycle (EEETP)									
	Année universitaire 2002-2003			Année universitaire 2003-2004			Année universitaire 2004-2005		
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e
01 Santé, périmédical	-	-	-	-	-	-	-	-	-
02 Santé, paramédical	21,00	-	-	20,50	0,10	-	12,80	0,20	-
03 Sciences pures	125,10	0,20	0,60	144,20	1,00	0,70	165,30	1,20	0,10
04 Sciences appliquées	310,50	34,70	1,05	271,57	31,43	2,70	248,67	27,80	4,08
05 Sciences humaines	546,87	3,20	0,40	571,20	3,50	1,90	616,30	6,50	0,30
06 Sciences de l'éducation	71,13	20,68	0,30	70,27	27,91	0,50	66,70	20,42	0,70
07 Administration	989,80	47,10	1,70	990,57	73,43	1,30	1 046,23	105,33	-
08 Arts	-	-	-	0,10	-	-	-	-	-
09 Lettres	287,70	1,00	0,50	302,73	1,10	0,20	310,50	2,20	0,20
10 Droit	82,10	-	0,20	86,10	0,10	-	89,30	0,10	-
11 Santé, médecine	19,50	14,00	0,40	18,70	22,50	0,50	18,90	27,80	0,30
EEETP			2 579,73				2 771,93		
EEETP pondérés			3 587,69				3 926,25		
A			B			Meilleur de A ou B			
Moyenne des EEETP (3 ans)	2 665,49	EEETP de l'année 2004-2005			2 771,93	Effectif financé en 2006-2007			2 771,93
Moyenne des EEETP pondérés (3 ans)	3 752,93	EEETP pondéré de l'année 2004-2005			3 926,25	Effectif pondéré financé en 2006-2007			3 926,25

¹ L'effectif retenu pour les fins de financement comprend l'effectif déclaré au système GDEU.

Annexe 1.19						
Ensemble des universités						
Détermination des effectifs financés ¹						
Établissement	A		B		Meilleur de A ou B	
	Moyenne des EEETP (3 ans)	Moyenne des EEETP pondérés (3 ans)	EEETP Année universitaire 2004-2005	EEETP pondéré Année universitaire 2004-2005	Effectif financé	Effectif pondéré financé
Université Bishop's	2 272,93	3 279,77	2 379,41	3 428,13	2 379,41	3 428,13
Université Concordia ²	22 805,82	43 231,76	23 198,13	44 186,52	23 198,13	44 186,52
Université Laval	27 920,60	60 056,43	28 529,44	62 113,08	28 529,44	62 113,08
Université McGill ²	25 582,75	60 669,89	26 143,49	62 448,19	26 143,49	62 448,19
Université de Montréal	30 543,61	71 570,13	31 377,72	74 969,50	31 377,72	74 969,50
HEC Montréal ²	7 821,61	12 712,79	7 793,27	12 633,17	7 821,61	12 712,79
École Polytechnique de Montréal	4 190,65	11 288,24	4 006,84	11 132,15	4 190,65	11 288,24
Université de Sherbrooke ²	13 755,23	30 625,59	14 473,02	32 713,69	14 473,02	32 713,69
Université du Québec	50 394,85	90 374,64	52 316,29	94 419,19	52 316,29	94 419,19
Total	185 288,05	383 809,24	190 217,61	398 043,62	190 429,76	398 279,33
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	1 237,91	2 136,35	1 324,84	2 277,36	1 324,84	2 277,36
Université du Québec à Chicoutimi	4 103,34	7 103,74	4 181,63	7 331,71	4 181,63	7 331,71
Université du Québec à Montréal	24 492,31	43 035,23	25 369,81	44 648,66	25 369,81	44 648,66
Université du Québec en Outaouais	3 359,53	5 431,14	3 490,45	5 662,91	3 490,45	5 662,91
Université du Québec à Rimouski	3 060,01	5 332,96	3 247,88	5 740,53	3 247,88	5 740,53
Université du Québec à Trois-Rivières	6 861,45	11 894,79	7 218,64	12 737,94	7 218,64	12 737,94
Institut national de la recherche scientifique	307,07	1 952,76	337,87	2 151,35	337,87	2 151,35
École nationale d'administration publique	645,54	1 761,49	667,48	1 801,14	667,48	1 801,14
École de technologie supérieure	3 662,20	7 973,25	3 705,76	8 141,34	3 705,76	8 141,34
Télé-université (UQAM)	2 665,49	3 752,93	2 771,93	3 926,25	2 771,93	3 926,25
Siège social	-	-	-	-	-	-
Total de l'Université du Québec	50 394,85	90 374,64	52 316,29	94 419,19	52 316,29	94 419,19

¹ L'effectif retenu pour les fins de financement comprend l'effectif déclaré dans GDEU.

² Les étudiants étrangers autofinancés sont ajoutés à l'effectif financé.

Annexe 2

UNIVERSITÉS - TERRAINS ET BÂTIMENTS - ALLOCATION 2006-2007

(en milliers de dollars)

	Volets de coûts normés en « Terrains et bâtiments » liés à l'enseignement ¹									Récupération de taxes de vente ²	Coût normés admissibles à la subvention « Terrains et bâtiments» (11)=(9-10)	Constante (12)	Revenus « Terrains et bâtiments » ¹				
	Entretien ménager et produits dangereux (1)	Entretien courant et réparations mineures (2)	Sécurité et prévention d'incendie (3)	Assurances (4)	Coordination, planification et divers (5)	Énergie (6)	Renouvellement du parc mobilier (7)	Locations, coûts d'opération (8)	Total des coûts normés « Terrains et bâtiments » (9)=total (1 à 8)				Revenus totaux (13)=(12*11)	Droits de scolarité (14)	Enveloppe de 18,3 M\$, «Soutien biblio. équip. inform.» (15)	Enveloppe « Locations », coûts d'opération (16)	Subvention « Terrains et bâtiments» (17)=(13-14-15-16)
Bishop's	651,1	830,2	275,3	103,8	327,1	684,9	920,6	-	3 793,0	186,8	3 606,2	98,98326%	3 569,5	410,1	289,2	-	2 870,2
Concordia	5 407,4	6 894,6	1 796,5	861,8	2 102,8	6 712,2	8 315,8	408,2	32 499,3	1 639,2	30 860,1	98,98326%	30 546,3	3 294,9	2 576,1	470,6	24 204,7
Laval	6 639,9	8 466,2	2 104,2	1 058,3	3 185,1	7 612,1	9 889,1	544,7	39 499,6	1 959,4	37 540,2	98,98326%	37 158,5	4 900,5	2 664,5	655,2	28 938,3
McGill	6 423,2	8 189,9	2 156,6	1 023,7	3 153,9	8 174,8	9 910,9	121,4	39 154,4	1 986,8	37 167,6	98,98326%	36 789,7	4 477,6	2 460,8	180,0	29 671,3
Montréal	7 044,3	8 981,7	2 314,6	1 122,7	3 222,5	8 450,2	10 937,8	260,5	42 334,3	2 136,6	40 197,7	98,98326%	39 789,0	4 984,7	2 771,8	323,3	31 709,2
HEC	1 141,9	1 456,0	488,7	182,0	459,0	1 448,1	2 405,5	-	7 581,2	400,2	7 181,0	98,98326%	7 108,0	971,4	432,7	-	5 703,9
Polytechnique	1 662,0	2 119,1	560,3	264,9	621,3	1 969,1	2 075,6	14,7	9 287,0	461,1	8 825,9	98,98326%	8 736,2	702,9	692,9	22,3	7 318,1
Sherbrooke	2 881,7	3 674,3	1 021,8	459,3	1 236,5	3 506,3	5 111,9	1 153,9	19 045,7	924,3	18 121,4	98,98326%	17 937,1	2 484,7	1 206,1	1 977,6	12 268,7
U. du Québec																	
UQAT	205,7	262,3	108,4	32,8	77,3	271,0	604,3	-	1 561,8	85,9	1 475,9	98,98326%	1 460,9	171,7	163,9	-	1 125,3
UQAC	977,8	1 246,8	346,6	155,8	398,0	1 281,8	1 723,4	6,1	6 136,3	318,9	5 817,4	98,98326%	5 758,2	723,4	465,3	24,0	4 545,5
UQAM	4 671,0	5 955,7	3 083,5	744,5	1 987,1	6 101,2	8 094,2	109,3	30 746,5	1 561,4	29 185,1	98,98326%	28 888,4	3 758,9	2 357,2	125,9	22 646,4
UQO	657,2	838,0	266,6	104,7	281,8	833,4	1 223,8	-	4 205,5	218,6	3 986,9	98,98326%	3 946,4	521,3	250,1	-	3 175,0
UQAR	576,8	735,4	227,4	91,9	272,5	713,9	1 114,1	313,6	4 045,6	194,2	3 851,4	98,98326%	3 812,2	555,9	213,8	349,4	2 693,1
UQTR	1 445,6	1 843,2	524,5	230,4	645,6	1 749,3	2 514,7	-	8 953,3	460,5	8 492,8	98,98326%	8 406,5	1 200,2	616,1	-	6 590,2
INRS	214,8	273,9	83,6	34,2	76,4	323,1	152,0	-	1 158,0	56,3	1 101,7	98,98326%	1 090,5	57,6	100,0	-	932,9
ENAP	180,4	230,0	125,7	28,7	71,0	234,6	345,7	-	1 216,1	62,7	1 153,4	98,98326%	1 141,7	114,2	100,0	-	927,5
ETS	1 464,6	1 867,5	522,2	233,4	501,6	1 917,7	2 004,5	-	8 511,5	432,0	8 079,5	98,98326%	7 997,4	474,7	811,8	-	6 710,9
TELUQ	108,8	138,8	102,3	17,3	43,3	153,0	1 059,9	-	1 623,4	102,1	1 521,3	98,98326%	1 505,8	128,8	100,0	-	1 277,0
UQSS	366,7	467,5	190,7	58,4	176,3	482,0	102,1	-	1 843,7	82,6	1 761,1	98,98326%	1 743,2	-	-	-	1 743,2
Total réseau	42 720,9	54 471,1	16 299,5	6 808,6	18 839,1	52 618,7	68 505,9	2 932,4	263 196,2	-	249 926,6	98,98326%	247 385,5	29 933,5	18 272,3	4 128,3	195 051,4

¹ Voir l'annexe 3.1

² (10)= [(1+2+3+5) x 3,3%] + [(6+7) x 7,35%]

Annexe 3

Règles d'allocation pour les terrains et bâtiments

2006-2007

	(000 \$)
(1) Entretien ménager et gestion des produits dangereux	42 720,9
Montant global de ce volet de coûts normés : 17,71 \$/mcb x espaces bruts subventionnés en propriété liés à l'enseignement (ESPE)	
Indexation selon les décrets gouvernementaux : 17,71 \$/mcb = 16,00 \$/mcb x (13,38 \$/h ÷ 12,09 \$/h)	
Répartition selon la valeur de remplacement des espaces bruts subventionnés en propriété liés à l'enseignement (VRESPE)	
Sources : Système d'information sur les locaux dans les universités et les collèges (SILU), décret du gouvernement du Québec	
(2) Entretien courant et réparations mineures	54 471,1
Montant global de ce volet de coûts normés : 1,0 % de la valeur de remplacement des ESP liés à l'enseignement (VRESPE)	
Indexation par la mise à jour de la VRESPE dans les plans quinquennaux d'investissements universitaires (PQI)	
Répartition selon la valeur de remplacement des espaces bruts subventionnés en propriété liés à l'enseignement (VRESPE)	
Sources : SILU, PQI	
(3) Sécurité et prévention d'incendie	16 299,5
Montant global de ce volet de coûts normés: [68 533 \$ X (ESPE/ESP)] + [5,71 \$/mcb x ESPE], sauf dans le cas del'UQAM, où les ESPE sont multipliés par 11,42 \$/mcb.	
Indexation selon les décrets gouvernementaux : 68 533 \$ = 60 000 \$ x (12,85 \$/h ÷ 11,25 \$/h)	
et 5,71 \$/mcb = 5,00 \$/mcb x (12,85 \$/h ÷ 11,25 \$/h).	
Répartition par le même algorithme que pour le calcul du montant global de ce volet de coûts normés	
Sources : SILU, décret du gouvernement du Québec	
(4) Assurances	6 808,6
Montant global de ce volet de coûts normés : (VRESPE ÷ 100) x 0,10 \$ x 125 %	
Indexation par la mise à jour de la VRESPE dans les plans quinquennaux d'investissements universitaires (PQI)	
Répartition par le même algorithme que pour le calcul du montant global de ce volet de coûts normés	
Sources : SILU, PQI	
(5) Coordination, planification et divers	18 839,1
Montant global de ce volet de coûts normés : 10 % des montants globaux de quatre volets précédents « Entretien ménager et gestion des produits dangereux », « Entretien courant et réparations mineures », «Sécurité et prévention d'incendie » et « Assurances » ainsi que des enveloppes de réaménagement et de rénovation au PQI de l'année précédente.	
Indexation par la mise à jour des résultats des quatre volets précédents et des enveloppes du PQI	
Répartition par le même algorithme que pour le calcul du montant global de ce volet de coûts normés	
Sources : résultats des quatre volets précédents de coûts normés, PQI	
(6) Énergie	52 618,7
Montant global de ce volet de coûts normés : VRESPE en 000 \$ x (consommation moyenne en GJ au 1 000 \$ de VREPx ...	
... x coût moyen indexé d'un GJ d'énergie) où la consommation moyenne en GJ par 1 000 \$ de VREP retenue est à 33 % celle observée pour l'établissement et à 67 % celle du réseau et où le coût moyen indexé d'un GJ d'énergie est à 67 % celui observé pour l'établissement et à 33 % celui du réseau.	
Indexation selon les données de l'enquête sur l'énergie (EE) et les indices de prix de l'énergie de Statistique Canada	
Répartition par le même algorithme que pour le calcul du montant global de ce volet de coûts normés	
Sources : SILU, enquête sur l'énergie, Statistique Canada	
(7) Renouvellement du parc mobilier	68 505,9
Les coûts normés de renouvellement du parc mobilier sont calculés selon les normes du nouveau cadre normatif.	
Ils sont calculés pour chaque université à partir des espaces normalisés liés à l'enseignement évalués selon les EETP et les PETP 2004-2005, et à partir des densités de MAO-TIC, indexées selon les indices de Statistique Canada (décembre 2006). L'annexe 3.2 présente la portion de cette subvention attribuable spécifiquement au renouvellement des équipements du RISQ.	
Sources : SIGIU	
(8) Coûts d'opération des espaces en location liés à l'enseignement	2 932,4
Montant par établissement = 63,35\$ mcl x espaces en location spécifiquement subventionnés liés à l'enseignement	
Source: système des locations spécifiquement subventionnés,SILU	
(9) Total des coûts normés pour la fonction « Terrains et bâtiments » liés à l'enseignement	
(9) = (1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7 + 8)	263 196,2
(10) Récupération des taxes de vente	13 269,6
Montant global de la récupération des taxes de vente: 7,35 % des montants des volets « Énergie » et « Renouvellement du parc mobilier » ainsi que 3.3 % des montants des autres volets ¹ sauf « Assurances » et « Coûts d'opérations des espaces en locations liés à l'enseignement ».	
Indexation par la mise à jour des divers volets des coûts normés.	
Répartition par le même algorithme que pour le calcul du montant global de la récupération des taxes de vente.	
Source: résultats des divers volets des coûts normés.	
(11) Coûts normés admissibles à la subvention « Terrains et bâtiments » : (11) = (9 -10)	249 926,6

(12) Constante, pour tenir compte des revenus totaux disponibles pour les «Terrains et bâtiments»	98,98326%
--	------------------

(13) Revenus disponibles pour les « Terrains et bâtiments » liés à l'enseignement: (13) = (11) X (12) _____	247 385,5
(14) Droits de scolarité attribuables à « Terrains et bâtiments »	~~20 933,5~~
11,7 % (4,0 % pour la TELUQ ²) des droits de scolarité calculés à partir des EETP 2004-2005 selon l'université d'attache (1 668 \$ par EETP), défalqués de la récupération de l'aide financière et normalisés en tenant compte des déficits d'espace net 2004-2005 liés à l'enseignement	
Sources: GDEU, SIGIU et SILU	
(15) Enveloppe de 18 M\$ pour le soutien aux bilbiothèques et pour l'accès à l'informatique.	~~10 272,3~~
Sources : SIGIU	
(16) Coûts d'opération des espaces en location	~~4 130,3~~
Montant par établissement = 63,35\$/ /mcl x espaces en location spécifiquement subventionnés	
(17) Subvention «Terrains et bâtiments»: (17) = (13-14-15-16)	~~105 051,4~~

¹ En dehors de l'achat de mobilier, des assurances, de l'énergie et des coûts de location, les dépenses de la fonction «Terrains et bâtiments» se composent à 55% de rémunération et à 45% d'autres dépenses: 3,3% = 7,35% X 45%

² Pour la TELUQ un pourcentage différent a été retenu, soit 4,0 %. Étant donné que les étudiants de la TELUQ suivent leur formation à distance, ils génèrent moins d'espaces. Le pourcentage de 4,0 % provient de l'observation de la part relative de leur coûts de terrains et bâtiments 2001-2002.

Annexe 3.1

Calculs détaillés des volets de la fonction «Terrains et bâtiments»

Répartition des volets «Entretien ménager et gestion des produits dangereux», « Entretien courant et réparations mineures », «Sécurité et prévention d'incendie» et «Assurances», année universitaire 2006-2007

	Espaces bruts subventionnés en propriété			Valeur moyenne de remplacement des espaces liés à l'enseignement ² (\$ du m ² brut) (4)	Valeur de remplacement de ces espaces liés à l'enseignement (VRESPE) (000 \$) (5) = (3 x 4) / 1000	Volets de coûts normés liés à l'enseignement			
	Espaces totaux ¹ (ESP) (mètres carrés) (1)	Espaces liés à l'enseignement				Entretien ménager et gestion des produits dangereux ³ (000 \$) (6)	Entretien courant et réparations mineures (000 \$) (7) = (5) x 1% (7)	Sécurité et prévention d'incendie ⁴ (000 \$) (8)	Assurances ⁵ (000 \$) (9)
		Pourcentage ² (en %) (2)	ESPE (mètres carrés) (3) = (1 x 2)						
Bishop's	38 152	96,12%	36 672	2 263,95	83 023,6	651,1	830,2	275,3	103,8
Concordia	392 457	77,79%	305 292	2 258,37	689 462,3	5 407,4	6 894,6	1 796,5	861,8
Laval	461 487	77,83%	359 175	2 357,12	846 618,6	6 639,9	8 466,2	2 104,2	1 058,3
McGill	559 135	66,13%	369 756	2 214,95	818 991,1	6 423,2	8 189,9	2 156,6	1 023,7
Montréal	565 357	70,21%	396 937	2 262,76	898 173,2	7 044,3	8 981,7	2 314,6	1 122,7
HEC	80 200	92,82%	74 442	1 955,86	145 598,1	1 141,9	1 456,0	488,7	182,0
Polytechnique	146 352	61,97%	90 694	2 336,51	211 907,4	1 662,0	2 119,1	560,3	264,9
Sherbrooke	226 510	75,03%	169 950	2 161,97	367 426,8	2 881,7	3 674,3	1 021,8	459,3
U. du Québec									
UQAT	13 399	74,72%	10 012	2 619,96	26 231,0	205,7	262,3	108,4	32,8
UQAC	67 210	76,63%	51 503	2 420,82	124 679,5	977,8	1 246,8	346,6	155,8
UQAM	343 980	77,15%	265 381	2 244,22	595 573,3	4 671,0	5 955,7	3 083,5	744,5
UQO	39 003	91,55%	35 707	2 346,82	83 797,9	657,2	838,0	266,6	104,7
UQAR	42 356	73,27%	31 034	2 369,69	73 541,0	576,8	735,4	227,4	91,9
UQTR	101 264	81,09%	82 115	2 244,64	184 318,6	1 445,6	1 843,2	524,5	230,4
INRS	85 566	15,00%	12 835	2 133,85	27 388,0	214,8	273,9	83,6	34,2
ENAP	11 798	92,46%	10 908	2 108,37	22 998,1	180,4	230,0	125,7	28,7
ETS	97 634	83,41%	81 437	2 293,13	186 745,6	1 464,6	1 867,5	522,2	233,4
TELUQ	7 684	91,02%	6 994	1 984,25	13 877,8	108,8	138,8	102,3	17,3
Siège social	21 402	100,00%	21 402	2 184,41	46 750,7	366,7	467,5	190,7	58,4
Total réseau	3 300 946		2 412 246		5 447 102,6	42 720,9	54 471,1	16 299,5	6 808,6

¹ Voir l'annexe 3.3. Ces données incluent les superficies récurrentes ainsi que les ajustements apportés pour allouer les montants rétroactifs liés aux nouveaux espaces en propriété ajoutés à SILU.

² Données provenant du PQI 2006-2011.

³ Le montant global du volet « Entretien ménager et gestion des produits dangereux » est déterminé en multipliant les ESPE par 17,71 \$/mcb et il est réparti au prorata de ces mêmes ESPE pondérés selon leur nature (VRESPE), où 17,71 \$/mcb = 16,00 \$/mcb x (13,38 \$/h ÷ 12,09 \$/h).

⁴ Les montants du volet « Sécurité et prévention d'incendie » sont déterminés par l'algorithme suivant : [68 533 \$ X (ESPE/ESP)] + [5,71 \$/mcb x ESPE], où 68 533 \$ = 60 000 \$ x (12,85 \$/h ÷ 11,25 \$/h) et 5,71 \$/mcb = 5,00 \$/mcb x (12,85 \$/h ÷ 11,25 \$/h), sauf dans le cas de l'UQAM où les ESPE sont multipliés par 11,42 \$/mcb.

⁵ Les montants du volet « assurances » sont déterminés en accordant 10 cents par 100 \$ de VRESPE et en majorant le tout de 25 % pour prendre en considération les biens mobiliers : (VRESPE ÷ 100) x 0,10 \$ x 125 %.

Annexe 3.1
Calculs détaillés des volets de la fonction « Terrains et bâtiments »

Répartition du volet « Coordination, planification et divers », année universitaire 2006-2007

	Volets de coûts normés liés à l'enseignement						Volet Coordination, planification et divers ² (000 \$) (7) =(6) x 10%
	Entretien ménager et gestion des produits dangereux ¹	Entretien courant et réparations mineures ¹	Sécurité et prévention d'incendie ¹	Assurances ¹	Réaménagement et rénovation PQI 2005-20010	Ensemble des cinq colonnes précédentes	
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)=total (1 à 5)	
Bishop's	651,1	830,2	275,3	103,8	1 411,0	3 271,4	327,1
Concordia	5 407,4	6 894,6	1 796,5	861,8	6 068,0	21 028,3	2 102,8
Laval	6 639,9	8 466,2	2 104,2	1 058,3	13 582,0	31 850,6	3 185,1
McGill	6 423,2	8 189,9	2 156,6	1 023,7	13 746,0	31 539,4	3 153,9
Montréal	7 044,3	8 981,7	2 314,6	1 122,7	12 762,0	32 225,3	3 222,5
HEC	1 141,9	1 456,0	488,7	182,0	1 321,0	4 589,6	459,0
Polytechnique	1 662,0	2 119,1	560,3	264,9	1 607,0	6 213,3	621,3
Sherbrooke	2 881,7	3 674,3	1 021,8	459,3	4 328,0	12 365,1	1 236,5
U. du Québec							
UQAT	205,7	262,3	108,4	32,8	164,0	773,2	77,3
UQAC	977,8	1 246,8	346,6	155,8	1 253,0	3 980,0	398,0
UQAM	4 671,0	5 955,7	3 083,5	744,5	5 416,0	19 870,7	1 987,1
UQO	657,2	838,0	266,6	104,7	951,0	2 817,5	281,8
UQAR	576,8	735,4	227,4	91,9	1 093,0	2 724,5	272,5
UQTR	1 445,6	1 843,2	524,5	230,4	2 412,0	6 455,7	645,6
INRS	214,8	273,9	83,6	34,2	157,0	763,5	76,4
ENAP	180,4	230,0	125,7	28,7	145,0	709,8	71,0
ETS	1 464,6	1 867,5	522,2	233,4	928,0	5 015,7	501,6
TELUQ	108,8	138,8	102,3	17,3	66,0	433,2	43,3
Siège social	366,7	467,5	190,7	58,4	680,0	1 763,3	176,3
Total réseau	42 720,9	54 471,1	16 299,5	6 808,6	68 090,0	188 390,1	18 839,1

¹ Voir la page 1 de la présente annexe.

² Les montants du volet "Coordination, planification et divers" sont déterminés à raison de 10% de l'ensemble des montants des quatre volets "Entretien ménager et gestion des produits dangereux", "Entretien courant et réparations mineures", "Sécurité et prévention d'incendie" et "Assurances" ainsi que des enveloppes de réaménagement et de rénovation au plan quinquennal des investissements universitaires (PQI).

Annexe 3.1
Calculs détaillés des volets de la fonction « Terrains et bâtiments »

Répartition du volet « Énergie », année universitaire 2006-2007

	Valeur de remplacement des esp. subv. en propr. liés à l'enseignement ¹ (VRESPE)	Consommation, enquête sur l'énergie 2004-05	Espaces bruts en propriété, enquête sur l'énergie (EE)	Valeur moyenne de remplacement des espaces en propriété ²	Valeur de remplacement des espaces en propriété couverts par l'enquête sur l'énergie (VREP)	Consommation unitaire moyenne en énergie, au 1 000 \$ de VREP, selon l'enquête 2004-2005		Dépenses en énergie, enquête sur l'énergie 2004-2005 indexées jusqu'en déc. 2005 ⁴	Coût unitaire moyen d'un GJ d'énergie selon les sources et tarifs		Volet de coûts normés Énergie ⁶
	('000 \$ déc. 2006)	(GJ)	(mètres carrés)	(\$ déc. 2006)	(000 \$ déc. 2006)	(GJ / VREP)	33% étab. & 67% réseau ³	(\$ 2005-2006)	(\$ 2005-06 ÷ GJ)	67% étab. & 33% réseau ⁵	(000 \$)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3 x 4)	(6)=(2÷5)x1000	(7)	(8)	(9) = (8 ÷ 2)	(10)	(11) = (1 x 7 x 10)
Bishop's	83 024	102 735	81 659	2 268,56	185 248	0,5546	0,6454	1 258 756	12,25	12,781	684,9
Concordia	689 462	352 694	289 698	2 332,16	675 622	0,5220	0,6346	5 666 336	16,07	15,341	6 712,2
Laval	846 619	1 115 135	603 773	2 390,15	1 443 108	0,7727	0,7174	13 246 689	11,88	12,533	7 612,1
McGill	818 991	1 404 956	702 247	2 357,85	1 655 793	0,8485	0,7424	18 598 270	13,24	13,445	8 174,8
Montréal	898 173	930 217	607 018	2 376,46	1 442 554	0,6448	0,6752	12 997 981	13,97	13,934	8 450,2
HEC	145 598	109 697	102 416	1 956,60	200 387	0,5474	0,6430	1 783 125	16,26	15,468	1 448,1
Polytechnique	211 907	147 637	80 050	2 487,50	199 124	0,7414	0,7070	1 888 247	12,79	13,143	1 969,1
Sherbrooke	367 427	434 673	239 383	2 237,01	535 502	0,8117	0,7302	5 510 460	12,68	13,069	3 506,3
U. du Québec											
UQAT	26 231	15 938	11 995	2 624,51	31 481	0,5063	0,6294	281 616	17,67	16,413	271,0
UQAC	124 680	68 838	67 021	2 550,73	170 952	0,4027	0,5953	1 304 314	18,95	17,270	1 281,8
UQAM	595 573	540 098	349 783	2 309,24	807 733	0,6687	0,6830	8 403 247	15,56	14,999	6 101,2
UQO	83 798	41 462	46 393	2 357,68	109 380	0,3791	0,5875	764 470	18,44	16,929	833,4
UQAR	73 541	39 657	41 376	2 583,90	106 911	0,3709	0,5848	711 729	17,95	16,600	713,9
UQTR	184 319	144 940	102 750	2 342,36	240 677	0,6022	0,6611	2 116 559	14,60	14,356	1 749,3
INRS	27 388	235 225	85 783	2 560,91	219 683	1,0707	0,8157	3 471 347	14,76	14,463	323,1
ENAP	22 998	12 088	11 798	2 108,51	24 876	0,4859	0,6227	213 000	17,62	16,379	234,6
ETS	186 746	75 675	127 511	2 328,77	296 944	0,2548	0,5465	1 605 715	21,22	18,791	1 917,7
TELUQ	13 878	9 382	7 684	1 982,75	15 235	0,6158	0,6656	167 912	17,90	16,567	153,0
Siège social	46 751	38 363	32 507	2 184,41	71 009	0,5403	0,6407	659 350	17,19	16,091	482,0
Total réseau	5 447 104	5 819 410	3 590 845		8 432 219	0,6901	0,6901	80 649 123	13,86	13,860	52 618,7

¹ Voir la page 1 de la présente annexe.

² Source: SIGIU 2006-2011.

³ Exemple de calcul pour Bishop's : 0,6454 = (33 % x 0,5546) + (67 % x 0,6901).

⁴ Voir les détails à la page 4 de la présente annexe.

⁵ Exemple de calcul pour Bishop's : 12,781 = (67 % x 12,25) + (33 % x 13,86).

⁶ Les montants du volet « Énergie » sont déterminés en multipliant la VRESPE (en 000 \$) par la consommation unitaire moyenne en énergie (GJ) au 1 000 \$ de VREP (33 % celle de l'établissement et 67 % celle du réseau) ainsi que par le coût unitaire moyen d'un GJ d'énergie (67 % celui de l'établissement et 33 % celui du réseau) : \$ énergie = VRESPE x [(GJ ÷ VREP) x (\$ indexés ÷ GJ)]_{EE}

Annexe 3.1
Calculs détaillés des volets de la fonction « Terrains et bâtiments »

Indexation des dépenses en énergie, année universitaire 2006-2007

	Dépenses en énergie									Toutes
	Électricité			Gaz naturel et autres ¹			Mazout			
	\$ 2004-2005	Taux d'indexation ²	\$ 2005-2006	\$ 2004-2005	Taux d'indexation ³	\$ 2005-2006	\$ 2004-2005	Taux d'indexation ⁴	\$ 2005-2006	
Bishop's	528 213	1,010	533 495	600 677	1,088	653 537	60 578	1,184	71 724	1 258 756
Concordia	3 611 208	1,010	3 647 320	1 854 687	1,088	2 017 899	943	1,184	1 117	5 666 336
Laval	6 015 741	1,010	6 075 898	3 602 514	1,088	3 919 535	2 745 993	1,184	3 251 256	13 246 689
McGill	8 515 235	1,010	8 600 387	9 118 437	1,088	9 920 859	65 054	1,184	77 024	18 598 270
Montréal	6 744 399	1,010	6 811 843	5 614 625	1,088	6 108 712	65 394	1,184	77 426	12 997 981
HEC	1 335 703	1,010	1 349 060	398 957	1,088	434 065	-	1,184	-	1 783 125
Polytechnique	1 132 142	1,010	1 143 463	625 592	1,088	680 644	54 172	1,184	64 140	1 888 247
Sherbrooke	2 450 669	1,010	2 475 176	2 555 941	1,088	2 780 864	214 882	1,184	254 420	5 510 460
U. du Québec										
UQAT	151 511	1,010	153 026	118 189	1,088	128 590	-	1,184	-	281 616
UQAC	843 373	1,010	851 807	415 907	1,088	452 507	-	1,184	-	1 304 314
UQAM	6 669 612	1,010	6 736 308	1 526 863	1,088	1 661 227	4 824	1,184	5 712	8 403 247
UQO	643 237	1,010	649 669	105 516	1,088	114 801	-	1,184	-	764 470
UQAR	703 968	1,010	711 008	-	1,088	-	609	1,184	721	711 729
UQTR	1 519 289	1,010	1 534 482	534 997	1,088	582 077	-	1,184	-	2 116 559
INRS	1 695 317	1,010	1 712 270	1 565 486	1,088	1 703 249	47 152	1,184	55 828	3 471 347
ENAP	113 141	1,010	114 272	90 743	1,088	98 728	-	1,184	-	213 000
ETS	936 274	1,010	945 637	586 906	1,088	638 554	18 179	1,184	21 524	1 605 715
TELUQ	102 584	1,010	103 610	59 101	1,088	64 302	-	1,184	-	167 912
Siège social	419 918	1,010	424 117	216 207	1,088	235 233	-	1,184	-	659 350
Total réseau	44 131 534		44 572 848	29 591 345		32 195 383	3 277 780		3 880 892	80 649 123

¹ Les dépenses des autres sources d'énergie ont été indexées au même taux que celles du gaz naturel.

² Électricité 1,010 = (114,1 ÷ 113,0) = (IPQe2005-2006 ÷ IPQ 2004-2005) où IPQ : indice des prix au Québec selon Statistique Canada, e : estimation en ne prenant en considération que les mois de juin à déc. 2005.

³ Gaz naturel et autres sources 1,088 = (206,0 ÷ 189,4) = (IPQe2005-2006 ÷ IPQ 2004-2005) où IPQ : indice des prix au Québec selon Statistique Canada, e : estimation en ne prenant en considération que les mois de juin à déc. 2005.

⁴ Mazout 1,184 = (204,2 ÷ 172,5) = (IPQe2005-2006 ÷ IPQ 2004-2005) où IPQ : indice des prix au Québec selon Statistique Canada, e : estimation en ne prenant en considération que les mois de juin à déc. 2005.

Annexe 3.1
Calculs détaillés des volets de la fonction « Terrains et bâtiments »

Répartition du volet « Renouvellement du parc mobilier », année universitaire 2006-2007

Établissement	Renouvellement du parc mobilier lié à l'enseignement (000 \$ déc. 2006) ¹			
	Mobilier	Appareillage	TIC	Total
	(1)	(2)	(3)	Avant récupération de taxes de vente (4) = (1 + 2 + 3)
Université Bishop's	106,2	236,5	577,9	920,6
Université Concordia	1 085,3	2 161,0	5 069,5	8 315,8
Université Laval	1 340,9	2 551,0	5 997,2	9 889,1
Université McGill	1 489,3	2 284,8	6 136,8	9 910,9
Université de Montréal	1 516,9	2 843,7	6 577,2	10 937,8
École des hautes études commerciales de Montréal	384,6	204,6	1 816,3	2 405,5
École Polytechnique de Montréal	240,2	695,2	1 140,2	2 075,6
Université de Sherbrooke	747,3	1 018,3	3 346,3	5 111,9
Université du Québec	2 487,1	4 130,6	12 321,0	18 938,7
Total	9 397,8	16 125,7	42 982,4	68 505,9
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	73,9	148,4	382,0	604,3
Université du Québec à Chicoutimi	223,4	415,8	1 084,2	1 723,4
Université du Québec à Montréal	1 126,3	1 801,8	5 166,1	8 094,2
Université du Québec en Outaouais	179,8	189,3	854,7	1 223,8
Université du Québec à Rimouski	168,6	149,6	795,9	1 114,1
Université du Québec à Trois-Rivières	338,4	520,3	1 656,0	2 514,7
Institut national de la recherche scientifique	29,3	13,5	109,2	152,0
École nationale d'administration publique	69,8	17,2	258,7	345,7
École de technologie supérieure	184,1	860,3	960,1	2 004,5
Télé-université	70,3	10,7	978,9	1 059,9
Siège social	23,2	3,7	75,2	102,1
Total de l'Université du Québec	2 487,1	4 130,6	12 321,0	18 938,7

¹ Source: SIGIU 2006-2011 pour le calcul de cette enveloppe.

Annexe 3.1
Calculs détaillés des volets de la fonction « Terrains et bâtiments »

Répartition des revenus des droits de scolarité								
Établissement	EETP 2004-2005 selon l'université d'attache (1)	Droits de scolarité bruts (000 \$) (2) = (1) x 1 668 \$	Récupération pour l'aide financière aux études (000 \$) (3)	Droits de scolarité nets (000 \$) (4) = (2 - 3)	Espaces nets normalisés liés à l'enseignement 2004-2005 ¹ (5)	Espaces nets inventoriés subventionnés liés à l'enseignement 2004-2005 ² (6)	Déficit d'espace 2004-2005 (en %) (7)=[(5-6)÷(5)]>0	Droits de scolarité attribuables à la fonction "Terrains et bâtiments" ³ (000 \$) (8)
Université Bishop's	2 392	3 990	493	3 497	18 712	21 574		410,1
Université Concordia	23 192	38 684	4 783	33 901	172 219	142 733	17,12%	3 294,9
Université Laval	28 589	47 686	5 897	41 789	195 254	219 920		4 900,5
Université McGill	26 122	43 571	5 388	38 183	202 599	219 952		4 477,6
Université de Montréal	31 306	52 218	6 457	45 761	215 195	199 885	7,11%	4 984,7
École des hautes études commerciales de Montréal	7 832	13 064	1 615	11 449	48 826	35 324	27,65%	971,4
École Polytechnique de Montréal	4 101	6 840	846	5 994	34 981	39 191		702,9
Université de Sherbrooke	14 495	24 178	2 990	21 188	106 330	108 353		2 484,7
Université du Québec	52 190	87 053	10 764	76 289	376 487	337 165		7 706,7
Total	190 219	317 284	39 233	278 051	1 370 603	1 324 097		29 933,5
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	1 329	2 217	274	1 943	11 457	8 633	24,65%	171,7
Université du Québec à Chicoutimi	4 220	7 039	870	6 169	34 731	34 827		723,4
Université du Québec à Montréal	25 498	42 531	5 259	37 272	175 326	150 778	14,00%	3 758,9
Université du Québec en Outaouais	3 523	5 876	727	5 149	26 218	22 633	13,67%	521,3
Université du Québec à Rimouski	3 316	5 531	684	4 847	23 823	23 302	2,19%	555,9
Université du Québec à Trois-Rivières	7 373	12 298	1 521	10 777	52 061	49 442	5,03%	1 200,2
Institut national de la recherche scientifique	336	560	69	491	3 010	5 132		57,6
École nationale d'administration publique	666	1 111	137	974	7 809	9 130		114,2
École de technologie supérieure	3 727	6 217	769	5 448	34 685	25 770	25,70%	474,7
Télé-université	2 202	3 673	454	3 219	7 367	7 518		128,8
Siège social	-	-	-	-	-	-		-
Total de l'Université du Québec	52 190	87 053	10 764	76 289	376 487	337 165		7 706,7

¹ Source: tableau 2 de SIGIU; incluant les espaces sportifs

² Source: SILU 2004-2005 (analyse des besoins d'espace); incluant les espaces sportifs

³ (8) = 11,72675% x (4) x [100% - (7)], sauf pour la TELUQ où le facteur 11,72675% est remplacé par un facteur 4%

Annexe 3.2

Répartition de la subvention accordée au renouvellement des équipements du RISQ					
Établissement	Coûts normalisés de renouvellement du parc mobilier des espaces centralisés des technologies de l'information et des communications liés à l'enseignement ¹		Besoins normalisés pour le renouvellement des équipements du RISQ ²	Constante de financement	Subvention accordée pour le renouvellement des équipements du RISQ
	Avant récupération de taxes de ventes	Après récupération de taxes de ventes			
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)		(000 \$)
	(1)	(2) = (1) x 0,9265	(3) = (2) x 7,87%	(4)	(5) = (3 x 4)
Université Bishop's	209,8	194,4	15,3	98,98326%	15,1
Université Concordia	1 491,5	1 381,9	108,8	98,98326%	107,7
Université Laval	1 682,6	1 558,9	122,7	98,98326%	121,5
Université McGill	1 485,2	1 376,0	108,3	98,98326%	107,2
Université de Montréal	1 657,6	1 535,8	120,9	98,98326%	119,7
École des hautes études commerciales de Montréal	641,9	594,7	46,8	98,98326%	46,3
École Polytechnique de Montréal	344,8	319,5	25,1	98,98326%	24,8
Université de Sherbrooke	1 015,8	941,1	74,1	98,98326%	73,3
Université du Québec	4 212,7	3 903,0	307,0	98,98326%	303,9
Total	12 741,9	11 805,3	929,0	98,98326%	919,6
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	137,1	127,0	10,0	98,98326%	9,9
Université du Québec à Chicoutimi	357,3	331,0	26,0	98,98326%	25,7
Université du Québec à Montréal	1 493,5	1 383,7	108,9	98,98326%	107,8
Université du Québec en Outaouais	295,0	273,3	21,5	98,98326%	21,3
Université du Québec à Rimouski	276,3	256,0	20,1	98,98326%	19,9
Université du Québec à Trois-Rivières	567,1	525,4	41,3	98,98326%	40,9
Institut national de la recherche scientifique	24,9	23,1	1,8	98,98326%	1,8
École nationale d'administration publique	70,6	65,4	5,1	98,98326%	5,0
École de technologie supérieure	301,2	279,1	22,0	98,98326%	21,8
Télé-université	679,3	629,4	49,5	98,98326%	49,0
Siège social	10,4	9,6	0,8	98,98326%	0,8
Total de l'Université du Québec	4 212,7	3 903,0	307,0	98,98326%	303,9

¹ Données provenant de SIGIU selon le nouveau cadre normatif.
² Source : Cadre normatif des investissements universitaires, Partie 2, Annexe 4, page 11.

Calcul de la proportion des besoins normalisés de renouvellement des équipements du RISQ par rapport aux besoins normalisés de renouvellement des équipements de la catégorie d'espace « Technologies centralisées de l'information et des communications »		
Valeur totale des TIC pour l'inforoute RISQ	a	6 038 305
Valeur total des TIC pour la catégorie: TIC centralisées	b	76 679 109
Pourcentage du RISQ	c=a/b	7,87%

Annexe 3.3
Superficies à considérer pour le calcul des allocations de «Terrains et bâtiments»
Année universitaire 2006-2007

Établissements	Superficies brutes (m.c.) en propriété (SILU au 1er octobre 2005)	Date de début de l'ajustement			Superficies récurrentes pondérés par le taux de financement			Superficies pondérées par le taux de financement et le nombre de mois
			Données pour l'année scolaire 2006-2007			Ajustement des données au 31 mai 2006		
			inactifs à 42,5%	actifs à 100%		inactifs à 42,5%	actifs à 100%	
Université Bishop's SILU Espaces actifs SILU Espaces inactifs Total (SILU tableau 2.2)	38 152		12	12	38 152 -			38 152 -
	-							
	38 152							
Superficies reconnues aux fins de financement					38 152			38 152
Université Concordia SILU Espaces actifs SILU Espaces inactifs Total (SILU tableau 2.2)	326 589	juin 2005	12	12	326 589 148		12	326 589 148
	348							
	326 937							
Édifice EV (juin 2005)	65 720							65 720
Superficies reconnues aux fins de financement					326 737			392 457
Université Laval SILU Espaces actifs SILU Espaces inactifs Total (SILU tableau 2.2)	457 877	sept 2005	12	12	457 877 969		9	457 877 969
	2 279							
	460 156							
Pavillon Kruger (GHK): depuis 31 août 2005	3 521							2 641
Superficies reconnues aux fins de financement					458 846			461 487

Annexe 3.3

Superficies à considérer pour le calcul des allocations de «Terrains et bâtiments»

Année universitaire 2006-2007

Établissements	Superficies brutes (m.c.) en propriété (SILU au 1er octobre 2005)	Date de début de l'ajustement	Données pour l'année scolaire 2006-2007		Superficies récurrentes pondérés par le taux de financement	Ajustement des données au 31 mai 2006		Superficies pondérées par le taux de financement et le nombre de mois
			inactifs à 42,5%	actifs à 100%		inactifs à 42,5%	actifs à 100%	
Université McGill SILU Espaces actifs SILU Espaces inactifs Total (SILU tableau 2.2) Correction pour T/B 05-06: bât 703 recherche et non inactif Correction: Édifice 447 - garderie Édifice 245, Music Building (New) : 16 spetembre 2005	550 480	Oct 2005	12	12	550 480 653	(12)	12 8	550 480 653 (488) 723 7 767
	1 536							
	552 016							
	1 148							
	723							
11 650								
Superficies reconnues aux fins de financement					551 133			559 135
Université de Montréal SILU Espaces actifs SILU Espaces inactifs Total (SILU tableau 2.2) Édifice 575, Pav. Jean-Coutu - Agora Morris et Rosalind-Goodman Édifice: 594, Pavillon Marcelle-Coutu Édifice: 615: Centre de recherche Avicole: À partir du 1 février 2005 Édifice 554, composante 00 - Mont-Royal: Vente du 15 déc 2004. Édifice: 621: 1500 avenue des vétérinaires: À partir du 19 oct 2004 Édifice: 629, unités préfabriquées de bureau (abandon) 19 oct 2004	510 901	jan 2005 déc 2004 fév 2005 jan 2005 nov 2004 mars 2005	12	12	510 901 5 102		17 18 16 (17) 19 (15)	510 901 5 102 17 514 29 004 117 (6 338) 9 700 (643)
	12 004							
	522 905							
	12 363							
	19 336							
	88							
	4 474							
	6 126							
	514							
Superficies reconnues aux fins de financement					516 003			565 357
École des Hautes Études Commerciales SILU Espaces actifs SILU Espaces inactifs Total (SILU tableau 2.2)	79 944		12	12	79 944 256			79 944 256
	603							
	80 547							
Superficies reconnues aux fins de financement					80 200			80 200

Annexe 3.3
Superficies à considérer pour le calcul des allocations de «Terrains et bâtiments»
Année universitaire 2006-2007

Établissements	Superficies brutes (m.c.) en propriété (SILU au 1er octobre 2005)	Date de début de l'ajustement			Superficies récurrentes pondérés par le taux de financement			Superficies pondérées par le taux de financement et le nombre de mois		
			Données pour l'année scolaire 2006-2007			Ajustement des données au 31 mai 2006				
			inactifs à 42,5%	actifs à 100%		inactifs à 42,5%	actifs à 100%			
École Polytechnique de Montréal SILU Espaces actifs SILU Espaces inactifs Total (SILU tableau 2.2) PAVILLONS LASSONDE (890-00) juin 2005 PAVILLONS LASSONDE (890-01) juin 2005 Ajustement pour Armand Bombardier (mai à oct 2004) Superficies reconnues aux fins de financement	111 094	juin 2005 juin 2005 mai 2004	12	12	111 094 1 277			111 094 1 277		
	3 005									
	114 099									
	14 271								12	14 271
	15 729								12	15 729
	9 554								5	3 981
Université de Sherbrooke SILU Espaces actifs SILU Espaces inactifs Total (SILU tableau 2.2) Pavillon administratif et culturel (B06-01) 27 février 2004 Faculté d'administration (K01-03) 12 décembre 2003 Tunnel B6-C1 (T15-01) 27 février 2004 Pavillon Z7, Fac. Médecine (Z07-02) 28 oct 2004 Superficies reconnues aux fins de financement	210 502	mars 2004 déc 2003 mars 2004 nov 2004	12	12	210 502 -			210 502 -		
	-									
	210 502									
	3 922								27	8 825
	1 753								30	4 383
	207								27	466
	1 474								19	2 334

Annexe 3.3
Superficies à considérer pour le calcul des allocations de «Terrains et bâtiments»
Année universitaire 2006-2007

Établissements	Superficies brutes (m.c.) en propriété (SILU au 1er octobre 2005)	Date de début de l'ajustement	Données pour l'année scolaire 2006-2007		Superficies récurrentes pondérés par le taux de financement	Ajustement des données au 31 mai 2006		Superficies pondérées par le taux de financement et le nombre de mois
			inactifs à 42,5%	actifs à 100%		inactifs à 42,5%	actifs à 100%	
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue SILU Espaces actifs SILU Espaces inactifs Centre de Val D'Or (lettre du 20011130) Total	11 994		12	12	11 994			11 994
	-			-	-			
	1 405			12	1 405			1 405
	13 399							
Superficies reconnues aux fins de financement				13 399			13 399	
Université du Québec à Chicoutimi SILU Espaces actifs SILU Espaces inactifs Total (SILU tableau 2.2) PAVILLON DE RECHER SUR LE GIVRAGE (143-00)	66 879	avril 2005	12	12	66 879		14	66 879
	11			5	5			
	66 890							
	279							326
Superficies reconnues aux fins de financement				66 884			67 210	
Université du Québec à Montréal SILU Espaces actifs SILU Espaces inactifs Total (SILU tableau 2.2) Sciences Biologiques (052-1) 30 juin 2005 Correction pour T/B 05-06: Président-Kennedy (047-1) pour cat 150 Correction pour T/B 05-06: 281 Sainte-Catherine Est - BAR (081-1) Correction pour T/B 05-06: Arts IV - cat 100 Correction pour T/B 05-06: Arts IV - inactifs	335 376	juil 2005	12	12	335 376	12	11 (12) (12) (12)	335 376
	-			-				
	335 376							
	17 500							16 042
	4 547							(4 547)
	330							(330)
	4 454							(4 454)
	4 454							1 893
Superficies reconnues aux fins de financement				335 376			343 980	

Annexe 3.3
Superficies à considérer pour le calcul des allocations de «Terrains et bâtiments»
Année universitaire 2006-2007

Établissements	Superficies brutes (m.c.) en propriété (SILU au 1er octobre 2005)	Date de début de l'ajustement	Données pour l'année scolaire 2006-2007		Superficies récurrentes pondérées par le taux de financement	Ajustement des données au 31 mai 2006		Superficies pondérées par le taux de financement et le nombre de mois
			inactifs	actifs		inactifs	actifs	
			à 42,5%	à 100%		à 42,5%	à 100%	
Université du Québec en Outaouais SILU Espaces actifs SILU Espaces inactifs Total (SILU tableau 2.2)	39 003		12	12	39 003 -			39 003 -
	-							
	39 003							
Superficies reconnues aux fins de financement					39 003			39 003
Université du Québec à Rimouski SILU Espaces actifs SILU Espaces inactifs Total (SILU tableau 2.2)	42 356		12	12	42 356 -			42 356 -
	-							
	42 356							
Superficies reconnues aux fins de financement					42 356			42 356
Université du Québec à Trois-Rivières SILU Espaces actifs SILU Espaces inactifs Total (SILU tableau 2.2)	101 264		12	12	101 264 -			101 264 -
	-							
	101 264							
Superficies reconnues aux fins de financement					101 264			101 264

Annexe 3.3
Superficies à considérer pour le calcul des allocations de «Terrains et bâtiments»
Année universitaire 2006-2007

Établissements	Superficies brutes (m.c.) en propriété (SILU au 1er octobre 2005)	Date de début de l'ajustement	Données pour l'année scolaire 2006-2007		Superficies récurrentes pondérées par le taux de financement	Ajustement des données au 31 mai 2006		Superficies pondérées par le taux de financement et le nombre de mois
			inactifs à 42,5%	actifs à 100%		inactifs à 42,5%	actifs à 100%	
Institut national de la recherche scientifique SILU Espaces actifs SILU Espaces inactifs Total (SILU tableau 2.2) Édifice A10, composante 00, ÉDIFICE QUÉBEC Édifice 010, composante 03, PAVILLON HANSEN Édifice 012, composante 02, PAVILLON D'HÉRELLE Superficies reconnues aux fins de financement	63 057	nov 2004 sept 2005 sept 2005	12	12	63 057 109		19 (9) (9)	63 057 109 22 593 (57) (136)
	256							
	63 313							
	14 269							
	76							
	181							
École nationale d'administration publique SILU Espaces actifs SILU Espaces inactifs Total (SILU tableau 2.2) Superficies reconnues aux fins de financement	11 798		12	12	11 798 -			11 798 -
	-							
	11 798							
École de technologie supérieure SILU Espaces actifs SILU Espaces inactifs Total (SILU tableau 2.2) Pavillon B (007-00) 14 juillet 2004 Correction: espaces inactifs considérés actifs (vérification déc. 2005) Correction: espaces inactifs considérés actifs (vérification déc. 2005) Superficies reconnues aux fins de financement	62 506	juil 2004 juil 2004 juil 2004	12	12	62 506 547	23	23 (23)	62 506 547 35 746 (2 026) 861
	1 288							
	63 794							
	18 650							
	1 057							
	1 057							

Annexe 3.3
Superficies à considérer pour le calcul des allocations de «Terrains et bâtiments»
Année universitaire 2006-2007

Établissements	Superficies brutes (m.c.) en propriété (SILU au 1er octobre 2005)	Date de début de l'ajustement			Superficies récurrentes pondérées par le taux de financement			Superficies pondérées par le taux de financement et le nombre de mois
			Données pour l'année scolaire 2006-2007			Ajustement des données au 31 mai 2006		
			inactifs à 42,5%	actifs à 100%		inactifs à 42,5%	actifs à 100%	
Télé-Université SILU Espaces actifs SILU Espaces inactifs Total (SILU tableau 2.2)	7 684		12	12	7 684 -			7 684 -
	-							
	7 684							
Superficies reconnues aux fins de financement					7 684			7 684
Siège social de l'Université du Québec Espaces réputés occupés par l'ÉNAP au Henri-Julien Espaces réputés occupés par la TÉLUQ au H-Julien avec ajust. (040) Espaces réputés occupés par l'INRS-Télécommunications au H-Julien Espaces réputés occupés par l'INRS-Culture et société au Henri-Julien Espaces au centre-ville de Québec selon SILU Espaces réputés inactifs du Pavillon Henri-Julien Espaces inactifs Total TELUQ correction pour espaces de rech en 05-06 (vérif. déc. 2005)	4 067		12 12	12	4 067 3 488 7 744 721 4 525 2 050 -			4 067 3 488 7 744 721 4 525 2 050 -
	3 488							
	7 744							
	721							
	4 525							
	4 824							
	25 369							
	1 193						(12)	(1 193)
Superficies reconnues aux fins de financement					22 595			21 402
TOTAL DES SUPERFICIES RECONNUES AUX FINS DE FINANCEMENT					3 060 522			3 300 946

Annexe 4
Missions
2006-2007
(en milliers de \$)

Établissement	Missions particulières (1)	Établissements en région (2)	Total (3) =(1+2)
Université Bishop's	1 334,0	-	1 334,0
Université Concordia	-	-	-
Université Laval	3 661,4	-	3 661,4
Université McGill	-	-	-
Université de Montréal	9 036,4	-	9 036,4
HEC Montréal	-	-	-
École Polytechnique de Montréal	-	-	-
Université de Sherbrooke	2 092,3	-	2 092,3
Université du Québec	37 601,5	33 353,5	70 955,0
Total	53 725,6	33 353,5	87 079,1
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	-	6 975,2	6 975,2
Université du Québec à Chicoutimi	-	9 108,0	9 108,0
Université du Québec à Montréal	-	-	-
Université du Québec en Outaouais	-	5 036,8	5 036,8
Université du Québec à Rimouski	1 682,1	7 419,5	9 101,6
Université du Québec à Trois-Rivières	-	4 814,0	4 814,0
Institut national de la recherche scientifique	25 743,9	-	25 743,9
École nationale d'administration publique	987,1	-	987,1
École de technologie supérieure	-	-	-
Télé-université (UQAM)	1 046,1	-	1 046,1
Siège social	8 142,3	-	8 142,3
Total de l'Université du Québec	37 601,5	33 353,5	70 955,0
N ^o compte GF	# 11 000	# 11 200	

Annexe 5

Montant pour l'aide financière aux études

2006-2007

(en milliers de \$)

Établissement	EEETP Année universitaire 2004-2005 Annexe 1.19 (1)	EEETP Année universitaire 2004-2005 Université d'attache (2)	EEETP Année universitaire 2004-2005 Université d'accueil (3)	Total de l'EEETP redressé 2004-2005 (4) = (1 + 2 + 3)	Montant
Université Bishop's	2 379,41	15,97	(3,29)	2 392,09	493,6
Université Concordia	23 198,13	68,15	(74,71)	23 191,57	4 783,3
Université Laval	28 529,44	167,19	(108,10)	28 588,53	5 896,5
Université McGill	26 143,49	106,34	(128,32)	26 121,51	5 387,6
Université de Montréal	31 377,72	249,42	(321,23)	31 305,91	6 456,9
HEC Montréal	7 793,27	112,30	(73,10)	7 832,47	1 615,5
École Polytechnique de Montréal	4 006,84	127,59	(33,59)	4 100,84	845,8
Université de Sherbrooke	14 473,02	74,89	(52,97)	14 494,94	2 989,6
Université du Québec	52 316,29	815,42	(941,96)	52 189,75	10 764,2
Total	190 217,61	1 737,27	(1 737,27)	190 217,61	39 233,0
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	1 324,84	19,50	(15,03)	1 329,31	274,2
Université du Québec à Chicoutimi	4 181,63	80,47	(41,73)	4 220,37	870,5
Université du Québec à Montréal	25 369,81	306,04	(177,36)	25 498,49	5 259,1
Université du Québec en Outaouais	3 490,45	44,44	(12,30)	3 522,59	726,5
Université du Québec à Rimouski	3 247,88	85,13	(17,50)	3 315,51	683,8
Université du Québec à Trois-Rivières	7 218,64	196,17	(42,10)	7 372,71	1 520,6
Institut national de la recherche scientifique	337,87	8,57	(10,14)	336,30	69,4
École nationale d'administration publique	667,48	1,40	(3,10)	665,78	137,3
École de technologie supérieure	3 705,76	58,93	(37,60)	3 727,09	768,7
Télé-université (UQAM)	2 771,93	14,77	(585,10)	2 201,60	454,1
Siège social	-	-	-	-	-
Total de l'Université du Québec	52 316,29	815,42	(941,96)	52 189,75	10 764,2

Note : Selon le guide GDEU, 9-55, « un établissement est considéré comme un établissement d'accueil dans le cas où, en vertu d'une entente, il reçoit un étudiant qui est inscrit dans un programme dans un autre établissement d'enseignement du Québec(...). Dans les autres cas, l'université est considérée comme un établissement d'attache de l'étudiant(...)». C'est l'université d'attache qui perçoit les droits de scolarité et les montants forfaitaires.

Annexe 6 (suite à la page suivante)
Calcul des montants forfaitaires exigés des étudiants étrangers
2006-2007

Établissement	EEETP des étudiants étrangers 2004-2005 par cycle ¹											
	1er cycle - 292 \$			1er cycle - 332 \$			2e cycle			3e cycle		
	EEETP	Université	Total	EEETP	Université	Total	EEETP	Université	Total	EEETP	Université	Total
	2004-2005	d'attache		2004-2005	d'attache		2004-2005	d'attache		2004-2005	d'attache	
Université Bishop's	75,10	0,30	75,40	36,40	0,07	36,47	-	-	-	-	-	-
Université Concordia ²	935,30	1,30	936,60	788,97	1,30	790,27	428,90	3,13	432,03	106,13	-	106,13
Université Laval	162,23	0,20	162,43	176,10	-	176,10	186,16	0,70	186,86	69,06	-	69,06
Université McGill ²	1 429,27	1,60	1 430,87	1 314,92	1,10	1 316,02	925,85	1,67	927,52	310,52	0,40	310,92
Université de Montréal	269,51	3,30	272,81	205,90	2,67	208,57	185,66	3,87	189,53	102,33	0,10	102,43
HEC Montréal ²	167,20	7,10	174,30	45,86	0,80	46,66	48,44	1,90	50,34	18,75	0,10	18,85
École Polytechnique de Montréal	-	18,10	18,10	247,96	2,27	250,23	28,07	1,57	29,64	30,68	0,58	31,26
Université de Sherbrooke ²	59,93	0,20	60,13	38,97	0,10	39,07	87,46	-	87,46	45,48	-	45,48
Université du Québec	434,88	3,00	437,88	281,23	1,59	282,82	200,02	4,01	204,03	64,32	1,50	65,82
Total	3 533,42	35,10	3 568,52	3 136,31	9,90	3 146,21	2 090,56	16,85	2 107,41	747,27	2,68	749,95
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	1,53	0,20	1,73	11,10	-	11,10	4,07	0,30	4,37	2,25	0,40	2,65
Université du Québec à Chicoutimi	11,97	0,30	12,27	11,13	0,33	11,46	13,64	-	13,64	9,01	0,20	9,21
Université du Québec à Montréal	310,31	2,10	312,41	154,50	0,43	154,93	82,47	0,48	82,95	31,26	0,90	32,16
Université du Québec en Outaouais	21,50	-	21,50	12,53	-	12,53	17,17	-	17,17	-	-	-
Université du Québec à Rimouski	4,40	-	4,40	6,00	-	6,00	28,31	0,30	28,61	4,51	-	4,51
Université du Québec à Trois-Rivières	83,27	0,30	83,57	80,67	0,33	81,00	29,06	0,10	29,16	1,51	-	1,51
Institut national de la recherche scientifique	-	-	-	-	0,30	0,30	8,52	0,13	8,65	6,00	-	6,00
École nationale d'administration publique	-	0,10	0,10	-	0,10	0,10	7,28	-	7,28	2,25	-	2,25
École de technologie supérieure	0,20	-	0,20	5,30	0,10	5,40	9,17	2,70	11,87	7,53	-	7,53
Télé-université (UQAM)	1,70	-	1,70	-	-	-	0,33	-	0,33	-	-	-
Siège social			-			-			-			-
Total de l'Université du Québec	434,88	3,00	437,88	281,23	1,59	282,82	200,02	4,01	204,03	64,32	1,50	65,82

¹ Selon le guide GDEU, 9-55, « un établissement est considéré comme un établissement d'accueil dans le cas où, en vertu d'une entente, il reçoit un étudiant qui est inscrit dans un programme dans un autre établissement d'enseignement du Québec(...). Dans les autres cas, l'université est considérée comme l'établissement d'attache de l'étudiant(...)». C'est l'université d'attache qui perçoit les montants forfaitaires.

² L'effectif retenu pour les fins de financement comprend l'effectif déclaré dans GDEU plus les étudiants étrangers autofinancés.

Annexe 6 (fin)
Calcul des montants forfaitaires exigés des étudiants étrangers
2006-2007
(en milliers de \$)

Établissement	EEETP des étudiants étrangers 2004-2005 par cycle					Montants forfaitaires exigés des étudiants étrangers				
	1er 292 \$	1er 332 \$	2e cycle	3e cycle	Total	1er 292 \$	1er 332 \$	2e cycle 292 \$	3e cycle 257 \$	TOTAL
Université Bishop's	75,40	36,47	-	-	111,87	660,5	363,2	-	-	1 023,7
Université Concordia	936,60	790,27	432,03	106,13	2 265,03	8 204,6	7 871,1	3 784,6	818,3	20 678,6
Université Laval	162,43	176,10	186,86	69,06	594,45	1 422,9	1 754,0	1 636,9	532,5	5 346,3
Université McGill	1 430,87	1 316,02	927,52	310,92	3 985,33	12 534,4	13 107,6	8 125,1	2 397,2	36 164,3
Université de Montréal	272,81	208,57	189,53	102,43	773,34	2 389,8	2 077,4	1 660,3	789,7	6 917,2
HEC Montréal	174,30	46,66	50,34	18,85	290,15	1 526,9	464,7	441,0	145,3	2 577,9
École Polytechnique de Montréal	18,10	250,23	29,64	31,26	329,23	158,6	2 492,3	259,6	241,0	3 151,5
Université de Sherbrooke	60,13	39,07	87,46	45,48	232,14	526,7	389,1	766,1	350,7	2 032,6
Université du Québec	437,88	282,82	204,03	65,82	990,55	3 835,9	2 817,0	1 787,3	507,5	8 947,7
Total	3 568,52	3 146,21	2 107,41	749,95	9 572,09	31 260,3	31 336,4	18 460,9	5 782,2	86 839,8
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	1,73	11,10	4,37	2,65	19,85	15,2	110,6	38,3	20,4	184,5
Université du Québec à Chicoutimi	12,27	11,46	13,64	9,21	46,58	107,5	114,1	119,5	71,0	412,1
Université du Québec à Montréal	312,41	154,93	82,95	32,16	582,45	2 736,7	1 543,1	726,6	248,0	5 254,4
Université du Québec en Outaouais	21,50	12,53	17,17	-	51,20	188,3	124,8	150,4	-	463,5
Université du Québec à Rimouski	4,40	6,00	28,61	4,51	43,52	38,5	59,8	250,6	34,8	383,7
Université du Québec à Trois-Rivières	83,57	81,00	29,16	1,51	195,24	732,1	806,8	255,4	11,6	1 805,9
Institut national de la recherche scientifique	-	0,30	8,65	6,00	14,95	-	3,0	75,8	46,3	125,1
École nationale d'administration publique	0,10	0,10	7,28	2,25	9,73	0,9	1,0	63,8	17,3	83,0
École de technologie supérieure	0,20	5,40	11,87	7,53	25,00	1,8	53,8	104,0	58,1	217,7
Télé-université (UQAM)	1,70	-	0,33	-	2,03	14,9	-	2,9	-	17,8
Siège social	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total de l'Université du Québec	437,88	282,82	204,03	65,82	990,55	3 835,9	2 817,0	1 787,3	507,5	8 947,7

¹ Montants forfaitaires = nombre total EETP x 30 (nombre d'unités par EETP) x montant forfaitaire exigé par unité.

Annexe 7
Calcul des montants forfaitaires exigés des étudiants canadiens non-résidents du Québec
2006-2007
(en milliers de \$)

Nombre d'unités par EETP : 30
montant forfaitaire exigé par unité : 108,18 \$

Établissement	EEETP 2004-2005 des étudiants canadiens non-résidents du Québec					Montants forfaitaires exigés des étudiants canadiens non-résidents ²
	1er cycle	2e cycle	3e cycle	Université d'attache ¹	Total	
Université Bishop's	986,86	0,60	-	0,60	988,06	3 206,6
Université Concordia	1 908,91	361,16	-	7,40	2 277,47	7 391,3
Université Laval	187,96	63,45	0,27	0,10	251,78	817,1
Université McGill	5 924,59	742,39	-	7,13	6 674,11	21 660,2
Université de Montréal	229,29	112,03	0,60	2,30	344,22	1 117,1
HEC Montréal	17,79	25,96	-	1,50	45,25	146,9
École Polytechnique de Montréal	17,57	13,22	1,20	1,33	33,32	108,1
Université de Sherbrooke	122,71	18,04	4,94	0,20	145,89	473,5
Université du Québec	226,99	125,29	0,78	3,93	356,99	1 158,5
Total	9 622,67	1 462,14	7,79	24,49	11 117,09	36 079,3
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	3,90	1,53	-	0,30	5,73	18,6
Université du Québec à Chicoutimi	7,67	1,70	-	-	9,37	30,4
Université du Québec à Montréal	76,73	21,30	0,58	1,20	99,81	323,9
Université du Québec en Outaouais	118,09	82,54	-	0,93	201,56	654,1
Université du Québec à Rimouski	3,80	1,50	-	0,70	6,00	19,5
Université du Québec à Trois-Rivières	9,90	1,60	0,10	0,30	11,90	38,6
Institut national de la recherche scientifique	-	1,51	-	0,40	1,91	6,2
École nationale d'administration publique	-	10,10	-	-	10,10	32,8
École de technologie supérieure	5,70	3,51	0,10	0,10	9,41	30,5
Télé-université (UQAM)	1,20	-	-	-	1,20	3,9
Siège social					-	-
Total de l'Université du Québec	226,99	125,29	0,78	3,93	356,99	1 158,5

¹ Selon le guide GDEU, 9-55, « un établissement est considéré comme un établissement d'accueil dans le cas où, en vertu d'une entente, il reçoit un étudiant qui est inscrit dans un programme dans un autre établissement d'enseignement du Québec(...). Dans les autres cas, l'université est considérée comme un établissement d'attache de l'étudiant(...)». C'est l'université d'attache qui perçoit les montants forfaitaires.

² Montants forfaitaires = nombre total EETP x 30 (nombre d'unités par EETP) x montant forfaitaire exigé par unité.

Annexe 8
Allocation relative au nombre de grades
2006-2007
(en milliers de \$)

Établissement	Baccalauréats		Maîtrises		Doctorats		Total
	Nombre	Ajustement	Nombre	Ajustement	Nombre	Ajustement	
Université Bishop's	430	215,0	2	2,0	-	-	217,0
Université Concordia	4 226	2 113,0	1 003	1 003,0	76	532,0	3 648,0
Université Laval	4 678	2 339,0	1 470	1 470,0	236	1 652,0	5 461,0
Université McGill	3 928	1 964,0	1 412	1 412,0	320	2 240,0	5 616,0
Université de Montréal	4 903	2 451,5	1 461	1 461,0	286	2 002,0	5 914,5
HEC Montréal	1 353	676,5	497	497,0	19	133,0	1 306,5
École Polytechnique de Montréal	593	296,5	339	339,0	44	308,0	943,5
Université de Sherbrooke	2 219	1 109,5	836	836,0	67	469,0	2 414,5
Université du Québec	8 541	4 270,5	2 379	2 379,0	190	1 330,0	7 979,5
Total	30 871	15 435,5	9 399	9 399,0	1 238	8 666,0	33 500,5
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	182	91,0	4	4,0	2	14,0	109,0
Université du Québec à Chicoutimi	907	453,5	192	192,0	10	70,0	715,5
Université du Québec à Montréal	4 125	2 062,5	1 171	1 171,0	111	777,0	4 010,5
Université du Québec en Outaouais	675	337,5	128	128,0	-	-	465,5
Université du Québec à Rimouski	596	298,0	81	81,0	6	42,0	421,0
Université du Québec à Trois-Rivières	1 327	663,5	288	288,0	19	133,0	1 084,5
Institut national de la recherche scientifique	-	-	105	105,0	35	245,0	350,0
École nationale d'administration publique	-	-	293	293,0	-	-	293,0
École de technologie supérieure	606	303,0	114	114,0	7	49,0	466,0
Télé-université (UQAM)	123	61,5	3	3,0	-	-	64,5
Siège social	-	-	-	-	-	-	-
Total de l'Université du Québec	8 541	4 270,5	2 379	2 379,0	190	1 330,0	7 979,5

Note : selon le nombre de grades décernés au cours de l'année civile 2005 à raison de 500 \$ par baccalauréat, de 1 000 \$ par maîtrise et de 7 000 \$ par doctorat.

Annexe 9a

Subvention spécifique « Frais indirects de recherche » 2006-2007

selon la nouvelle structure de financement des frais indirects de recherche à l'an 1 de la réforme

Pour les octrois de recherche des ministères et organismes relevant du gouvernement du Québec ainsi que des organismes agréés

Recherche réalisée dans les universités						Recherche réalisée dans les établ. de santé et serv. sociaux				Total des FIR assumés par le gouvernement du Québec (k) = (c + f + j)	Sources de financement de ces FIR				
ODBR du gouvernement du Québec ¹			SDBR des organismes agréés ¹			ODBR du gouv. du Québec et SDBR des org. agréés ¹ administrés ...					Subventions FIR déjà allouées par gouv. du Québec et org. agréés ¹		Subventions du MELS pour les FIR (n) = (k - m)	Subventions du MELS pour les FIR (o) En milliers \$ (k - m)	
Disciplines ²		FIR	Disciplines ²		FIR	... par	... par l'établ. de santé et serv. sociaux	FIR assumés			Total	FIR à 67%			
Légères	Lourdes	normalisés	Légères	Lourdes	normalisés	l'université	Subv. gouv. Québec	Autres	par le MELS ³		(l)	(m)			
(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)	(g)	(h)	(i)	(j) = [11,8% x (g)]		(l)	(m)			
		= [50% x (a)]			= [35% x (d)]				+ [5,3% x (h)]		= 67% x (l)				
		+ [65% x (b)]			+ [50% x (e)]				+ [1,8% x (i)]						
Université Bishop's														-	
Université Concordia														-	
Université Laval														-	
Université McGill														-	
Université de Montréal														-	
HEC Montréal														-	
École Polytechnique de Montréal														-	
Université de Sherbrooke														-	
Université du Québec														-	
Total partiel															
Solde à distribuer														48 200	48 200,0
Total														48 200	48 200,0
UQAT														-	
UQAC														-	
UQAM														-	
UQO														-	
UQAR														-	
UQTR														-	
INRS														-	
ENAP														-	
ETS														-	
Télé-université (UQAM)														-	
Siège social														-	
Total de l'Université du Québec														-	

¹ Source : SIRU 2002-2003

ODBR : octrois directs de base de recherche (subventions et contrats) excluant les octrois ou portions d'octroi pour frais indirects de recherche, pour constructions, réaménagements et rénovations, pour équipements, pour soins aux patients, pour valorisation et commercialisation de la recherche ainsi que pour remises de droits de scolarité et bourses d'étude (de tous cycles et de stage postdoctoral).

SDBR : subventions directes de base de recherche excluant les subventions ou portions de subvention pour frais indirects de recherche, pour constructions, réaménagements et rénovations, pour équipements, pour soins aux patients, pour valorisation et commercialisation de la recherche ainsi que pour remises de droits de scolarité et bourses d'étude (de tous cycles et de stage postdoctoral).

Les octrois du gouvernement du Québec excluent ceux de Valorisation Recherche Québec (VRQ).

² Disciplines légères : R + S + Y + Z

Disciplines lourdes : T

³ Les frais indirects encourus par les universités pour les octrois réalisés dans les établissements de santé et de services sociaux sont calculés comme suit :

- ° frais indirects de recherche liés aux bibliothèques : 1,8 % pour tous les octrois
- ° frais indirects de recherche liés à l'administration centrale spécifique à la recherche : 3,5 % pour tous les octrois dont l'administration centrale est faite par l'université et pour toutes les subventions du gouvernement du Québec
- ° frais indirects de recherche liés à l'administration centrale générale : 6,5 % pour les octrois dont l'administration centrale est faite par l'université

Annexe 10
Subventions de transition et de soutien à la recherche
découlant de la réforme du financement des frais indirects de recherche
2006-2007
(en milliers de \$)

Établissement	Subvention de transition			Subvention de soutien à la recherche
	De base ¹	Pour nouveaux espaces rech. ²	Total	
Université Bishop's	-	-	-	43,3
Université Concordia	-	693,2	693,2	-
Université Laval	5 100,0	133,6	5 233,6	-
Université McGill	7 000,0	-	7 000,0	-
Université de Montréal	2 800,0	433,7	3 233,7	-
HEC Montréal	-	-	-	-
École Polytechnique de Montréal	900,0	168,1	1 068,1	-
Université de Sherbrooke	1 700,0	39,9	1 739,9	-
Université du Québec	1 000,0	431,5	1 431,5	1 631,7
Total partiel	18 500,0	1 900,0	20 400,0	1 675,0
Solde à distribuer	-	-	-	-
Total	18 500,0	1 900,0	20 400,0	1 675,0
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	-	-	-	221,4
Université du Québec à Chicoutimi	-	-	-	580,8
Université du Québec à Montréal	-	109,9	109,9	-
Université du Québec en Outaouais	-	-	-	119,7
Université du Québec à Rimouski	-	-	-	340,8
Université du Québec à Trois-Rivières	-	-	-	369,0
Institut national de la recherche scientifique	1 000,0	321,6	1 321,6	-
École nationale d'administration publique	-	-	-	-
École de technologie supérieure	-	-	-	-
Télé-université (UQAM)	-	-	-	-
Siège social	-	-	-	-
Total de l'Université du Québec	1 000,0	431,5	1 431,5	1 631,7

¹ Les calculs de cette enveloppe fixe ont été effectués en 2004-2005. En 2006-2007, le Ministère alloue 100 % de ce montant.

² Les calculs de cette enveloppe sont disponibles sur demande.

Annexe 11

Soutien à la formation initiale du personnel enseignant

2006-2007

(en milliers de \$)

Établissement	Formation des maîtres au préscolaire et primaire (automne 2004)			Formation des maîtres au secondaire (automne 2004)			Formation des maîtres en enseignement professionnel et technique (automne 2004)			Total	Répartition du
	Temps plein	Temps partiel ¹	EEETP	Temps plein	Temps partiel ¹	EEETP	Temps plein	Temps partiel ¹	EEETP	EEETP	4 800,0
Université Bishop's	28	-	28	31	1	31			-	59	30,2
Université Concordia	98	42	110			-			-	110	56,2
Université Laval	796	220	859	596	32	605	10	74	31	1 495	763,7
Université McGill	653	35	663	404	12	407			-	1 070	546,6
Université de Montréal	707	33	716	462	84	486			-	1 202	614,0
HEC Montréal			-			-			-	-	-
École Polytechnique de Montréal			-			-			-	-	-
Université de Sherbrooke	721	18	726	327	9	330			-	1 056	539,5
Université du Québec	2 871	207	2 930	1 429	160	1 474	-	-	-	4 404	2 249,8
Total	5 874	555	6 032	3 249	298	3 333	10	74	31	9 396	4 800,0
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	194	24	201	71	2	72	-	-	-	273	139,5
Université du Québec à Chicoutimi	378	19	383	208	26	215	-	-	-	598	305,5
Université du Québec à Montréal	818	118	852	689	99	717	-	-	-	1 569	801,5
Université du Québec en Outaouais	296	11	299	70	4	71	-	-	-	370	189,0
Université du Québec à Rimouski	669	7	671	128	10	131	-	-	-	802	409,7
Université du Québec à Trois-Rivières	516	28	524	263	19	268	-	-	-	792	404,6
Institut national de la recherche scientifique			-			-	-	-	-	-	-
École nationale d'administration publique			-			-	-	-	-	-	-
École de technologie supérieure			-			-	-	-	-	-	-
Télé-université (UQAM)			-			-	-	-	-	-	-
Siège social			-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total de l'Université du Québec	2 871	207	2 930	1 429	160	1 474	-	-	-	4 404	2 249,8

¹ L'étudiant à temps partiel est converti en étudiant en équivalence temps plein à raison de 1 / 3,5.

Annexe 12
Soutien aux bibliothèques et à l'accès aux équipements informatiques pour les étudiants
2006-2007
(en milliers de \$)

Établissement	Enveloppe de renouvellement des équipements (appareillage et outillage)				Répartition 18 000,0	Complément Minimum 100,0	Total
	Salles d'enseignement	Laboratoires d'enseignement	Bibliothèques	Total			
Université Bishop's	133,0	260,0	6,0	399,0	289,5	-	289,5
Université Concordia	1 177,0	2 325,0	52,0	3 554,0	2 576,1	-	2 576,1
Université Laval	1 195,0	2 427,0	54,0	3 676,0	2 664,5	-	2 664,5
Université McGill	1 164,0	2 178,0	53,0	3 395,0	2 460,8	-	2 460,8
Université de Montréal	1 389,0	2 373,0	62,0	3 824,0	2 771,8	-	2 771,8
HEC Montréal	384,0	195,0	18,0	597,0	432,7	-	432,7
École Polytechnique de Montréal	186,0	761,0	9,0	956,0	692,9	-	692,9
Université de Sherbrooke	634,0	1 000,0	30,0	1 664,0	1 206,1	-	1 206,1
Université du Québec	2 411,0	4 248,0	109,0	6 768,0	4 905,6	272,5	5 178,1
Total	8 673,0	15 767,0	393,0	24 833,0	18 000,0	272,5	18 272,5
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	64,0	159,0	3,0	226,0	163,8	-	163,8
Université du Québec à Chicoutimi	203,0	430,0	9,0	642,0	465,3	-	465,3
Université du Québec à Montréal	1 261,0	1 935,0	56,0	3 252,0	2 357,2	-	2 357,2
Université du Québec en Outaouais	167,0	170,0	8,0	345,0	250,1	-	250,1
Université du Québec à Rimouski	156,0	132,0	7,0	295,0	213,8	-	213,8
Université du Québec à Trois-Rivières	355,0	479,0	16,0	850,0	616,1	-	616,1
Institut national de la recherche scientifique	6,0	6,0	-	12,0	8,7	91,3	100,0
École nationale d'administration publique	18,0	5,0	2,0	25,0	18,1	81,9	100,0
École de technologie supérieure	181,0	931,0	8,0	1 120,0	811,8	-	811,8
Télé-université (UQAM)	-	1,0	-	1,0	0,7	99,3	100,0
Siège social	-	-	-	-	-	-	-
Total de l'Université du Québec	2 411,0	4 248,0	109,0	6 768,0	4 905,6	272,5	5 178,1

Note : La répartition se fait au prorata du renouvellement des équipements 2006-2007 pour les salles de cours, les laboratoires d'enseignement et les bibliothèques.

Annexe 13
Subventions pour les services aux collectivités
2006-2007
(en milliers de \$)

Établissement	Titre du projet	Subvention	Total
Université Bishop's			-
Université Concordia			-
Université Laval			-
Université McGill			-
Université de Montréal			-
HEC Montréal			-
École Polytechnique de Montréal			-
Université de Sherbrooke			-
Université du Québec			-
Total partiel			-
Solde à distribuer			500,0
Total			500,0
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue			-
Université du Québec à Chicoutimi			
Université du Québec en Outaouais			-
Université du Québec à Montréal			-
Université du Québec à Rimouski			-
Université du Québec à Trois-Rivières			-
Institut national de la recherche scientifique			-
École nationale d'administration publique			-
École de technologie supérieure			-
Télé-université (UQAM)			-
Siège social			-
Total de l'Université du Québec			-

Annexe 14
Programme études-travail pour les étudiantes et les étudiants étrangers
2006-2007
(en milliers de \$)

Établissement	EEETP des étudiants étrangers A.U. 2004-2005 (1)	Montant de base (2)	Répartition de l'enveloppe de 0,5 M\$	
			Répartition du solde de 464,0 au prorata de l'EEETP (3)	Total (4) = (2) + (3)
Bishop's University	111,87	2,0	5,2	7,2
Université Concordia ¹	2 265,03	2,0	109,8	111,8
Université Laval	594,45	2,0	28,8	30,8
Université McGill ¹	3 985,33	2,0	193,2	195,2
Université de Montréal	773,34	2,0	37,5	39,5
HEC Montréal ¹	290,15	2,0	14,1	16,1
École Polytechnique de Montréal	329,23	2,0	16,0	18,0
Université de Sherbrooke ¹	232,14	2,0	11,3	13,3
Université du Québec	990,55	20,0	48,1	68,1
Total	9 572,09	36,0	464,0	500,0
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	19,85	2,0	1,0	3,0
Université du Québec à Chicoutimi	46,58	2,0	2,3	4,3
Université du Québec à Montréal	582,45	2,0	28,2	30,2
Université du Québec en Outaouais	51,20	2,0	2,5	4,5
Université du Québec à Rimouski	43,52	2,0	2,1	4,1
Université du Québec à Trois-Rivières	195,24	2,0	9,5	11,5
Institut national de la recherche scientifique	14,95	2,0	0,7	2,7
École nationale d'administration publique	9,73	2,0	0,5	2,5
École de technologie supérieure	25,00	2,0	1,2	3,2
Télé-université (UQAM)	2,03	2,0	0,1	2,1
Siège social	-	-	-	-
Total de l'Université du Québec	990,55	20,0	48,1	68,1

¹ L'effectif retenu pour les fins de financement comprend l'effectif déclaré dans GDEU plus les étudiants étrangers autofinancés.

Annexe 15

Financement de l'excédent de la parité pour les étudiants en échange
sur la base de l'effectif déclaré en 2004-2005
2006-2007
(en milliers de \$)

Taux Fonction Enseignement 2006-2007 : 3 293,77 \$/EETP pond.
Taux Fonction Soutien 2006-2007 : 1 570,30 \$/EETP brut

	Étudiants étrangers (libres seulement)				Étudiants québécois				Excédent à financer				Financement de l'excédent de la parité à 50% (14)	
	Enseignement		Soutien		Enseignement		Soutien		Enseignement		Soutien			GRAND TOTAL \$ (13)=(10+12)
	EEETP	\$	EEETP	\$	EEETP	\$	EEETP	\$	EEETP	\$	EEETP	\$		
	pondéré				pondéré				pondéré					
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)=(1-5)	(10)	(11)=(3-7)	(12)	(13)=(10+12)	
Université Bishop's	89,15	293,6	68,03	106,8	-	-	-	-	89,15	293,6	68,03	106,8	400,4	200,2
Université Concordia	376,93	1 241,5	253,25	397,7	73,31	241,5	55,43	87,0	303,62	1 000,1	197,82	310,6	1 310,7	655,4
Université Laval	684,70	2 255,2	277,43	435,6	485,18	1 598,1	306,44	481,2	199,52	657,2	-	-	657,2	328,6
Université McGill	406,73	1 339,7	253,29	397,7	10,26	33,8	3,68	5,8	396,47	1 305,9	249,61	392,0	1 697,9	849,0
Université de Montréal	1 079,88	3 556,9	460,56	723,2	506,16	1 667,2	259,82	408,0	573,72	1 889,7	200,74	315,2	2 204,9	1 102,5
HEC Montréal	103,22	340,0	82,37	129,3	103,68	341,5	98,45	154,6	-	-	-	-	-	-
École Polytechnique de Montréal	448,11	1 476,0	235,60	370,0	113,00	372,2	61,62	96,8	335,11	1 103,8	173,98	273,2	1 377,0	688,5
Université de Sherbrooke	298,50	983,2	146,13	229,5	153,13	504,4	76,52	120,2	145,37	478,8	69,61	109,3	588,1	294,1
Université du Québec	1 068,97	3 521,0	428,17	672,4	499,08	1 643,9	268,80	422,1	620,68	2 044,4	196,02	307,8	2 352,2	1 176,2
Total	4 556,19	15 007,1	2 204,83	3 462,2	1 943,80	6 402,6	1 130,76	1 775,7	2 663,64	8 773,5	1 155,81	1 814,9	10 588,4	5 294,5
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	15,70	51,7	2,90	4,6	10,72	35,3	5,43	8,5	4,98	16,4	-	-	16,4	8,2
Université du Québec à Chicoutimi	26,03	85,7	12,23	19,2	36,93	121,6	21,95	34,5	-	-	-	-	-	-
Université du Québec à Montréal	625,14	2 059,1	278,05	436,6	296,03	975,1	154,89	243,2	329,11	1 084,0	123,16	193,4	1 277,4	638,7
Université du Québec en Outaouais	22,40	73,8	11,13	17,5	19,78	65,2	13,18	20,7	2,62	8,6	-	-	8,6	4,3
Université du Québec à Rimouski	191,67	631,3	48,62	76,3	25,06	82,5	14,28	22,4	166,61	548,8	34,34	53,9	602,7	301,4
Université du Québec à Trois-Rivières	163,94	540,0	65,22	102,4	46,58	153,4	26,70	41,9	117,36	386,6	38,52	60,5	447,1	223,6
Institut national de la recherche scientifique	3,79	12,5	0,75	1,2	10,80	35,6	1,64	2,6	-	-	-	-	-	-
École nationale d'administration publique	-	-	-	-	7,94	26,2	3,10	4,9	-	-	-	-	-	-
École de technologie supérieure	20,30	66,9	9,27	14,6	36,16	119,1	20,43	32,1	-	-	-	-	-	-
Télé-université (UQAM)	-	-	-	-	9,08	29,9	7,20	11,3	-	-	-	-	-	-
Siège social	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total de l'Université du Québec	1 068,97	3 521,0	428,17	672,4	499,08	1 643,9	268,80	422,1	620,68	2 044,4	196,02	307,8	2 352,2	1 176,2

Annexe 16
Autres ajustements
2006-2007
(en milliers de \$)

Établissement	Programme ou activité	Ajustement	Total
Université Bishop's	Ajustement McGill	103,9	103,9
Université Concordia	Ajustement McGill	978,3	978,3
Université Laval	Ajustement McGill	1 731,6	
	Services universitaires dans la région Chaudière Appalaches	100,0	1 831,6
Université McGill	Ajustement McGill	(8 521,5)	
	Devancement de l'ajustement transitoire pour la nouvelle politique de financement	1 065,2	(7 456,3)
Université de Montréal	Ajustement McGill	1 832,1	
	Délocalisation du programme de médecine dans la ville de Trois-Rivières	100,0	1 932,1
HEC Montréal	Ajustement McGill	320,4	320,4
École Polytechnique de Montréal	Ajustement McGill	280,4	280,4
Université de Sherbrooke	Ajustement McGill	796,8	
	Délocalisation du programme de la médecine dans la ville de Saguenay	320,0	1 116,8
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	Ajustement McGill	57,1	57,1
Université du Québec à Chicoutimi	Ajustement McGill	211,3	
	Services universitaires dans la région de la Côte-Nord (Sept-Îles)	50,0	261,3
Université du Québec à Montréal	Ajustement McGill	1 239,9	1 239,9
Université du Québec en Outaouais	Ajustement McGill	137,2	137,2
Université du Québec à Rimouski	Ajustement McGill	139,8	139,8
Université du Québec à Trois-Rivières	Ajustement McGill	353,6	
	Soutien à la gestion du programme de baccalauréat en sécurité publique	50,0	
	Services universitaires dans la région Chaudière Appalaches	100,0	503,6

Annexe 16
Autres ajustements
2006-2007
(en milliers de \$)

Établissement	Programme ou activité	Ajustement	Total
Institut national de la recherche scientifique	Ajustement McGill	58,8	
	Aide particulière	325,0	383,8
École nationale d'administration publique	Ajustement McGill	32,4	32,4
École de technologie supérieure	Ajustement McGill	145,7	145,7
Télé-université (UQAM)	Ajustement McGill	97,1	97,1
Siège social de l'Université du Québec	Ajustement McGill	5,1	5,1
TOTAL			2 110,2

Annexe 17
Bourses pour de courts séjours d'études universitaires à l'extérieur du Québec pour
2006-2007
(en milliers de \$)

Établissement	Étudiants résidents temps plein automne 2004		Total des ¹ bourses 2006-2007
	Effectif	%	
Université Bishop's	980	0,84%	83,5
Université Concordia	13 948	11,90%	1 188,9
Université Laval	21 079	17,99%	1 796,8
Université McGill	11 482	9,80%	978,7
Université de Montréal	20 656	17,63%	1 760,7
HEC Montréal	3 511	3,00%	299,3
École Polytechnique de Montréal	3 451	2,95%	294,2
Université de Sherbrooke	10 063	8,59%	857,8
Université du Québec	31 996	27,30%	2 740,1
Total partiel	117 166	100,00%	10 000,0
Solde à distribuer			-
Total			10 000,0
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	738	0,63%	62,9
Université du Québec à Chicoutimi	2 856	2,44%	243,4
Université du Québec à Montréal	15 503	13,23%	1 321,5
Université du Québec en Outaouais	2 078	1,77%	177,1
Université du Québec à Rimouski	2 401	2,05%	204,7
Université du Québec à Trois-Rivières	5 078	4,33%	432,9
Institut national de la recherche scientifique	294	0,25%	25,1
École nationale d'administration publique	266	0,23%	25,0
École de technologie supérieure	2 610	2,23%	222,5
Télé-université (UQAM)	172	0,15%	25,0
Siège social		0,00%	-
Total de l'Université du Québec	31 996	27,3%	2 740,1

¹ Une subvention minimale de 25 000 \$ est garantie à tout établissement.

Annexe 18
Sommes accordées à des établissements pour des activités para-universitaires en
2006-2007
(en milliers de \$)

Établissement	Activité	Ajustement	Total
Université Bishop's	Financement de l'Institut Thomas More	110,5	110,5
Université Laval	Centre d'intervention et de recherche en évaluation du personnel enseignant	100,0	
	Prêt de service à l'agence universitaire de la francophonie (AUF)	138,5	238,5
Université de Montréal	Prêt de service au Conseil supérieur de l'Éducation	42,9	42,9
Université du Québec à Montréal	Institut des sciences mathématiques	210,0	
	Prêt de service au Centre de coopération interuniversitaire franco-québécois (CCIFQ)	134,6	344,6
TOTAL			736,5

